

fondation sombaille jeunesse
maison des jeunes

2300 La Chaux-de-Fonds

Concept pédago-thérapeutique

Juin 2015

Table des matières

1. Introduction	3
2. Historique et mandats actuels	4
2.1. Historique.....	4
2.2. Mandats par le Canton	5
3. Présentation générale	7
3.1. Missions générales.....	7
3.2. Prise en charge personnalisée	7
3.3. Le placement.....	8
3.4. Les différentes prestations	8
3.5. Week-ends et périodes de vacances scolaires.....	10
3.6. Intégration dans la cité	10
3.7. Valeurs et références	10
3.8. Procédure en cas de maltraitance	11
3.9. Tenue des dossiers et confidentialité	11
4. Organisation institutionnelle	12
4.1. Organigramme	13
5. Procédure et méthodologie d'admission et de suivi du placement	14
5.1. La Pensée Neurosystémique et Pratique dans notre établissement.....	15
5.2. Les outils	17
5.3. Méthodologie.....	19
5.4. L'intervenant familial	26
5.5. Le trio	28
5.6. Références et bibliographie	29
6. La Maison d'Enfants	30
6.1. Groupe des Primaires.....	31
6.2. Groupe des Secondaires	34
7. La Maison d'Apprentis	36
7.1. Internat	37
7.2. Studios de suite.....	39
8. L'Accueil d'Urgences	41
9. La Prise en Charge Extérieure (PCEb)	46
10. La Maison des Jeunes	49
11. La Préformation et le Job-Coaching	51
12. Accompagnement occupationnel et observation	60
Liste des annexes	63

1. Introduction

Le concept pédago-thérapeutique est le reflet des activités de la Fondation et de son organisation. Notre concept est évolutif, il est repris et mis à jour au fil de l'évolution des prestations fournies, de nos références pédagogiques et de notre organisation.

Au vu des difficultés auxquelles les jeunes accueillis dans notre établissement et leurs familles sont confrontés, nous sommes convaincus que l'action éducative bienveillante ainsi que le cadre structurel sécurisant que nous cherchons à leur offrir ont non seulement des vertus éducatives mais aussi soignantes. C'est pourquoi notre concept n'est pas uniquement pédagogique, mais *pédago-thérapeutique*.

N.B. Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte et d'en faciliter la lecture.

2. Historique et mandats actuels

2.1. Historique

La Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes a vu le jour en 1893, lorsque la Ville de La Chaux-de-Fonds décide de répondre aux besoins des orphelins et des déshérités de la région en ouvrant un « Orphelinat des jeunes garçons ».

L'institution a ensuite suivi l'évolution de l'ensemble du système éducatif suisse. En 1901, la mixité est introduite et la fondation est renommée « Orphelinat communal ». En 1946, les fermiers-directeurs sont relayés par des éducateurs spécifiquement formés pour encadrer des enfants au quotidien. Il s'agit alors non plus simplement de *recueillir* des enfants, mais aussi de les *accueillir* dans un environnement favorisant leur épanouissement et de travailler à leur offrir un avenir professionnel. En 1961, le domaine est loué à un fermier privé. L'établissement se centre dès lors entièrement sur sa mission éducative et les enfants, bien que toujours très curieux de la vie de la ferme et de ses bêtes, ne sont plus employés aux travaux agricoles.

Au niveau institutionnel, l'établissement a aussi connu de nombreux développements. En 1948, la fondation est dissoute et devient un établissement communal sous la dénomination « Home d'enfants de la Chaux-de-Fonds », ce qui resserre ses liens avec la Ville. Elle est ensuite reconnue par le Canton en 1967, puis par la Confédération en 1990. En 1993, à l'occasion de son centième anniversaire, l'institution prend le nom de « Sombaille Jeunesse ». Enfin, en 2008, elle retrouve le statut de fondation en fusionnant avec la Maison des Jeunes pour devenir la « Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes ».

Les changements qui ont eu lieu ces dernières années reflètent la volonté de la Fondation de continuellement s'adapter au contexte actuel. La Maison d'Apprentis s'établit dans ses propres quartiers en 1993, pour rapprocher ses pensionnaires du centre-ville et favoriser leur autonomie. Créé en 1992, l'Accueil d'Urgences s'installe dans le bâtiment de la Maison des Jeunes en 2009 dans le but de renforcer son identité spécifique et de le différencier des groupes éducatifs de la Maison d'Enfants avec lesquels il cohabitait jusqu'alors. En automne 2012, la Préformation, qui occupait des locaux loués au centre-ville depuis sa création, déménage à son tour et rejoint le voisinage de la maison mère à l'adresse Sombaille 8. Ce bâtiment, utilisé pour des activités agricoles jusqu'en 2007, a été entièrement remis à neuf au profit de l'accueil de jeunes confrontés à des problèmes socioprofessionnels.

Actuellement, la Fondation occupe 5 bâtiments et peut accueillir plus de 120 jeunes dans le cadre de prestations allant de l'internat au Job-Coaching.

2.2. Mandats par le Canton

Source : Catalogue des institutions neuchâteloise d'éducation spécialisée pour mineurs et des familles d'accueil professionnel – Plan d'équipement, version février 2015.

Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes



Sombaille Jeunesse, La Chaux-de-Fonds

Adresse	La Sombaille 6 2300 La Chaux-de-Fonds
Téléphone	032 967 65 00
Internet	www.sombaille-jeunesse.ch
E-mail	sjmj@ne.ch
Présidence	Mme Nathalie Schallenberger
Direction	M. Claude Butscher
Type d'institution selon la CIIS	A
Reconnaissance cantonale	
Sombaille Jeunesse	11.04.1969
Maison des Jeunes	11.11.1992
Typologies des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Absence du milieu familial • Troubles du développement et du comportement • Troubles psycho-éducatifs • Etudiants et apprentis éloignés de leur domicile en raison du lieu de formation • Placements publics*, civils et pénaux <p>* = non ratifiés par l'APEA</p>
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Mineurs de 6 à 18 ans engagés dans un processus de formation ou étude • Poursuite de la prise en charge possible au-delà de la majorité

Historique et mandats actuels

Mesures	<p><u>Maison d'enfants</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement Internat Semi-internat Externat / PCE <p><u>Maison d'apprentis</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement Internat Semi-internat Externat / PCE Studios de suite <p><u>Préformation et Job-coaching</u> Externat (insertion en formation professionnelle)</p> <p><u>Accueil d'urgence</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement Internat Semi-internat Externat / PCE <p><u>Maison des Jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none">• SAES (Service d'accompagnement éducatif souple)• MNA (Mineurs non accompagnés)• Hôteliers (sans suivi social)
Particularités (hormis pour la Maison des Jeunes)	<ul style="list-style-type: none">• PCE (Prise en charge extérieure)- après placement• Intervenante(s) familiale(s)



Maison des Jeunes



Maison d'apprentis

Capacité d'accueil	<p><u>Maison d'enfants</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement - 18 places <p><u>Maison d'apprentis, Préformation et Job coaching</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement - 10 places• Studios de suite - 6 places• Préformation (<i>classe et atelier</i>) - 10 places• Job coaching - 8 à 10 places <p><u>Accueil d'urgence</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement - 8 places <p><u>Prise en charge extérieure (PCE)</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Externat - 16 places <p><u>Maison des Jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none">• SAES et MNA - Hébergement 16 places• Hôteliers - Hébergement 17 places
Ouverture	365 jours/an en hébergement et externat 220 jours/an en Préformation et Job coaching

3. Présentation générale

3.1. Missions générales

La Fondation accueille des jeunes en difficulté personnelle, filles et garçons, âgés de 6 à 18 ans, voire plus, et dont la situation familiale et sociale représente pour eux un danger physique et/ou moral. Elle est ouverte 7/7 jours et 365 jours par an.

La Fondation est une institution qui assure sa mission en tant qu'organisme de droit privé¹ et s'inscrit dans les plans d'action et d'équipement du Canton de Neuchâtel en matière de protection de la jeunesse. Elle participe à l'évolution de l'action éducative et sociale en tant que personne morale, acteur institutionnel sur le terrain et prestataire de services.

La Fondation agit contre l'exclusion sociale, pour promouvoir la place des enfants et des familles et contribuer à optimiser la qualité des liens affectifs et sociaux. Elle veut favoriser, dans la mesure du possible, le retour des enfants dans leur milieu familial. Elle veille à ce que les jeunes suivent une instruction ou une formation professionnelle adaptée à leurs capacités. Elle œuvre pour rendre les jeunes qu'elle accompagne indépendants, en les préparant à la vie. Sa mission est guidée par des convictions et entretenue par la compétence et le professionnalisme de ses collaborateurs.

Le jeune est le fondement de l'action au sein de la Fondation, laquelle veille à respecter son développement affectif et intellectuel par le biais d'une prise en charge éducative adaptée. Le jeune est respecté dans son être, sa vie et son individualité. Il est reconnu, protégé et accompagné avec attention, discernement et compétences dans son parcours au sein de la Fondation mais également dans sa préparation à la vie hors de l'institution.

3.2. Prise en charge personnalisée

L'accueil d'un enfant se réalise à travers sa famille et son environnement familial dans la mesure du possible. Chaque situation, chaque enfant fait l'objet d'une prise en charge adaptée en fonction des problématiques soulevées et évaluées par les professionnels, en collaboration avec sa famille et dans le respect de sa perception de la situation et de ses besoins.

Dans la mesure du possible, la famille est informée et associée au processus de placement. Elle participe, directement ou indirectement et dans le respect de la nature du placement, au processus d'accueil et d'accompagnement du jeune confié à l'institution. Les professionnels ont le souci de resituer les parents dans leur rôle en tenant compte des difficultés, des compétences et des aspirations de chacun.

¹ Ses statuts figurent en annexe, p. II.

3.3. Le placement

L'admission représente une étape dans la vie du jeune et ne saurait constituer une fin en soi. Les placements ou interventions antérieurs sont pris en compte dans l'élaboration du projet d'accompagnement familial et éducatif. Le travail avec le réseau est un axe incontournable de notre intervention. Régulièrement, la situation globale du jeune et le projet d'accompagnement familial et éducatif sont évalués avec les différents partenaires, l'enfant lui-même et sa famille. Rencontres et synthèses ponctuent ainsi le parcours du jeune au sein de l'institution. L'accompagnement éducatif et familial est conduit selon le cadre légal et prend en compte les droits et obligations de chacun, dans leurs différents rôles et places.

3.4. Les différentes prestations

La Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes propose plusieurs accompagnements², répartis sur 5 sites de la ville de La Chaux-de-Fonds :

La Maison d'Enfants, sise à Sombaille 6, sur les hauteurs de la ville

Elle accueille le groupe dit des Primaires et celui dit des Secondaires, selon les anciennes dénominations liées à l'organisation de la structure de l'école obligatoire. Chacun de ces groupes éducatifs accueille, dans la mixité, des enfants âgés de 6 à 11 ans pour les Primaires et de 12 à 16 ans pour les Secondaires.

Dans ce lieu, qui est la maison mère et le lieu originel de la Fondation, se trouvent également les services administratifs et généraux. La direction pédagogique de la Maison d'Enfants y a aussi son bureau, ce qui favorise la proximité entre les équipes éducatives et le directeur pédagogique, de même que le lien de celui-ci avec les enfants dont il a la référence.

La Maison d'Apprentis, sise à Banneret 2, soit à proximité du centre-ville

Elle accueille dans la mixité des jeunes de 15 à 18 ans, voire jusqu'au terme d'une formation professionnelle initiale. Son action éducative se situe dans le prolongement des groupes éducatifs de la Maison d'Enfants.

L'Accueil d'Urgences, sis à Parc 69, dans les locaux de la Maison des Jeunes

Il assume une mission d'accueil à court terme dans des situations d'urgence, de dépannage ou pour des mandats d'observation de trois mois. C'est le seul groupe « vertical » de la Fondation puisque peuvent y séjourner des enfants de 6 à 18 ans, filles et garçons. Dans le cas d'accueil de fratries, des enfants plus jeunes peuvent, à l'occasion, être accueillis. Les bureaux de la direction pédagogique de l'Accueil d'Urgences et de la Maison d'Apprentis se trouvent également dans ce lieu.

La Préformation, sise à Sombaille 8, soit à côté de la maison mère

Elle accueille des jeunes en dernière année de scolarité obligatoire ou au terme de leur scolarité et en recherche d'une formation professionnelle adaptée à leur situation, leurs besoins de soutien spécifiques et leurs ressources. Le Job-Coaching est le prolongement possible de l'accompagnement offert préalablement aux jeunes par la Préformation pour favoriser leurs premiers pas dans une formation professionnelle dans l'économie libre.

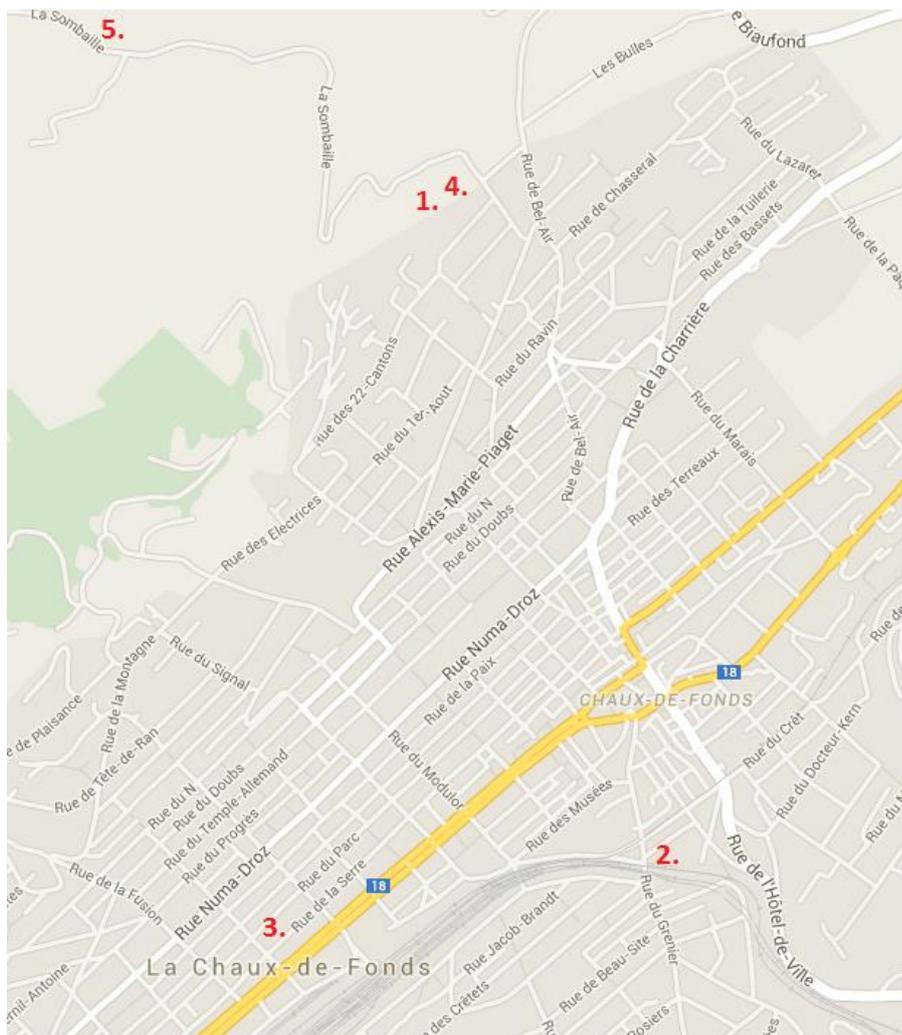
² Chaque type d'accompagnement fait l'objet d'une description spécifique à partir du chapitre 6.

La Prise en Charge Extérieure (PCEb)

Il s'agit d'un accompagnement à domicile suite à un placement en internat. Elle est assumée par les intervenants familiaux, qui forment une équipe de professionnels œuvrant en collaboration directe avec les équipes éducatives des groupes résidentiels et avec les directions pédagogiques. Les intervenants familiaux travaillent de façon transversale au sein de la Fondation mais bénéficient de bureaux à la Maison d'Enfants et à la Maison d'Apprentis.

La Maison des Jeunes, sise à Parc 67 et 69, au centre-ville

Elle accueille dans la mixité des jeunes âgés de 16 à 25 ans et éloignés du milieu familial pour cause d'études ou de formation professionnelle, ainsi que des jeunes orientés par l'Office de Protection de l'Enfant ou l'aide sociale. Elle offre un accompagnement éducatif souple qui comprend : chambre individuelle avec pension, conseil, aide et soutien. En outre, elle propose une structure de repas de l'écolier pour des enfants âgés de 10 à 16 ans fréquentant l'école en ville de la Chaux-de-Fonds.



1. Maison d'Enfants
2. Maison d'Apprentis
3. Maison des Jeunes
Accueil d'Urgences
4. Préformation et Job-Coaching
5. La Loge (maison de vacances)

3.5. Week-ends et périodes de vacances scolaires

Pour les enfants et jeunes dont la situation l'autorise, des visites dans la famille sont aménagées pour tout ou partie du week-end. Une grande souplesse est privilégiée dans la planification. Ainsi, les visites pourront avoir lieu toutes les fins de semaine ou à quinzaine, ou encore selon tout autre mode rendu nécessaire par l'environnement familial et/ou social.

Durant les périodes de vacances scolaires, Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes organise quelques semaines de camps pour les enfants et jeunes qui n'auraient pas le loisir de passer des vacances dans leur famille dans de bonnes conditions. L'institution étant ouverte toute l'année, une permanence est assurée y compris durant les semaines de vacances où des camps ont lieu.

La Fondation dispose d'une maison de vacances appelée « la Loge » et située à Sombaille 24. Il s'agit d'une ancienne ferme utilisée à l'interne pour les camps et les week-ends et louée au public en dehors de ces occasions³.

Par ailleurs, la participation des enfants et des jeunes à des camps ou activités extérieures à Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes est encouragée, chaque fois que cela est possible.

3.6. Intégration dans la cité

Fête de fin d'année, kermesse, équipe de hockey sur glace, tournoi de football, matchs ponctuels avec d'autres équipes de la ville, participation à des événements organisés dans la ville... La vie de l'institution est ponctuée de rencontres et de fêtes où sont conviés les parents, les personnes concernées par les enfants et les jeunes de l'institution, les « anciens » et quelques fois la population. Il s'agit d'un état d'esprit, une culture de maison qui a pour but d'intégrer naturellement Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes dans la cité.

3.7. Valeurs et références

Les projets tiennent compte des valeurs de la Fondation décrites dans le concept pédago-thérapeutique et de l'évaluation faite de chaque situation, en fonction de la nature des besoins et des mesures proposées par les différents partenaires du réseau.

³ La brochure de présentation de la Loge figure en annexe, p. VII.

3.8. Procédure en cas de maltraitance

Tout employé de la Fondation est acteur de la prévention de maltraitances et d'abus, tant au niveau des pensionnaires que du personnel. Nous tentons d'établir un climat de confiance au sein de l'institution afin que chacun puisse s'ouvrir de difficultés le concernant ou dont il serait témoin. Chacun est pris au sérieux et traité selon la procédure cantonale prévue dans ce cas⁴.

Par ailleurs, des « boîtes à maux », où chacun peut déposer idées, plaintes ou doléances de manière anonyme, sont à disposition sur tous les sites pour faciliter cette démarche. Elles sont régulièrement relevées par le directeur général.

3.9. Tenue des dossiers et confidentialité

La Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes est soumise à la loi sur l'archivage du 22 février 2011 et à son règlement d'exécution du 29 avril 2013. Elle ne peut ainsi éliminer ses archives sans l'autorisation de l'office des archives de l'État.

Les dossiers des pensionnaires sont conservés par l'institution tant que nécessaire pour la gestion de ses activités ainsi que pour une éventuelle recherche d'un ancien pensionnaire sur son enfance.

Les archives sont conservées sous clé dans un local dont seul le directeur général détient l'accès. Elles sont consultables uniquement par les personnes concernées, après rendez-vous avec celui-ci. Les dossiers courants se trouvent dans une armoire verrouillée dans le secrétariat. L'administration et l'équipe éducative y ont accès et les personnes concernées peuvent les consulter.

⁴ La brochure du DEF « Maltraitances et abus sexuels – Comment réagir ? » est disponible à l'adresse suivante : http://www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/infos/Documents/6_Parents_ProtocolAbusSexuels.pdf.

4. Organisation institutionnelle

La coopération interne et la notion d'équipe forment la base d'une dynamique institutionnelle au service des enfants et de leurs familles. La compétence des équipes est soutenue par une organisation hiérarchique et fonctionnelle, des instances de communication et de concertation et des lieux de régulation et de contrôle interne.

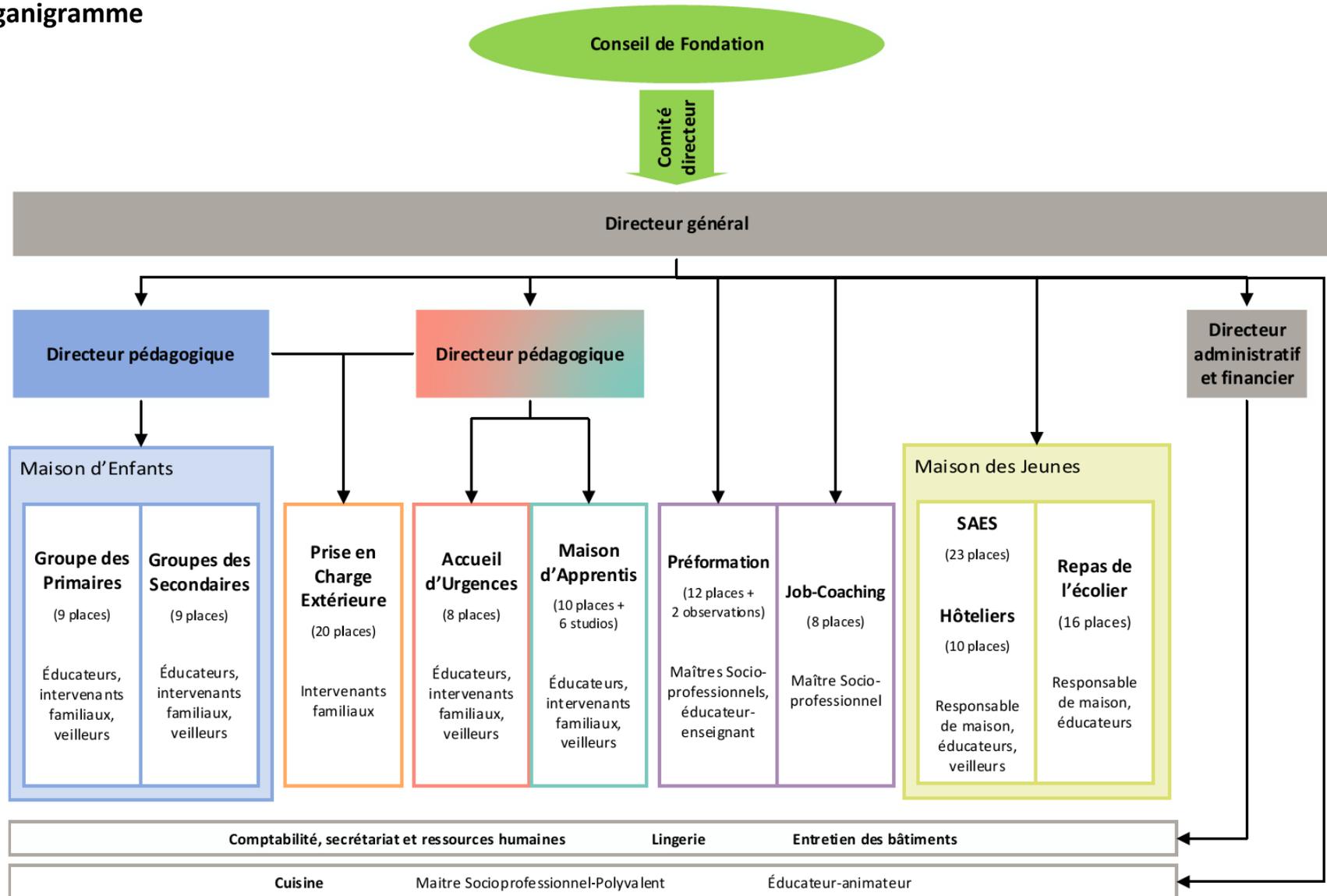
Les directeurs et cadres ont la responsabilité de l'organisation et de l'animation des secteurs. Ils portent et assument, avec la direction générale et le Conseil de Fondation, l'unité et la cohérence des missions et se préoccupent de leur perpétuelle dynamisation.

Les dirigeants de la Fondation accordent une grande considération à tout professionnel dans son emploi. Ils valorisent les compétences et les talents de chacun, au service de la mission. Ils encouragent la participation des professionnels aux actions entre les services et à toute démarche qui vise à soutenir les échanges à l'interne. Des synergies sont constamment recherchées, par exemple dans le secteur éducatif, au niveau des week-ends, des permanences ou des remplacements, ou dans les secteurs de l'entretien et des services généraux, en ce qui concerne la répartition des tâches. En outre, au-delà de l'organisation hiérarchique, la délégation et l'autonomie des collaborateurs sont un objectif permanent qui garantit à notre sens une institution vivante, créative et dynamique.

La Fondation accorde également une grande importance à la formation en général. Un Maître Socioprofessionnel-Polyvalent prend en charge le suivi global des apprentis (cuisiniers, employés de commerce, etc.) employés de l'institution. Des praticiens formateurs assurent un suivi professionnel des stagiaires éducateurs envoyés par les écoles supérieures (ES) ou les hautes écoles spécialisées (HES).

L'innovation est une ambition soutenue par les échanges, la formation et la prise en compte des expériences internes et externes. Le maintien de la qualité des prestations fournies se traduit par les bonnes pratiques professionnelles et la volonté permanente d'explorer de nouvelles pistes dans la prise en charge des personnes accueillies afin d'en optimiser l'accompagnement.

4.1. Organigramme



5. Procédure et méthodologie d'admission et de suivi du placement

Le jeune est au cœur de l'institution. Chaque jeune accueilli est reconnu et considéré dans sa dignité et son intégrité. Il est respecté dans son histoire et sa vie familiale. La Fondation porte sur l'enfant et sa famille un regard confiant et positif, visant à valoriser les potentiels existants et les capacités au niveau de chacun, quelles que soient les problématiques ou les difficultés liées à sa situation individuelle ou familiale.

Adapter l'accompagnement du jeune à sa problématique est un devoir de l'institution. Une prise en charge sur mesure représente la ressource essentielle dans la conduite et l'animation des missions. Flexibilité et ouverture constituent une nécessité ayant pour but le développement et l'épanouissement des personnes accueillies. Cet accompagnement favorise l'essor de leur autonomie afin de préparer ou de restaurer leur place dans leur environnement familial et au sein de la société.

Nous soutenons la créativité des groupes en leur laissant la liberté de mener leurs propres réflexions en matière d'approche pédagogique spécifique. Cette marge de manœuvre permet ainsi au personnel éducatif de s'adapter aux besoins propres des résidents de leur groupe respectif, selon une ligne générale commune – résumée ci-dessus – qui respecte les standards « Quality4Children ».

Un développement notoire relatif à la pédagogie a cependant eu lieu au sein de notre Fondation ces dernières années. En effet, soucieux de nous adapter aux réalités du terrain et aux défis changeants de l'accompagnement en institution, nous avons mis en place en 2011 une formation destinée à tous nos secteurs éducatifs. Le personnel concerné a ainsi suivi sur site et durant deux ans une formation en PNP (« Pédagogie Non Punitive », très récemment rebaptisée « Pensée Neurosystémique et Pratique » par son fondateur, Roland Coenen). Cette formation nous a ensuite permis de définir une méthodologie (figurant au point 5.3) qui ponctue le déroulement du placement, de la demande d'accueil au terme de la prise en charge.

Si la PNP ne diffère pas fondamentalement de nos pratiques déjà existantes avant la formation, elle nous a permis de redéfinir une ligne pédagogique reconnue et applicable par tous et d'ouvrir la réflexion sur l'éducation en offrant de nouvelles pistes de développement. En outre, cette formation nous oblige à regarder et à appréhender les familles et leur problématique, en tenant compte des changements sociétaux et de l'évolution du concept de famille. Mais surtout, elle ouvre à un nouvel état d'esprit de respect et de reconnaissance de l'autre.

5.1. La Pensée Neurosystémique et Pratique dans notre établissement

La Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP) est une pédagogie reliée aux approches systémique et humaniste, qui se veut intégrative et basée sur la transmission de l'humanité aux enfants et adolescents qui seront les adultes et les parents de demain. L'éducation est une affaire d'émotions, le ferment de l'intégration sociale et de la vie ensemble. Nous nous attachons donc à construire un lien de confiance nous permettant de travailler et d'intervenir avec une autre vision les uns des autres dans l'objectif que chacun se sente compris dans sa propre histoire, sa réalité, sa perception du monde et ses émotions.

Le monde a changé, nous dit Guy Hardy, 80% de nos interventions ne répondent plus à une demande d'aide mais résultent d'un processus protectionnel, contrôlant, complexe au sein duquel le signalement, le dépistage, l'évaluation et la « contrainte » d'aide sont les piliers centraux⁵.

Nous pensons que la PNP nous offre un espace de travail malgré les problématiques actuelles de la réalité du contexte du travail social telles que :

- la non-demande d'aide,
- la méfiance à notre égard de par notre appartenance au système d'aide,
- toutes les formes de violences que le système nous fait (et nous amène à faire) subir,

éléments sur lesquels s'accordent nombre de chercheurs et autres experts du travail social.

Notre posture vise à poser les bases d'une prise en charge en tenant compte de la réalité de l'ici et maintenant, sans se focaliser sur les symptômes. L'intention est d'accueillir et de poser un regard positif sur les jeunes et leurs familles, sans jugement, sans poser comme préalable à l'accueil la menace de l'exclusion si le symptôme ne disparaît pas. Nous nous attachons donc à prendre en compte tout ce qui constitue la famille et son système, y compris ses carences et ses symptômes, dans une vision positive. Le symptôme, c'est à dire ce qui est visible et qui pose problème – en fait ce qui révèle le problème – doit être considéré et non pas laissé à l'entrée de l'établissement. Nous accueillons donc des jeunes avec l'expression de leur souffrance, dans l'attente qu'ils nous laissent approcher cette souffrance en postulant pouvoir ainsi en faire baisser les manifestations problématiques.

Les neurosciences nous démontrent que, par des liens d'attachement positifs et une estime positive de soi, le cerveau de l'individu peut, de par la plasticité qui est la sienne jusqu'à l'âge de 25 ans environ, se modifier et, par exemple, atténuer des réactions impulsives, permettant alors l'accès aux processus d'apprentissage, la diminution des consommations de toxiques et des comportements délictueux, etc.

Ces découvertes nous encouragent à poser comme objectif prioritaire de notre approche de donner de la considération à chacun, afin de restaurer un lien positif durable et, à terme, d'enrayer les répétitions intergénérationnelles. Cette procédure institutionnelle inscrit dans ses objectifs l'évolution de la personnalité du bénéficiaire et son enrichissement par la création de liens émotionnellement positifs⁶ avec les autres partenaires du système familial et social. La mise en œuvre de cette pédagogie est basée

⁵ HARDY Guy, *S'il te plaît ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire.*

⁶ « Axe hédogène » vs « axe nociceptif » selon Roland Coenen.

sur une méthodologie permettant l'instauration d'un cadre sécurisant autant pour les jeunes et leurs familles que pour les équipes éducatives. Et comme le futur n'est pas un endroit où nous allons mais un lieu que nous créons, les chemins ne sont pas à trouver mais à construire.

Cette méthodologie demande une grande adaptation et remise en question. C'est un type d'accompagnement qui exige beaucoup d'engagement, de responsabilité personnelle et une attention particulière à l'évolution du professionnel, à sa fonction en regard de l'évolution constante de la société ainsi qu'à sa réflexion personnelle. L'exercice n'est pas simple et requiert implication personnelle, questionnement et mises à jour régulières de nombre de nos « certitudes ».

L'espoir est au final qu'en acceptant et envisageant ces jeunes ainsi que leurs familles comme des processus en devenir plutôt que comme formés et figés par leur passé, ceux-ci pourront réaliser leurs potentialités et peut-être (re-)devenir acteurs participant de leur vie⁷. C'est ce qui est souhaité et ambitionné dans cette trajectoire du placement en institution, de la procédure d'admission au retour dans la famille ou au départ vers d'autres horizons.

En conclusion, nous sommes fondamentalement persuadés qu'il faut travailler à redonner un cadre affectif « secure », pour que chacun puisse se sentir appartenir à une histoire familiale, redevenir acteur en connaissance de cause et dans le rôle qui est le sien et pas seulement celui qui lui a été assigné, en dehors des étiquettes de « tout-puissant », « pervers », « incasable » ou simplement « opposant et de mauvaise volonté » et ceci aussi bien pour le jeune que pour sa famille.

*Prends garde de n'élever tes enfants comme s'ils
devaient rester toute leur vie des enfants,
sans penser qu'un jour ils deviendront des pères.*

(Hattan Ibn al-Mu'alla)

⁷ ROGERS Carl R., *Liberté pour apprendre*.

5.2. Les outils

Concrètement, la formation en PNP suivie par le personnel éducatif a débouché sur l'utilisation de nouveaux modèles d'application de l'approche systémique au sein de l'institution. Ces modèles ont comme finalité de rendre des systèmes compatibles entre eux :

- Système familial (ou systèmes familiaux en présence de familles recomposées),
- Systèmes institutionnels : aussi bien le système de la Fondation que le système élargi (Office de Protection de l'Enfant – école – Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents – etc.).

Création et intégration de la fonction d'intervenant familial⁸

Les interventions de l'intervenant familial auprès des familles font partie des articulations principales dans la construction d'un lien entre les protagonistes de ce nouveau système constitué par le système familial et le système institutionnel. L'intervenant familial est le trait d'union médiateur entre la famille et l'institution ou d'un système à l'autre.

Les entretiens individuels

Ils ont lieu chaque semaine entre l'éducateur de référence et le jeune dont il a la charge afin que celui-ci se fasse une image globale de la manière dont le jeune se sent. À cette fin, l'éducateur utilise une « grille des souffrances », qui représente les divers domaines fondamentaux de la vie du jeune (famille, école, amis, avenir, etc.) ainsi que des techniques d'entretien pour permettre à ce dernier de s'exprimer même sur des sujets qu'il ne souhaite pas aborder. Ces entretiens permettent d'anticiper et de désamorcer des états de crise générés par une accumulation de mal-être et de souffrances vécus par le jeune.

Le trio⁹

Il est composé de l'éducateur de référence, de l'intervenant familial et de la direction pédagogique. L'idée est d'offrir au système familial une constellation d'intervenants et de fonctions symboliques divers afin que la famille et le jeune puissent être constamment en bonne relation avec au moins un membre du trio.

Lien positif et développemental

Ce volet, sans doute le plus important, n'en est pas moins le plus complexe. Il est le point fondamental qui nous amène à collaborer et travailler avec le jeune et la famille sur une co-éducation en soutenant le parent carencé de sorte à réunir les conditions nécessaires à une évolution personnelle et familiale.

L'expérience démontre en effet que les situations qui n'ont pas permis la création d'un lien positif ont souvent confirmé leur mauvais pronostic.

Vis-à-vis des parents, ce travail, principalement effectué par l'intervenant familial, comprend un postulat de non-substitution du rôle parental et vise à restaurer la qualité de la relation éducative. En effet, de notre point de vue, s'il existe une carence d'expression des sentiments parentaux, les processus mentaux indispensables à la construction de l'estime de soi et de la confiance aux autres aboutiront à une immaturité affective chez l'enfant. Un travail familial, en plus du travail individuel, s'avère donc

⁸ Pour une description plus détaillée de cette fonction, se référer au point 5.4.

⁹ Pour plus d'informations, se référer au point 5.5.

nécessaire, car un parent désireux de voir s'améliorer sa relation avec son enfant constitue le meilleur thérapeute qui soit.

En complément du travail de l'intervenant familial avec la famille, l'éducateur de référence met en place un travail individuel avec le jeune. Cet accompagnement vise à l'enrichissement et à la compréhension de l'histoire de ce dernier, ainsi qu'au développement des mécanismes d'intégration d'une image positive de soi. La mise en perspective du contexte de la violence, de la carence ou d'autres maltraitements permet au jeune d'expliquer les événements qui lui sont arrivés. En comprenant l'histoire de ses parents, leurs carences, leurs limites et leurs difficultés, il peut mieux accepter ces événements et les dépasser. Il acquiert ainsi une meilleure connaissance de sa propre existence, ce qui facilitera sa construction en tant que personne autonome.

Il en va de même pour les parents, qui ont besoin de comprendre leurs enfants, leurs personnalités et leurs réactions afin d'être plus à même de réagir de la manière la plus adéquate en cas de conflits ou de tensions.

Le but est que chacun, grâce à sa vision mieux informée de la situation, développe son estime et ses ressources afin qu'à terme le système familial soit capable de se réguler de manière autonome, même dans les situations délicates.

Enfin, l'institution s'efforce de déployer des interventions à géométrie variable qui s'adaptent au contexte présenté. Nous constatons que dès que la qualité du lien s'accroît, la participation augmente et les possibilités se diversifient.

Instauration de la règle de non-renvoi

Cette règle vise à créer d'emblée un contexte rassurant. Les jeunes accueillis ont déjà connu des relations carencées qui ne leur ont pas permis de développer la croyance qu'ils puissent être aimés pour ce qu'ils sont ou que les adultes puissent aimer gratuitement. Un renvoi ne ferait que les conforter dans leurs représentations et constituerait ainsi une maltraitance de plus.

Instaurer une règle de non-renvoi constitue en fait un excellent moyen de montrer l'exemple d'adultes contenant, c'est-à-dire capables de trouver des solutions relationnelles afin d'assurer la continuité de la relation indépendamment des difficultés rencontrées.

« Quoi qu'il se passe avec vous, nous ne vous laisserons pas tomber » : voici le message principal que nous souhaitons transmettre et cultiver en termes de pratique et de qualité du lien. Cependant, « à l'impossible, nul n'est tenu ».

5.3. Méthodologie

PREMIÈRE PHASE

La première phase consiste à :

- prendre connaissance – faire connaissance – comprendre – écouter/entendre ;
- expliciter la demande ;
- identifier et préciser les rôles de chacun des partenaires.

Standards Quality4Children 1 à 6

1. **Demande de placement et traitement de la demande :**

La demande est effectuée par l'office placeur à la direction pédagogique par téléphone, courriel ou autre, avec transmission d'une brève anamnèse écrite. Au besoin, un entretien réunit alors l'assistant social, un éducateur, un intervenant familial, la direction pédagogique et éventuellement le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents, voire d'autres membres significatifs du réseau.

Si l'institution peut entrer en matière, l'Office de Protection de l'Enfant avertit la famille.

2. **Premier entretien avec la famille :**

Cette rencontre réunit, en général à l'Office de Protection de l'Enfant, l'enfant et sa famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique.

La situation et les attentes de l'assistant social, de la famille, de l'enfant, de l'école, etc. sont présentées. Le fonctionnement du groupe éducatif et de l'institution est explicité, de même que la procédure de suivi du placement (soit les points 4 à 21 du présent document). La date d'admission est évoquée ou fixée.

Si le contexte le permet, l'Office de Protection de l'Enfant mandate l'institution aux fins de préparer l'arrivée de l'enfant.

3. **Prise de contact (étape souhaitée selon le déroulement du point 2) :**

L'intervenant familial et l'éducateur de référence prennent contact avec la famille et le jeune dans l'objectif de faire connaissance. Le lieu (domicile de la famille, institution, en ville, etc.) et la cadence de ces rencontres se définissent en fonction de chaque situation.

4. **Entretien d'admission :**

Cet entretien se déroule au sein de l'institution et réunit le jeune, la famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial, la direction pédagogique et éventuellement d'autres membres significatifs du réseau.

À cette occasion, l'assistant social formule la demande et donne un premier mandat à l'institution. Si l'institution l'accepte, une observation est réalisée durant trois mois, à la suite de quoi le mandat sera évalué et éventuellement ajusté.

Lors de cet entretien, le cadre des visites et des week-ends, l'argent de poche et le budget du jeune sont abordés et dans la mesure du possible définis pour une période de trois mois, si possible avec l'accord de chacun.

5. **Accueil du jeune dans l'institution :**

L'accueil s'effectue dans un laps de temps bref après l'entretien d'admission.

6. **Contact avec le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents :**

La direction pédagogique avertit le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents de l'arrivée de l'enfant. Si ce dernier n'est pas déjà suivi sur le plan thérapeutique, le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents le rencontre en temps opportun une à trois fois pour faire connaissance, puis *a minima* une fois par an avant la synthèse annuelle.

La deuxième phase consiste à mettre en place le suivi éducatif et familial en sollicitant au besoin le réseau autour de la famille par :

- la mise en place des entretiens hebdomadaires entre l'éducateur de référence et le jeune ;
- la mise en place du travail familial par des entretiens entre l'intervenant familial et la famille ;
- la mise en place de l'approche triangulaire (*cf.* R. Coenen) par des rencontres de la direction pédagogique, de l'éducateur de référence et de l'intervenant familial, (ci-après « trio »), ainsi que des rencontres du trio avec la famille et au besoin l'Office de Protection de l'Enfant ;
- le recueil d'informations et d'observations en vue des présentations approfondies de situation qui ont lieu après un mois, puis après trois à cinq mois.

Standards Quality4Children 6 à 12

7. Suivi éducatif et familial :

L'éducateur de référence met en place un entretien hebdomadaire avec l'enfant, l'intervenant familial des entretiens réguliers avec la famille. L'objectif de ces démarches est la récolte d'informations, la constitution d'un génogramme, etc.

L'information circule lors des colloques hebdomadaires (« cahier de transmission », « observations », PV, etc.). En outre, des rencontres régulières du trio sont organisées.

8. Après un mois, présentation approfondie de la situation dans le cadre du colloque :

Les informations et observations sont mises en commun.

L'équipe éducative au complet et la direction pédagogique élaborent quelques hypothèses de travail et de compréhension.

Les intervenants se distribuent les rôles quant aux informations complémentaires à rechercher.

9. Poursuite du suivi éducatif et familial :

L'éducateur de référence et l'intervenant familial continuent le travail sur les bases engagées en collaboration avec la direction pédagogique. Des entretiens de bilan peuvent avoir lieu entre la famille et les représentants de l'institution.

10. Après trois à cinq mois d'observation, présentation approfondie de la situation :

Les informations et observations sont mises en commun dans le cadre d'un colloque. L'équipe éducative au complet et la direction pédagogique affinent les hypothèses de compréhension, élaborent les objectifs de travail et déterminent si le mandat qui leur a été confié doit être ajusté, si une réorientation doit être proposée ou encore si la mesure de placement doit être remise en question.

11. Retour d'observation à la famille en vue de préparer un projet d'intervention :

L'éducateur de référence et/ou l'intervenant familial et la direction pédagogique, en collaboration avec la famille, élaborent un document transmis à l'assistant social par la direction pédagogique en vue du retour d'observation.

12. Retour d'observation à l'assistant social en présence de la famille :

Rapidement après la restitution à la famille, celle-ci, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique rencontrent l'assistant social pour soumettre à son approbation le projet d'intervention, affiner les objectifs de travail et ajuster le cadre de la poursuite du placement. Des aménagements ou amendements du mandat confié à l'institution peuvent être proposés. Cet entretien peut avoir lieu en présence du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents s'il intervient ou est appelé à intervenir.

Dans l'idéal, les étapes 10 à 12 se déroulent dans l'intervalle d'un mois.

La troisième phase consiste à mettre en pratique et faire évoluer le projet d'intervention élaboré avec la famille et le réseau à la suite des observations précédentes par :

- la tenue de synthèses et de présentations approfondies de situation ;
- la poursuite du travail éducatif et familial ;
- la poursuite des trios et de ses interactions avec la famille et le réseau.

Standards Quality4Children 6 à 15

13. Poursuite du suivi éducatif et familial :

L'éducateur de référence, l'intervenant familial et si besoin la direction pédagogique poursuivent le travail familial et éducatif sur la base des objectifs affinés lors de l'étape 12.

14. Tenue régulière de synthèses :

Entre six et neuf mois après l'arrivée de l'enfant, puis au moins une fois par an, une synthèse est réalisée avec l'équipe éducative en présence du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents et de l'assistant social, voire d'autres membres significatifs du réseau. L'éducateur de référence et l'intervenant familial présentent leurs rapports. Les membres du réseau transmettent les informations utiles à la compréhension de la situation. Les objectifs de travail sont ajustés.

15. A la suite, restitution de synthèse à la famille :

Au besoin, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique rencontrent le jeune et sa famille et préparent, le cas échéant, un nouveau projet écrit d'intervention éducative et familiale sur la base du projet rédigé au moment du retour d'observation des trois mois (étapes 11 et 12).

16. Soumission du projet d'intervention éducative et familiale remanié à l'aval de l'assistant social :

La rencontre réunit le jeune, sa famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique. Sur la base du projet d'intervention qui est soumis à son approbation, l'assistant social ajuste le mandat d'intervention qu'il confie à l'institution et, selon les situations, transmet le projet d'intervention éducative et familiale à l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte.

Dans l'idéal, les étapes 14 à 16 se déroulent dans l'intervalle d'un mois.

17. Six mois après la synthèse, présentation approfondie de la situation :

Dans le cadre du colloque, l'équipe éducative au complet et la direction pédagogique évaluent l'évolution de la situation, la pertinence des objectifs de travail et l'adéquation des rôles de chacun. Au besoin, la proposition d'un ajustement du mandat confié à l'institution peut être évoquée.

18. Retour d'évaluation à la famille :

L'éducateur de référence et l'intervenant familial, voire la direction pédagogique, rencontrent le jeune et sa famille pour évaluer l'intervention éducative et familiale. Au besoin, le projet d'intervention éducative et familiale est mis à jour sur la base du projet rédigé précédemment et transmis par la direction pédagogique à l'assistant social en vue de la rencontre suivante avec l'Office de Protection de l'Enfant.

19. Retour d'évaluation à l'assistant social :

Cette rencontre réunit le jeune et sa famille, l'assistant social, l'éducateur de référence, l'intervenant familial et la direction pédagogique pour réaliser un état des lieux et formuler d'éventuelles propositions de modification du projet d'intervention éducative et familiale ou éventuellement des aménagements ou amendements du mandat confié à l'institution. Au besoin, le cadre de la poursuite du placement est ajusté, voire soumis par l'assistant social à l'approbation de l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte.

Dans l'idéal, les étapes 17 à 19 se déroulent dans l'intervalle d'un mois.

La quatrième phase consiste à poursuivre le processus en l'ajustant à l'évolution de la situation et des besoins et, le cas échéant, en préparant et accompagnant le terme du placement vers :

- le retour dans le milieu familial ;
- la prise d'autonomie ;
- le passage de relais vers une autre mesure de placement extra-familial.

Standards Quality4Children 15 à 18

20. **Poursuite du suivi éducatif et familial** selon le cycle continu des étapes 15 à 19.

21. **A terme, mise en place d'une fin de placement** (retour à domicile, changement d'institution, prise d'autonomie) **ou d'une Prise en Charge Extérieure (PCEb).**

En cas de Prise en Charge Extérieure (PCEb) : des réunions régulières ont lieu entre le jeune, sa famille, l'assistant social, l'intervenant familial, la direction pédagogique et éventuellement le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents ou d'autres membres significatifs du réseau. Cette intervention n'est pas limitée dans le temps et permet, en cas de crise, un retour momentané du jeune dans l'institution. Le placement peut être levé mais une mesure est maintenue (p. ex. art. 307 CCS) afin que le cadre soit légitimé par l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte.

Nota bene :

- 1) Tout au long du suivi du placement, le trio se coordonne et entretient un contact régulier.
- 2) En parallèle de cette trajectoire idéale de suivi du placement, le trio entretient le contact avec le jeune et sa famille par le biais d'entretiens. Au moins tous les trois mois, la direction pédagogique (ou quelqu'un qu'elle délègue) renseignera l'assistant social sur l'évolution de la situation et de l'intervention.
- 3) Lorsqu'un jeune change de groupe au sein de l'institution, le futur éducateur de référence se rend *a minima* à la dernière synthèse ou au dernier point du groupe accueillant le jeune. Un entretien est ensuite organisé avec le jeune, sa famille, les intervenants précédents et les intervenants futurs pour formaliser le passage et présenter les personnes et les lieux. Le jeune se rend de temps en temps dans son futur groupe éducatif pour faire connaissance avec les autres pensionnaires, initier le contact avec son éducateur de référence et se familiariser avec les lieux. Le relais se passe également au sein de l'équipe d'intervenants familiaux, selon les besoins et le contexte. Cette façon de faire est également favorisée lors de l'accueil au sein de la Fondation de jeunes ayant vécu préalablement dans d'autres foyers ou lorsqu'un jeune est amené à quitter la Fondation pour se rendre dans un autre lieu de vie extra-familial.

Standards Quality4Children 1 à 18

5.4. L'intervenant familial

La création de la fonction d'intervenant familial est en lien direct avec la mise en place de la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP) au sein de notre établissement. Parallèlement à l'éducateur de référence, qui prend en charge l'enfant placé à la Fondation, l'intervenant familial a pour mission d'accompagner les parents¹⁰ durant toute la démarche du placement. Il a une formation d'éducateur et est comme lui directement subordonné à la direction pédagogique.

L'intervenant familial joue un rôle clé dès la procédure d'admission. En effet, pour autant que la situation le permette, il est présent dès le premier entretien (cf. méthodologie, étape 2), qui se déroule généralement à l'Office de Protection de l'Enfant (OPE), afin d'entendre les demandes du service placeur et des parents et d'expliquer ou de préciser à ces derniers la manière dont l'institution fonctionne. Il prend alors rendez-vous avec les parents pour une première rencontre. Dans l'idéal, le travail de l'intervenant familial au sein de la famille commence donc préalablement à l'arrivée de l'enfant dans l'institution.

L'intervenant familial rencontre les parents hors du cadre officiel (OPE, direction pédagogique, etc.) en vue de leur apporter un soutien et de mettre en lumière tant les carences et les difficultés qui ont mené au placement que les compétences et ressources qui pourront être mobilisées pour résorber les problèmes familiaux. L'intervenant familial ne dispense pas de conseils préétablis mais cherche des solutions *en collaboration* avec les parents.

L'objectif de l'intervenant familial est que les parents puissent finalement se passer de son accompagnement et que leurs enfants réintègrent le domicile familial. C'est pourquoi il travaille principalement sur l'autonomie, la responsabilisation et les ressources¹¹. Si un retour de l'enfant n'est pas envisageable, l'intervenant familial favorise et entretient des liens familiaux et des liens famille-institution suffisants pour que les parents se sentent partenaires et protagonistes de l'éducation de l'enfant et qu'ils prennent de la consistance auprès de celui-ci.

Cette approche centrée sur l'accompagnement de la famille présente plusieurs aspects :

Écoute et soutien

Le vécu des parents dont les enfants sont placés, rarement exprimé, est souvent complexe et douloureux. De la même manière que l'éducateur vis-à-vis de l'enfant, l'intervenant familial offre aux parents une écoute bienveillante et non jugeante ainsi qu'une vision positive d'eux-mêmes. Dans cet espace intime qui limite la mise à nu devant le système institutionnel, les parents sont plus à même d'exposer leurs craintes, leurs difficultés, leur culpabilité, etc.

L'intervenant familial ouvre et entretient le dialogue avec les parents sur la parentalité, l'éducation et la vie quotidienne. Il tire parti de la crise que constitue le placement pour comprendre les fonctionnements et mécanismes qui ont conduit à cette situation et aider les parents à évoluer. Ensemble, ils mettent en œuvre des stratégies permettant de choisir d'autres comportements lorsque

¹⁰ Par souci de simplicité, nous parlons ici des « parents » mais, au vu de l'évolution des structures familiales, il peut aussi s'agir de personnes ressources de la famille élargie.

¹¹ Dans cette recherche, l'intervenant familial utilisera notamment le génogramme (carte familiale qui illustre la composition de la famille et qualifie les relations entre ses membres) afin de définir aussi les personnes ressources des parents.

ceux-ci n'étaient pas appropriés à un cadre familial harmonieux. L'intervenant familial travaille ainsi avec les ressources de la famille pour pallier les aspects déficitaires qui ont mené au placement. Il permet aux parents de recouvrer leurs compétences – et par là même leur estime d'eux-mêmes.

Le soutien s'opère aussi souvent à un niveau plus matériel : administration, santé, nettoyage ou toute autre action propre à améliorer la situation particulière de la famille concernée.

Durant toute cette démarche, l'intervenant familial est en lien constant avec l'éducateur de référence de l'enfant. Élément du trio¹², il participe aussi aux colloques et aux synthèses des groupes éducatifs ainsi qu'aux rencontres du réseau.

Médiation et rétablissement de l'image externe et interne

Les intervenants familiaux font le lien entre le réseau officiel et les familles. Ils précisent et explicitent les objectifs qui ont été fixés lors de la procédure d'admission aux parents et les travaillent avec eux. Ensemble, ils préparent aussi les rendez-vous officiels avec le réseau.

L'avantage de la présence de cet intermédiaire est que les parents, libérés des conséquences de l'expression de leurs préoccupations, se sentent en mesure de parler de sujets qu'ils pourraient sinon être tentés de dissimuler devant le réseau institutionnel. L'intervenant familial peut ainsi préserver la famille en l'aidant à déterminer et distinguer ce qui peut rester dans l'intimité de la relation accompagnante de ce dont l'autorité doit nécessairement être informée. L'objectif est de créer un lien de confiance assez solide pour que les parents soient capables, à terme, de faire part des éléments constructifs pour le réseau même s'ils sont *a priori* difficiles à communiquer.

Remettre les événements dans leur contexte permet généralement à l'intervenant familial de dédramatiser les situations, d'en offrir une autre compréhension et de modifier l'image externe des parents – souvent stéréotypée, mais surtout figée – vis-à-vis du réseau. En mettant en avant les compétences, les ressources et surtout les progrès du milieu familial et en explicitant la logique qui a présidé aux actes et démarches des parents, l'intervenant familial permet l'évolution de l'image de la famille à l'extérieur et l'amélioration de l'estime de soi des parents.

Suivi lors du retour à la maison de l'enfant

Au vu de sa situation privilégiée quant à la réalité de la famille, l'intervenant familial est souvent le mieux désigné pour la Prise en Charge Extérieure (PCEb), c'est-à-dire le suivi de la famille lorsque l'enfant retourne en son sein¹³.

¹² Le trio est composé de l'intervenant familial, de l'éducateur de référence et de la direction pédagogique. Pour plus d'informations à ce sujet, se référer au point suivant.

¹³ La Prise en Charge Extérieure fait l'objet du chapitre 9.

5.5. Le trio

Le concept de « trio » est une émanation directe de la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP). Il est composé de trois intervenants aux rôles distincts :

L'éducateur de référence : il est l'éducateur qui est plus particulièrement chargé de suivre un enfant accueilli dans un des groupes de la Fondation.

L'intervenant familial : de manière parallèle à l'éducateur de référence auprès de l'enfant, il prend en charge l'accompagnement de la famille durant tout le processus de placement¹⁴.

La direction pédagogique : elle veille à ce que le cadre institutionnel soit respecté, en rappelant les rôles de chacun en congruence avec la ligne pédagogique d'une part, et selon les objectifs élaborés en commun (famille-institution-réseau) d'autre part. La direction pédagogique est le pôle du trio garant du suivi du placement à l'interne.

Le trio est en quelque sorte la « cellule de base » qui conceptualise le placement, gère les difficultés et amène les réflexions à l'ensemble de l'équipe éducative concernée et du réseau. L'intérêt de cette collaboration réside dans la spécificité et la complémentarité de chaque rôle.

En marge des colloques de groupe hebdomadaires, au cours desquels la situation de chaque enfant est abordée, le trio se réunit régulièrement.

Les informations du quotidien transmises lors des colloques de groupe amènent au trio une matière et une vision générale qui lui permettent ensuite de fixer des objectifs plus précis et de détailler l'intervention de chacun dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. En retour, le trio communique l'évolution du projet d'accompagnement éducatif et familial à l'équipe éducative concernée.

Cette cellule d'intervention de proximité permet d'avoir une vue d'ensemble détaillée des situations, en lien serré avec tous les partenaires.

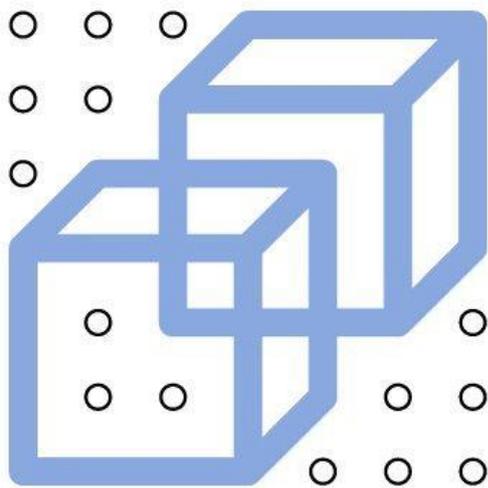
De plus, cette variété d'intervenants et de fonctions symboliques devrait permettre à la famille et au jeune d'être constamment en bonne relation avec au moins un pôle du trio. De cette manière, nous espérons qu'une porte reste toujours ouverte dans la collaboration famille-institution-réseau.

¹⁴ Cf. point précédent.

5.6. Références et bibliographie

- COENEN, Roland *Éduquer sans Punir* – Ed. Erès 2004
- HIRSCH, Siegi *Au cœur des thérapies* – Ed. Erès 2001
- HARDY, Guy *S'il te plaît, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire* – Ed. Erès 2012
- LENHARDT, Vincent *Au cœur de la relation d'aide* – InterEditions 2013
- ROGERS, Carl *Liberté pour apprendre* – Ed. Dunod 1972
- Q4C – « Quality4Children » Standards pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europe

6. La Maison d'Enfants



maison d'enfants

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

La Maison d'Enfants abrite le groupe des Primaires et celui des Secondaires. Les locaux et équipes éducatives de ces groupes sont clairement séparés. Toutefois, lors des week-ends ainsi que pendant les permanences dans les périodes de vacances scolaires, les groupes des Primaires et Secondaires sont rassemblés, en raison des nombreux retours d'enfants dans leur famille, et un éducateur de chaque groupe est présent. Par rapport à la semaine, cet encadrement différent, le nombre restreint d'enfant et le temps libre permettent un rythme « à part », ponctué par les fréquentes visites de parents.

6.1. Groupe des Primaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	Le groupe des Primaires réside à la Maison d'Enfants, à Sombaille 6, en cohabitation avec le groupe des Secondaires.
Public	Selon indication de l'Office de la Protection de l'Enfant (OPE), tout enfant scolarisé âgé de 6 à 11 ans.
Mission	Ce groupe accueille des enfants en difficultés familiales, à moyen et long terme mais au minimum une année, dans le but d'une réinsertion familiale.
Type de suivi	Internat
Capacité d'accueil	9 places
Équipe éducative	Composée de 5 éducateurs titulaires (pour l'équivalent de 3.75 EPT), d'un intervenant familial (pour l'équivalent de 0.25 EPT) et parfois d'un stagiaire, elle travaille en étroite collaboration avec la direction pédagogique.

Dernière mise à jour : mars 2015

PORTRAIT

La vie dans le groupe des Primaires est rythmée par l'école, les repas et des rituels propres à chaque phase de la journée (un moment calme avec une histoire lors du coucher, par exemple). Au vu du vécu familial difficile des enfants accueillis à la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes, la mise en place d'un cadre stable et sécurisant constitue un élément fondamental de l'accompagnement qui leur est offert.

Étant donné l'âge des enfants du groupe des Primaires, une grande partie du suivi consiste en l'apprentissage des gestes simples du quotidien, tant individuels (hygiène, habillement, etc.) que communautaires (savoir-être à table, services, etc.).

L'accent est également mis sur le soutien scolaire. Chaque après-midi, dès la rentrée de l'école et après les 4 heures, les enfants font leurs devoirs avec l'aide des éducateurs. Ces derniers s'entretiennent aussi régulièrement avec les enseignants afin d'accompagner au mieux les enfants dans leur scolarité.

Des activités comme de la cuisine ou du bricolage sont proposées aux enfants lors des temps libres. Le mercredi après-midi est l'occasion d'une activité de groupe, souvent à l'extérieur. Les fêtes sont des moments propices à des animations spécifiques (confection d'œufs de Pâques, de biscuits de Noël, célébration des anniversaires, etc.), toujours appréciées. De plus, les activités sportives ou culturelles à l'extérieur du groupe sont vivement encouragées. A titre d'exemple, cela fait plusieurs années que les enfants qui le souhaitent participent au BCN Tour avec enthousiasme ou que des conteuses nous offrent une soirée contes pour les groupes des Primaires et des Secondaires. En outre, la plupart des enfants participent assidûment à la Lanterne Magique et vont ponctuellement au théâtre ou au cinéma avec les éducateurs¹⁵.

Une grande part de l'action éducative se rapporte à la gestion des conflits, générés par la vie en communauté et parfois exacerbés par le parcours difficile des enfants. Chaque situation est reprise et discutée avec les personnes concernées. Les éducateurs essaient d'inciter les enfants à parler avant tout et à demander de l'aide aux adultes si besoin. Puisque chaque enfant rencontre des difficultés personnelles liées à son historique, les valeurs telles que la tolérance, le respect de la vie privée et le droit à la différence sont au cœur de l'approche pédagogique. Malgré la nécessité de gérer les problématiques de groupe, les éducateurs tentent d'axer leur travail sur une pédagogie individuelle et une prise en charge personnalisée.

Chaque semaine, l'éducateur de référence s'entretient 30 minutes avec chaque enfant dont il a la référence afin de se faire une idée de la manière dont il se sent dans tous les aspects de sa vie (famille, amis, école, etc.). Mettre des mots sur les difficultés permet souvent de les faire évoluer. À cette occasion, l'éducateur peut réexpliquer ce qui s'est dit dans les réunions avec l'équipe éducative et s'assurer que l'enfant comprend la situation et les éventuels changements qui ont lieu. Il s'agit aussi d'un moment privilégié où l'éducateur ne se consacre qu'à un enfant et où un lien affectif peut se créer ou se consolider.

Le groupe des Primaires et la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP)

Les entretiens individuels permettent de diminuer sensiblement les tensions et de désamorcer les conflits en agissant de manière préventive. Lors de ces rencontres, des « petits outils », comme **un baromètre des humeurs** ou des **techniques d'entretien** pour mettre des mots sur des sujets dont les enfants ne souhaitent pas parler, facilitent grandement cette démarche.

La valorisation positive, pratiquée de manière plus assidue depuis la formation en PNP, s'avère aussi très bénéfique. En mettant en avant les ressources des enfants même dans les situations difficiles, tout en suggérant des possibilités d'utiliser ces ressources de manière (plus) adéquate et positive, elle favorise la restauration d'une image de soi valorisante et aide à créer un climat plus serein au sein du groupe. Dans cette démarche compréhensive, le fait de **considérer les comportements fâcheux comme des symptômes** de besoins carencés (qu'il s'agira de mettre au jour et de travailler lors des entretiens individuels notamment) constitue une grande aide.

¹⁵ Plus de détails sur l'organisation du groupe figurent dans son coutumier, en annexe, p. XIV.

Les rencontres en trio¹⁶ sont riches et offrent à chacun une vision plus globale de la problématique de l'enfant et de sa famille. De plus, le retour de l'intervenant familial quant à la situation des parents permet une approche plus compréhensive des comportements des parents (eux-aussi des symptômes), ce qui facilite les relations entre eux et l'équipe éducative. Celles-ci se sont d'ailleurs sensiblement améliorées et détendues depuis la mise en place des **phases préalables à l'admission**, qui permettent de voir la procédure de placement comme une collaboration en vue d'une amélioration de la situation. Cette approche commune soustrait l'enfant aux éventuels conflits de loyauté invivables dans lesquels il risquerait de se trouver sinon et simplifie ainsi le travail des éducateurs.

¹⁶ Pour plus d'informations sur le trio, se référer au point 5.5.

6.2. Groupe des Secondaires

La Maison d'Enfants abrite le groupe des Primaires et celui des Secondaires. Les locaux et équipes éducatives de ces groupes sont clairement séparés. Toutefois, lors des week-ends ainsi que pendant les permanences dans les périodes de vacances scolaires, les groupes des Primaires et Secondaires sont rassemblés, en raison des nombreux retours d'enfants dans leur famille, et un éducateur de chaque groupe est présent. Par rapport à la semaine, cet encadrement différent, le nombre restreint d'enfant et le temps libre permettent un rythme « à part », ponctué par les fréquentes visites de parents.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	Le groupe des Secondaires réside à la Maison d'Enfants, à Sombaille 6, en cohabitation avec le groupe des Primaires.
Public	Selon indication de l'Office de la Protection de l'Enfant (OPE), tout enfant scolarisé âgé de 12 à 16 ans
Mission	Ce groupe accueille des enfants en difficultés familiales, à moyen ou long terme mais au minimum une année, dans le but d'une réinsertion familiale.
Type de suivi	Internat
Capacité d'accueil	9 places
Équipe éducative	Composée de 4 éducateurs titulaires (pour l'équivalent de 3.75 EPT), d'un intervenant familial (pour l'équivalent de 0.25 EPT) et parfois d'un stagiaire, elle travaille en étroite collaboration avec la direction pédagogique.

Dernière mise à jour : mars 2015

PORTRAIT

La vie du groupe des Secondaires est rythmée par les rituels quotidiens : repas, école, coucher, etc. Les enfants y sont respectés dans ce qu'ils vivent et l'équipe éducative essaie autant que possible d'instaurer un climat familial au sein du groupe. Étant donné les situations difficiles des enfants, le respect, l'acceptation et la solidarité sont des valeurs clés.

L'accompagnement de ce groupe est particulièrement axé sur la prise d'autonomie dans cette période délicate que représente l'entrée dans l'adolescence, en tenant compte de l'âge des enfants et de leur maturité. Il s'agit de les munir des outils et ressources nécessaires à une éventuelle sortie du cadre institutionnel. Bien qu'il existe une ligne pédagogique commune, l'accent est donc mis sur un accompagnement personnalisé de chaque situation. Les éducateurs aident les enfants à accepter et gérer leur souffrance, à mettre en lumière et développer leurs ressources et leurs valeurs et à construire et renforcer leur personnalité propre. Cette approche, qui demande une adaptation constante, aide les enfants à mener une vie plus autonome et harmonieuse, ce qui a aussi pour conséquence d'améliorer leurs relations avec les autres membres du groupe et la dynamique de celui-ci en général. L'humour, qui

permet souvent de dédramatiser les situations et d'amener à voir les événements sous un autre angle, s'avère très utile dans cette démarche.

Tout en gardant comme objectif de développer leur autonomie, les éducateurs accompagnent les enfants dans les gestes de la vie quotidienne (hygiène, vie en groupe, tâches, etc.). Ils sont aussi très présents dans le soutien scolaire, notamment l'aide aux devoirs.

Bien que certaines activités soient fixes et communes à tout le groupe, les éducateurs proposent généralement plutôt des activités individuelles ou en petit nombre (cuisine, sport, etc.) ou laissent les enfants prendre des initiatives et occuper leur temps libre selon leurs envies et compétences (jeux de société, sport, lecture, ordinateur, etc.). Toute activité à l'extérieur de la Sombaille et propre à développer une vie sociale indépendante de l'institution (équipes sportives, fanfares, etc.) est vivement encouragée.

Durant le temps du placement, l'éducateur de référence s'entretient régulièrement avec chaque enfant dont il a la référence afin de se faire une idée de la manière dont il se sent dans tous les aspects de sa vie (famille, amis, école, etc.). Ces entretiens sont aussi des moments privilégiés qui favorisent la création et la consolidation d'un lien affectif¹⁷.

Le groupe des Secondaires et la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP)

Les entretiens individuels permettent de diminuer sensiblement les tensions et de désamorcer les conflits en agissant de manière préventive. Lors de ces rencontres, des « petits outils », comme **un baromètre des humeurs** ou des **techniques d'entretien** pour mettre des mots sur des sujets dont les enfants ne souhaitent pas parler, facilitent grandement cette démarche.

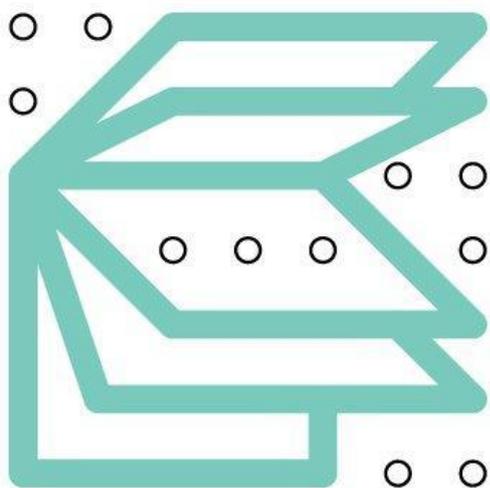
La valorisation positive, pratiquée de manière plus assidue depuis la formation en PNP, s'avère aussi très bénéfique. En mettant en avant les ressources des enfants même dans les situations difficiles, tout en suggérant des possibilités d'utiliser ces ressources de manière (plus) adéquate et positive, elle favorise la restauration d'une image de soi valorisante et aide à créer un climat plus serein au sein du groupe. Dans cette démarche compréhensive, le fait de **considérer les comportements fâcheux comme des symptômes** de besoins carencés (qu'il s'agira de mettre au jour et de travailler lors des entretiens individuels notamment) constitue une grande aide.

Les rencontres en trio¹⁸ sont riches et offrent à chacun une vision plus globale de la problématique de l'enfant et de sa famille. De plus, le retour de l'intervenant familial quant à la situation des parents permet une approche plus compréhensive des comportements des parents (eux-aussi des symptômes), ce qui facilite les relations entre eux et l'équipe éducative. Celles-ci se sont d'ailleurs sensiblement améliorées et détendues depuis la mise en place des **phases préalables à l'admission**, qui permettent de voir la procédure de placement comme une collaboration en vue d'une amélioration de la situation. Cette approche commune soustrait l'enfant aux éventuels conflits de loyauté invivables dans lesquels il risquerait de se trouver sinon et simplifie ainsi le travail des éducateurs.

¹⁷ Plus de détails sur l'organisation du groupe figurent dans son règlement interne en annexe, p. XXVI.

¹⁸ Pour plus d'informations sur le trio, se référer au point 5.5.

7. La Maison d'Apprentis



maison d'apprentis

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

7.1. Internat

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	La Maison d'Apprentis se situe à la rue du Banneret 2, dans un immeuble proche du centre-ville.
Public	Sur indication de l'Office de Protection de l'Enfant (OPE), jeunes filles et garçons âgés de 15 à 22 ans, en fin de scolarité obligatoire ou en formation
Mission	Accueil de jeunes dont la situation familiale et/ou personnelle ne permet pas de vivre au domicile parental. Si un retour dans la famille est toujours espéré, la Maison d'Apprentis vise aussi à responsabiliser les jeunes et à les préparer à une vie autonome.
Type de suivi	Internat
Capacité d'accueil	10 places
Équipe pédagogique	6 éducateurs (pour l'équivalent de 5 EPT) appuyés par 2 intervenants familiaux (pour l'équivalent de 0.25 EPT), en étroite collaboration avec la direction pédagogique

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

La Maison d'Apprentis accueille des jeunes séjournant précédemment dans d'autres groupes éducatifs de la Fondation, des jeunes gens en provenance d'autres institutions qui ne peuvent assurer la poursuite du suivi éducatif au-delà de 16 ans et des jeunes pour lesquels une solution de placement s'avère nécessaire durant l'adolescence. Les jeunes accueillis sont en fin de scolarité obligatoire, en études ou en apprentissage. L'équipe éducative axe son travail sur le soutien à l'accomplissement de la formation afin de privilégier, à terme, l'accès des pensionnaires à l'autonomie financière par l'obtention d'un titre de formation reconnu ou une intégration dans le monde du travail. L'accent est également mis sur l'accompagnement dans l'apprentissage des actes du quotidien et des responsabilités administratives afin de proposer aux jeunes accueillis l'expérimentation de tâches qu'ils auront à assumer lorsqu'ils auront quitté le foyer et tout au long de leur vie d'adultes.

La Maison d'Apprentis offre aux jeunes une expérience de vie de l'ordre de l'éducation par les pairs. « Nos aînés » sont invités à entretenir le contact avec la Maison d'Apprentis et proposent ainsi aux plus jeunes l'exemple d'anciens pensionnaires qui ont quitté le nid, que ce soit pour retourner dans leur famille et pouvoir déployer leurs ailes ensuite, pour rejoindre un lieu de vie transitoire entre l'internat et la vie autonome ou pour s'installer dans un lieu de vie bien à eux.

Les éducateurs, présents et disponibles, ne sont que peu animateurs de la vie de la maison dans la perspective de laisser l'organisation du temps libre à l'initiative des jeunes. Ils s'attachent toutefois à

proposer aux jeunes la découverte de nouvelles activités (sportives, ludiques, culturelles, etc.) et d'autres horizons (séjours dans d'autres régions du pays ou à l'étranger, engagements associatifs, etc.).

Quelques thèmes sont toutefois abordés régulièrement avec la venue d'intervenants extérieurs (Groupe Information sexuelle et éducation à la Santé (GIS), La Balise¹⁹, etc.) en fonction des besoins perçus par l'équipe éducative.

Le lien entre le jeune et son éducateur de référence, la bienveillance du regard porté sur les jeunes par les adultes de la maison et notre foi en leurs compétences acquises et à développer sont les points forts sur lesquels nous souhaitons baser notre accompagnement, persuadés que la confiance en soi est le terreau d'un développement personnel positif et constructif²⁰.

¹⁹ La Balise est l'antenne du Centre de prévention et de traitement de la toxicomanie de La Chaux-de-Fonds.

²⁰ Pour plus d'informations, les règles de vie de la Maison d'Apprentis sont consultables en annexe, p. XXXIII.

7.2. Studios de suite

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	Un studio choisi par le jeune et dont le bail à loyer est établi au nom de la Fondation
Public	Les pensionnaires de la Maison d'Apprentis, sur la base d'un projet pédagogique individualisé
Mission	Apprentissage de l'autonomie dans son propre lieu de vie tout en bénéficiant d'un encadrement éducatif adapté. L'objectif est l'accès du jeune à une autonomie totale. Le concept est une continuité du placement et Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes maintient des objectifs éducatifs.
Conditions d'admission	<p>a) Le jeune présente une maturité suffisante permettant d'envisager un suivi éducatif à distance jusqu'au terme de ses études ou de sa formation professionnelle.</p> <p>b) Le jeune présente encore de nombreuses difficultés mais son accompagnement en communauté n'est plus la formule adéquate, au contraire d'une prise en charge plus individualisée qui peut devenir le « coup de pouce » qui fait grandir, la valorisation qui permet de fixer de nouveaux objectifs. Le concept « studio de suite » devient ici le moteur d'une nouvelle collaboration sur un terme plus long et – en général – au-delà de la majorité. Il est le levier d'une progression et d'une nouvelle motivation.</p> <p>Un passage préalable dans le studio interne à la Maison d'Apprentis (voir ci-dessous) est demandé.</p>
Type de suivi	Rencontres régulières au studio ou à la Maison d'Apprentis
Capacité d'accueil	6 places
Équipe pédagogique	Celle de la Maison d'Apprentis

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

L'idée de cet outil de travail a émergé lors de l'abaissement de la majorité civile, alors que bon nombre de jeunes adultes ne pensaient qu'à quitter l'institution pour gagner en liberté au détriment de leurs études et/ou de leur cursus de vie. Rapidement désœuvrés et faisant appel à l'aide sociale pour s'assumer, la plupart de ces jeunes se sont malheureusement retrouvés en rupture et à nouveau dépendants.

Le concept « studio de suite » répond ainsi à un besoin réel des jeunes pris en charge. Il permet un changement de statut de manière douce, réfléchi et en accord avec les objectifs de formation des jeunes concernés. Il offre une première expérience de vie autonome en studio avec la collaboration de référents éducatifs. Toutefois, une place modulable à l'interne reste à disposition durant l'ensemble du placement en appartement en cas d'imprévu et/ou d'échéance importante.

Il n'y a pas de critères uniques et unilatéraux, ni identiques à tous les adolescents pour l'accession à un studio de suite. Chaque demande est discutée, débattue et évaluée en équipe et avec la direction pédagogique.

L'accès au studio de suite doit permettre au jeune de bénéficier de l'appui et du soutien de l'équipe éducative pour la réussite de son objectif personnel et l'apprentissage de sa propre gestion quotidienne, de manière personnalisée et hors vie communautaire.

Au terme du contrat de collaboration, le jeune doit pouvoir être en mesure d'utiliser ses acquis pour affronter seul et de manière indépendante la vie sociale et professionnelle.

La personnalisation de l'accompagnement éducatif est un levier majeur du projet, de même que la valorisation des compétences du jeune, voire de son entourage dans les ressources que celui-ci peut constituer²¹.

Studio interne

Cet espace de vie sis à la Maison d'Apprentis permet au jeune susceptible de bénéficier d'un studio de suite de s'engager dans l'exercice de l'autonomie sous le regard et la critique constructive de l'équipe éducative.

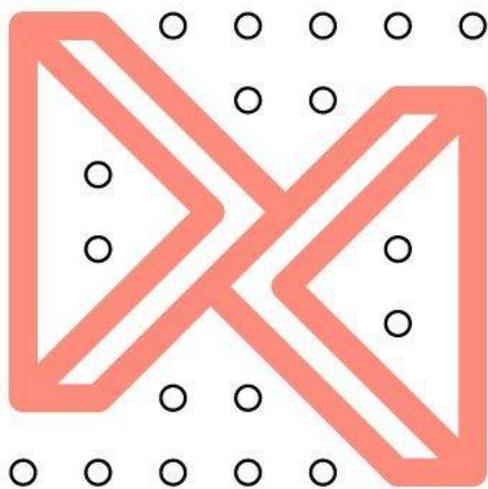
Ce moyen d'accès au concept « studio de suite » est une étape qui se veut une base d'échanges entre le bénéficiaire et l'équipe éducative. C'est une phase d'apprentissage des besoins et des exigences liés à la future expérience en studio de suite. Le studio interne est ainsi étroitement lié à l'ensemble du concept « studio de suite » et devient un relais important dans le processus de départ vers l'extérieur.

L'expérience du studio interne est évaluée régulièrement et peut être renouvelée si nécessaire. L'occupation variera selon le bénéficiaire, en négociation avec l'équipe éducative. L'accès au studio interne est régi par une convention de mise à disposition²², voire un contrat de collaboration.

²¹ Un exemple de convention de collaboration peut être consulté en annexe, p. XLVII. Une liste des éléments de base nécessaires à l'entretien du studio et offerts au jeune lors de son emménagement (Kit MAP) figure à sa suite, p. L.

²² Un exemple figure en annexe, p. LI.

8. L'Accueil d'Urgences



accueil d'urgences

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	L'Accueil d'Urgences se trouve à la rue du Parc 69. Le choix d'une localisation indépendante des groupes éducatifs traditionnels a été fait afin de limiter les perturbations liées aux arrivées et départs fréquents inhérents à la mission d'un groupe d'accueil d'urgences. L'identité propre du groupe ainsi que son organisation autonome ont ainsi été renforcées.
Public	Sur indication de l'Office de Protection de l'Enfant (OPE), tout enfant ou jeune âgé de 6 à 18 ans, fille ou garçon. À l'occasion, l'accueil de fratries fera déroger à la limite d'âge minimale indiquée.
Mission	La mission de l'Accueil d'Urgences est de recevoir immédiatement tout enfant dont la situation nécessite une prise en charge rapide et temporaire et de travailler à un retour rapide dans le milieu familial ou à une orientation vers un lieu de vie adéquat. Le séjour dans ce groupe n'excède pas trois mois.
Type de suivi	L'Accueil d'Urgences offre un accueil en internat dans différents types de situations : Dépannage : en cas d'imprévu, si personne ne peut s'occuper du jeune ou de l'enfant. Protection : en cas de maltraitance, d'abus sexuel ou de négligences graves. Observation : afin de définir, voire de mettre en place, des mesures d'accompagnement et de soutien à l'enfant et à sa famille.
Capacité d'accueil	8 places
Équipe pédagogique	6 éducateurs (pour l'équivalent de 4.65 EPT) appuyés par 2 intervenants familiaux (pour l'équivalent de 0.25 EPT), en étroite collaboration avec la direction pédagogique

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

Nous accueillons des enfants et des jeunes dont la situation, suite à des événements graves, requiert un lieu de vie sécurisant où leurs besoins essentiels sont pris en charge dans l'attente d'une amélioration de la situation au sein de la famille. L'Accueil d'Urgences doit permettre de préserver l'intégrité physique, psychique et morale des enfants. Une fois l'enfant ou le jeune accueilli, l'équipe éducative recherche avec toutes les personnes concernées par la crise les solutions d'aide qui peuvent être proposées. Elle travaille à un retour rapide de l'enfant ou du jeune dans son milieu familial ou, à défaut, à une orientation vers un lieu de vie adéquat en fonction de l'évolution de sa situation personnelle et familiale et de ses éventuels besoins spécifiques en matière d'accompagnement.

L'Accueil d'Urgences fonctionne 365 jours par an, 24/24 heures. Une équipe de veilleurs assure une présence de nuit. Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes a la compétence d'accepter une admission

d'urgence en dehors des heures et jours ouvrables. Nous travaillons toujours sur l'indication préalable ou la caution *a posteriori* de l'Office de Protection de l'Enfant (OPE).

Les principales différences dans l'accueil des enfants et des jeunes par rapport aux « groupes traditionnels » s'expriment au niveau de l'admission qui peut se passer dans l'urgence, de la durée limitée du séjour, de la mission d'orientation à la sortie et de la prise en charge spécifique liée à un accueil temporaire.

Ainsi le travail de ce groupe s'articule principalement autour de trois étapes :

- L'admission
- Le séjour
- Le départ

L'admission est un moment essentiel qui demande toute notre disponibilité. Nous apportons attention, écoute et respect à l'enfant, ainsi qu'à sa famille. Nous évitons de nous placer en concurrence avec la famille et tentons, dans toute la mesure du possible, de travailler ensemble afin qu'elle puisse renouer des liens qui permettent à l'enfant de retourner dans son foyer.

Durant le temps de leur séjour, les enfants sont scolarisés à l'extérieur de l'institution. S'ils viennent de la ville, ils gardent leur classe et leurs activités d'avant, en vue de connaître un minimum de perturbations dans ces domaines. Afin de tendre à un résultat optimal, nous travaillons de manière interdisciplinaire avec les répondants de l'OPE et du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea), ainsi qu'avec d'autres personnes ou services.

Le départ est également un moment important. Nous le préparons et le marquons par un signe particulier. Si un retour dans la famille n'est pas possible, c'est avec elle et les professionnels concernés que nous proposons un autre lieu de vie en prenant en charge, le cas échéant et selon accord avec l'OPE, certaines démarches d'investigation.

La prise en charge quotidienne du groupe se déroule de la manière suivante :

- Les éducateurs assurent, par tournus, le quotidien et les permanences pour les urgences.
- Les permanences lors des week-ends et des périodes de vacances sont prises en charge par l'équipe éducative renforcée par d'autres membres du personnel éducatif de Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes, en collaboration avec la permanence de la direction pédagogique.
- Le service hôtelier est assuré par le personnel de maison de la Fondation.

TYPES D'ACCUEIL ET SUIVIS

Le groupe propose plusieurs types d'accueil afin de répondre aux divers besoins de placement à court terme.

Dépannage

Il s'agit d'un accueil dans une situation d'urgence due à un événement imprévu : accident, incendie, arrestation, disparition des parents, maladie, etc. Lorsqu'une hospitalisation d'un parent est prévue et que la famille n'a pas d'alternative, un placement « agendé » peut aussi être mis en place.

Protection

En cas de maltraitements, d'abus sexuels ou de négligences graves, nous accueillons immédiatement l'enfant ou le jeune et mettons tout en œuvre pour assurer sa protection et son bien-être²³. Dans la mesure du possible, nous nous servons de la crise pour comprendre la problématique du système familial.

Le travail d'intervention durant la crise requiert la collaboration active de l'OPE et du CNPea.

Observation

Un placement dans le but d'une observation peut aussi se faire dans l'urgence, mais est généralement décidé et planifié. Les objectifs de l'observation doivent être précisés lors de la demande de placement ou de l'admission. La durée du placement est également déterminée mais n'excédera pas trois mois.

Dans l'idéal, ce type de mandat requiert la collaboration de la famille et un travail interdisciplinaire au sein du réseau.

VIE QUOTIDIENNE

Les horaires de l'équipe éducative de l'Accueil d'Urgences sont élaborés de manière à offrir une disponibilité optimale aux enfants ou aux jeunes durant toutes les périodes de la journée et de la soirée. Les journées sont cadencées par les horaires scolaires. La stabilité du groupe est assurée par la présence régulière des membres de l'équipe éducative et le rythme du quotidien.

Les situations familiales et affectives des enfants ou des jeunes qui arrivent dans le groupe sont en général douloureuses et déstabilisantes. De ce fait, nous accentuons nos efforts pour développer une atmosphère calme, chaleureuse et compréhensive au sein du groupe, et ceci dans toutes les interactions que nous vivons avec les enfants et les jeunes. Pour ce faire, nous les accueillons individuellement dans ce qu'ils vivent et accompagnons les aléas de la dynamique du groupe, qui est par nature fluctuante au vu de la mission de l'Accueil d'Urgences.

Il est important que les enfants et les jeunes du groupe aient la possibilité d'exprimer par différents moyens leurs sentiments et leurs émotions face à la situation qu'ils vivent (activités créatrices, sports,

²³ Dans ces situations, la Fondation respecte la procédure cantonale décrite dans la brochure du DEF « Maltraitements et abus sexuels – Comment réagir ? », disponible à l'adresse suivante : http://www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/infos/Documents/6_Parents_ProtocolAbusSexuels.pdf.

relations individuelles, etc.). Une large part de la vie quotidienne est donc laissée aux interactions ludiques et sportives.

Durant les vacances scolaires, les enfants et jeunes de l'Accueil d'Urgences peuvent participer aux diverses activités organisées par l'ensemble de l'équipe éducative de Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes²⁴.

DÉMARCHES ÉDUCATIVES

Nous commençons par nommer un éducateur de référence et un intervenant familial qui récoltent des informations auprès de l'ensemble du pourtour social (assistant social, famille, thérapeute, école et autres). Nous fixons ensuite un premier entretien qui réunit, dans l'idéal, la famille, l'éducateur, l'intervenant familial, la direction pédagogique, l'assistant social et éventuellement le thérapeute, ainsi que d'autres membres significatifs du réseau œuvrant auprès de la famille. Lors de cette réunion, nous mettons en lumière les événements qui ont conduit au placement et fixons les objectifs de notre collaboration.

Nous cherchons également à :

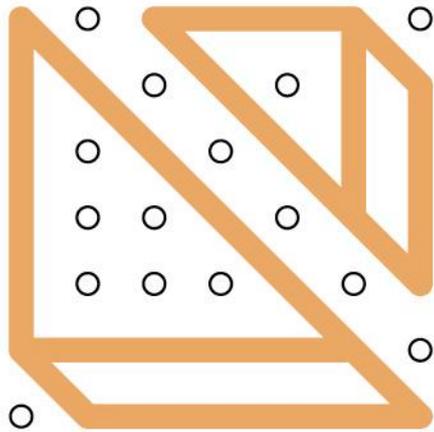
- Répertorier et, le cas échéant, informer tous les intervenants du pourtour social de la famille (comportement global, santé, relations aux pairs, suivi de la scolarité, etc.).
- Évaluer les ressources du milieu familial et de l'entourage (y compris la famille élargie).
- Définir les objectifs à court terme.
- Mettre en place un type d'accueil adéquat pour répondre aux demandes de la famille et aux exigences de la situation, voire aux contraintes imposées par le cadre légal.
- Définir les rôles de chaque intervenant et mobiliser l'ensemble du réseau.

Nous poursuivons notre prise en charge avec les moyens suivants:

- Les observations quotidiennes des enfants dans le groupe.
- Les entretiens individuels hebdomadaires entre le jeune accueilli et son éducateur de référence.
- L'action des intervenants familiaux qui, parallèlement au travail d'accompagnement réalisé par les membres de l'équipe éducative, assurent le lien entre la famille et la Fondation et accueillent les parents dans ce qu'ils vivent en lien avec leur rôle de parents et l'éloignement de leur(s) enfant(s) du domicile familial.
- Les colloques hebdomadaires de groupe, et plus particulièrement les points de situation avec les professionnels du réseau durant lesquels les situations des enfants ou des jeunes et de leurs familles sont régulièrement réévaluées. À cette occasion, nous repensons notre action dans les familles, les conditions du placement et l'orientation de notre accompagnement. Ces points permettent également de définir les rôles des intervenants et de nommer, le cas échéant, un coordinateur du réseau.
- Les réunions de réseau et les entretiens avec la famille qui permettent une réflexion élargie à tous les professionnels et l'adaptation de notre intervention à l'évolution du système familial.

²⁴ Une présentation de l'Accueil d'Urgences destinée aux prestataires du groupe peut être consultée en annexe, p. LV.

9. La Prise en Charge Extérieure (PCEb)



prise en charge extérieure
de type b

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	Au domicile de l'enfant et de sa famille
Public	Les enfants ou jeunes placés à la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes pour qui un retour à la maison peut être envisagé avec le maintien d'un suivi éducatif à domicile. Le placement n'est pas automatiquement levé pour autant, mais un autre type de mesure peut être prononcé par l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adolescent (APEA) pour légitimer, voire délimiter, ce suivi.
Mission	Faire évoluer, soutenir et consolider le cadre familial lors du retour d'un enfant dans celui-ci. Le but est de parvenir, à terme, à un accord de fin de placement.
Type de suivi	Visite de l'intervenant familial dans la famille. La fréquence dépend des situations et tend à s'espacer avec le temps.
Capacité d'accueil	20
Équipe pédagogique	4 intervenants familiaux ²⁵ (pour l'équivalent de 1 EPT) en étroite collaboration avec la direction pédagogique

Dernière mise à jour : mars 2015

PORTRAIT²⁶

Lorsque l'évolution de la situation le permet, l'enfant peut réintégrer le milieu familial sur la base d'un projet élaboré entre lui et sa famille, la direction pédagogique de la Fondation, l'éducateur de référence, le service placeur et/ou l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adolescent (APEA).

Le suivi est alors assuré par un intervenant familial, à domicile. Cependant, selon le projet établi et en fonction de la situation, celui-ci a aussi la possibilité de rencontrer le jeune et/ou les parents dans les locaux de l'institution.

L'intervenant familial a pour mission de soutenir les parents dans leur fonction éducative en les stimulant pour leur permettre de faire émerger et de consolider leurs compétences dans les différents domaines de responsabilités parentales. Il utilise les progrès survenus pendant le placement en permettant à chaque membre de la famille d'appréhender les problèmes et d'utiliser les compétences et ressources mis en évidence de manière différente.

Préalablement au retour de l'enfant à domicile, l'intervenant familial collabore avec les parents, l'équipe éducative concernée, la direction pédagogique et l'Office de Protection de l'Enfant (OPE) afin de réadapter les objectifs de travail du projet d'accompagnement éducatif et familial. Si besoin, un

²⁵ Comme il est celui qui a la meilleure connaissance de la famille, l'intervenant familial est souvent le mieux placé pour effectuer ce suivi. Toutefois, en fonction des situations, il est possible qu'il soit secondé ou remplacé par un éducateur.

²⁶ La circulaire émise par le Service des Institutions pour Adultes et Mineurs (SIAM) et décrivant cet accompagnement peut être consultée en annexe, p. LXV.

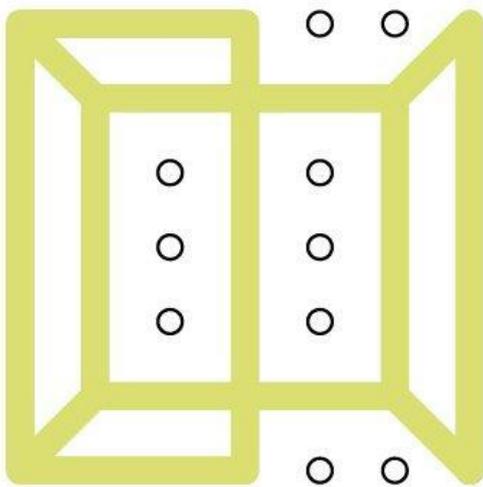
partenariat avec le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie – enfance et adolescence (CNPea), l'école ou tout autre service qui intervient dans la situation peut aussi être envisagé.

Dans le cadre de la Prise en Charge Extérieure, une fois l'enfant de retour dans sa famille, l'intervenant familial se rend au domicile selon une fréquence relative à la problématique et aux objectifs définis. L'intervention n'est pas définie dans le temps.

Pendant le processus, l'intervenant familial s'assure du bon déroulement de l'accompagnement convenu. Son action est organisée et planifiée en tenant compte des besoins, des réalités et des contraintes de la famille et de l'organisation scolaire et/ou professionnelle du jeune. Au besoin, il peut mettre la famille ou l'un de ses membres en lien avec d'autres professionnels ou personnes ressources. C'est lui qui assure le suivi et la récolte d'informations en vue des bilans et qui organise, si nécessaire, des entretiens avec les partenaires concernés. Il rend aussi compte régulièrement à la direction pédagogique de la Fondation ainsi qu'au service placeur, garants du processus, de l'évolution globale de la situation et propose, si besoin, l'ajustement des objectifs. En outre, il veille à la qualité du lien entre les partenaires du réseau existant et la famille²⁷.

²⁷ Pour plus d'informations sur la fonction d'intervenant familial, se référer à la page 26.

10. La Maison des Jeunes



maison des jeunes

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	La Maison des Jeunes se situe à la rue du Parc 67-69.
Public	Jeunes filles ou garçons, âgés de 15 à 25 ans, en formation ou exerçant une activité régulière. Approximativement un tiers des jeunes étudient dans la région et logent à la Maison des Jeunes car leur domicile familial est trop éloigné ; deux tiers y logent sur indication de l'Office de Protection de l'Enfant ou de l'Office cantonal de l'aide sociale.
Mission	Hébergement en chambre individuelle avec pension, conseil, aide et soutien. L'équipe éducative a pour mission d'accueillir et d'accompagner tous les résidents de la Maison des Jeunes par un appui éducatif léger et souple. Les éducateurs sont les garants du cadre et sont à disposition des jeunes lorsqu'ils en font la demande.
Conditions d'admission	Être en formation ou en études, âgé de 15 à 25 ans et accepter le règlement de la Maison des Jeunes ²⁸ .
Type de suivi	Internat
Capacité d'accueil	33 places
Équipe pédagogique	Elle est composée d'un responsable de maison (pour l'équivalent d'1 EPT) et de 5 éducateurs (pour l'équivalent d'1.9 EPT).
Prestation additionnelle	La Maison des Jeunes propose aussi un repas de l'écolier pour 16 enfants scolarisés en ville de la Chaux-de-Fonds.

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

Le fonctionnement de la Maison des Jeunes dépend de la diversité de la population qui fréquente l'établissement. La dotation en personnel est peu importante en regard du nombre de pensionnaires et nous favorisons tant que faire se peut « l'éducation par les pairs ». Les jeunes sont donc considérés comme un soutien à l'équipe éducative, en ce qui concerne la dynamique de groupe et la cohabitation au sein de la maison.

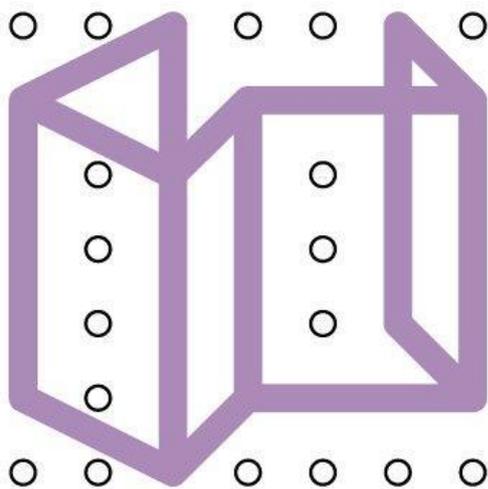
L'équipe éducative peut, selon sa disponibilité, prendre occasionnellement et de manière temporaire un rôle éducatif plus significatif. Toutefois, elle passera le relais aux répondants légaux ou aux assistants sociaux le plus rapidement possible. Le rôle de l'équipe éducative consiste à garantir une sorte de filet de sécurité et de fil rouge dans l'accompagnement des jeunes accueillis.

Le repas de l'écolier

La prestation du repas de l'écolier est assurée du lundi au vendredi de 11h30 à 14h par une éducatrice sociale.

²⁸ Celui-ci, ainsi que les tarifs en vigueur en 2015, figurent en annexe, pp. LXVIII et LXXI.

11. La Préformation et le Job-Coaching



préformation et job-coaching

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	La Préformation et le Job-Coaching se trouvent à Sombaille 8, dans des locaux entièrement refaits à neuf en 2012.
Public	Jeunes en fin de scolarité obligatoire ayant des difficultés d'orientation, de motivation, d'apprentissage et/ou de vie, le dénominateur commun étant la difficulté à entrer dans un processus de formation professionnelle.
Mission	La Préformation consiste en une orientation professionnelle et une préparation à la formation professionnelle proprement dite, le Job-Coaching en un suivi pendant l'apprentissage.
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">- Avoir terminé sa scolarité obligatoire,- Être âgé de moins de 18 ans,- Rencontrer des difficultés justifiant cette mesure,- Avoir envie d'entreprendre une formation. <p>La décision de l'admission d'un élève à la Préformation se fait en collaboration avec l'Office de Protection de l'Enfant (OPE) et/ou l'office de l'assurance invalidité (OAI).</p>
Type de suivi	Externat, classe et ateliers
Capacité d'accueil	Préformation : 12 places (dont 4 sont réservées aux statuts « AI ») + 2 places d'observation Job-coaching : 8 à 10 places
Équipe pédagogique	Elle est composée de trois maîtres socioprofessionnels (pour l'équivalent de 2.5 EPT) et d'un éducateur enseignant (pour l'équivalent d'1 EPT).

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

Le contexte socio-économique exige sans cesse de nouvelles compétences. Face à cette nécessaire mobilité d'esprit et de corps, les plus démunis se retrouvent exclus du marché de l'emploi. Arrivés au terme de leur scolarité obligatoire, des jeunes filles et jeunes gens confrontés à des problèmes socioprofessionnels et/ou éducatifs et sans formation professionnelle de base éprouvent de grandes difficultés à trouver un emploi ou un apprentissage. La Préformation offre à ces jeunes la possibilité d'acquérir les gestes et les connaissances indispensables à une intégration professionnelle future.

Elle les prépare à s'insérer dans le monde du travail et les familiarise à ses exigences par le biais de travaux pratiques, scolaires et techniques en relation avec leurs désirs et leurs compétences. Ces travaux sont élaborés en relation avec le tissu économique local. L'encadrement professionnel collabore par ailleurs activement avec les parents et les services psychologiques compétents.

Les prestations de la Préformation durent le temps nécessaire à l'insertion recherchée ; un passage dans cette structure peut ainsi varier de quelques mois à deux ans. Cependant, la prolongation de la

préformation au-delà de douze mois est conditionnée par une progression de l'élève, un intérêt de ce dernier et l'accord de toutes les personnes significatives.

Une priorité est accordée aux jeunes résidents de la Fondation ou d'autres institutions du canton. Toutefois, les jeunes qui ne sont pas placés peuvent aussi être admis sur préavis de l'Office de Protection de l'Enfant (OPE) ou de l'office de l'assurance invalidité (OAI).

Les horaires sont de type scolaire : tous les matins et après-midis, sauf le mercredi. Les cours se partagent entre un atelier technique, un atelier cuisine et une classe. Des activités culturelles ou sportives à l'extérieur ponctuent également la semaine.

Durant toute la période d'accompagnement du jeune, des relations étroites et régulières sont entretenues avec les membres du réseau (parents, assistant social, intervenant familial, etc.) dans un esprit de collaboration, de partenariat et de complémentarité. Des bilans réunissant ces différentes parties ont par ailleurs lieu selon besoin, mais au minimum deux fois par an.

Les statuts AI

Suite à une expérience pilote concluante menée depuis 2013, et avec l'accord du Services des Institutions pour Adultes et Mineurs (SIAM) et le soutien de l'office de l'AI, la Préformation prend aussi en charge des jeunes reconnus par l'AI, mais ne disposant pas de solution d'accueil et/ou de formation, en vue d'une évaluation et d'une orientation. Contrairement aux autres prestataires, l'accueil de ces jeunes est financé par l'AI.

Les places d'observation

La Préformation propose aussi deux places en observation (*cf.* première phase ci-dessous) pour des jeunes en rupture. L'observation dure six semaines. Il s'agit d'offrir au réseau qui prend ces jeunes en charge un retour sur leurs capacités et des propositions quant à un possible développement futur.

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE DE PRÉFORMATION

Première phase : l'observation

L'élève, durant une première phase de six semaines, réalise différents exercices pratiques dont le but est d'évaluer ses acquis cognitifs, ses facultés d'apprentissage et son comportement au travail, de lui enseigner différentes techniques et de susciter chez lui des intérêts concernant le monde professionnel. Il s'agit de le plonger dans un contexte de travail et de le sensibiliser à des exigences de production qualitative. Le respect des exigences est nuancé en fonction des aptitudes du jeune, mais elles restent nettement axées sur des notions professionnelles.

Le travail proposé se compose dans un premier temps d'exercices très simples de traçage, d'initiation au dessin technique, d'usinage à l'aide de machine outils, de travaux d'horlogerie, de traitement de textes, de dactylographie et de pratiques sportives et culturelles, le tout complété par des travaux scolaires qui reprennent les fondamentaux et les bases, à partir de l'endroit où l'élève a bloqué en classe.

Cette première approche permet de faire connaissance et d'établir un bilan de compétences réelles et supposées. Les bilans établis par les conseillers en orientation s'avèrent très utiles à cet égard, car ils permettent de confirmer des observations au sujet du potentiel des élèves et d'ouvrir des pistes de réflexion.

Les exercices demandés offrent la possibilité de situer le niveau de compréhension de l'élève. Nous observons ses facultés de concentration, d'anticipation et de compréhension des consignes. Nous attachons de l'importance à la faculté de raisonnement et d'analyse en situation de travail. La rapidité et la vitesse d'exécution sont secondaires, pour autant qu'il n'y ait pas de lenteur particulière. Il s'agit de procéder à un bilan de compétences dans un processus dynamique d'observations et de discussions.

Régulièrement, nous nous entretenons aussi avec le jeune au sujet de ses motivations et de ses intérêts, de ses plaisirs, de sa vie, de sa famille, de ses doutes et de ses questions. Ces entretiens réguliers sont prioritaires dans notre démarche : ils sont le gage d'une réflexion du jeune sur son évolution, de l'acquisition d'une sécurité intérieure et d'un lien fondamental qui permet l'accompagnement, même dans des moments plus conflictuels.

Le travail sur les compétences sociales est très important et se décline à travers les entretiens et les attitudes éducatives d'accompagnement, d'encouragement, de requalification et de revalorisation, mais aussi de non-acceptation des comportements inappropriés, terreau fertile d'évolution quand il est nourri de respect et de reconnaissance de la personne là où elle en est, dans une relation de confiance.

Au terme de cette première phase, les membres du réseau se réunissent afin de poser une évaluation et de déterminer une pré-orientation. Il s'agit également, et en particulier, de définir si l'élève peut envisager une formation conventionnelle ou si d'autres pistes sont à considérer.

A la suite de ce bilan, un contrat²⁹ est signé entre les personnes concernées.

Deuxième phase : l'acquisition de connaissances et de pratiques

Une fois la phase d'observation terminée, la formation proprement dite peut commencer. Celle-ci se compose d'activités scolaires et de culture générale, de pratiques en atelier et d'activités de sensibilisation aux usages sociaux.

En classe, l'élève complète ses notions scolaires (maths, géométrie, français, culture générale, géographie, histoire) en repartant des bases, qu'il faut généralement reprendre et renforcer.

L'enseignement aborde les apprentissages au travers d'exemples concrets et parlants pour les élèves, qui ne font que rarement le lien entre les notions apprises et leurs applications pratiques. Une grande place est donnée aux stratégies d'apprentissage et aux moyens de résoudre les difficultés rencontrées (apprendre à apprendre), chacun confrontant ses approches dans une dynamique d'enrichissement mutuel. Cela s'avère particulièrement fructueux dans les matières techniques (maths, géométrie), où les stratégies font souvent défaut.

²⁹ Un modèle figure en annexe, p. LXXIII.

Parallèlement aux branches techniques, l'enseignant vise une ouverture au monde à travers des thèmes d'ordre général : la création géologique de la Terre, l'évolution de notre espèce, les grandes civilisations, les phénomènes climatiques, le cycle des saisons, etc. Le but visé est de permettre au jeune de s'inscrire dans un système plus vaste où il a son rôle à jouer.

Une démarche d'autonomisation est également travaillée par rapport aux sujets de la vie quotidienne : faire ses paiements, tenir un budget, gérer ses loisirs, sa santé et ses relations, comprendre les systèmes politiques et économiques dans lesquels on évolue, etc.

Le français est travaillé à travers des discussions, des débats, des études d'articles de journaux, des lectures ou des rédactions sur un thème qui préoccupe les jeunes ou un fait de société. Cela permet de travailler les compétences sociales et de développer la conscience citoyenne. C'est une condition *sine qua non* pour que le jeune mette du sens dans ses apprentissages et en accepte aussi les désagréments.

Le jeu de stratégie est beaucoup employé comme outil d'apprentissage : relation à la frustration, au respect des règles, rapport avec les autres, stratégies d'organisation, de déduction, etc.

Un cuisinier professionnel travaille avec les jeunes à la réalisation de repas et de tout ce que cela implique : tenue d'un budget, choix du menu, achats, réalisation du repas, service et nettoyages.

Deux axes sont travaillés à travers cette activité. D'une part, le jeune apprend à réaliser des repas « familiaux » dans une perspective d'autonomie en appartement privé (équilibre budgétaire, santé alimentaire, plaisir de la table, variété et ouverture à la diversité, etc.). Le repas pris en commun offre l'occasion de constater *de visu* le résultat de son travail et d'en tirer une fierté méritée. D'autre part, le jeune est mis en situation de production et de service avec des tiers (banquets, fêtes, stands de nourriture lors de fêtes, service traiteur, etc.) dans le but de le confronter à l'exigence d'un service professionnel de qualité ainsi qu'à une bonne attitude sociale dans ce contexte.

En atelier, deux maîtres socioprofessionnels conduisent différents travaux dont le but est d'apprendre des notions élémentaires dans les techniques abordées, de développer des attitudes professionnelles et de sensibiliser les jeunes à différents métiers.

De façon à répondre à un large éventail d'intérêts, Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes Préformation offre la possibilité aux jeunes de s'exercer à des travaux techniques tels qu'usage mécanique, électronique, menuiserie, bijouterie, horlogerie et sérigraphie ou de s'initier à quelques principes de base dans les branches commerciales. Certains apprentissages ont un caractère obligatoire, comme la métrologie, le traçage, l'utilisation des outils à mains conventionnels, le dessin assisté par ordinateur, des connaissances de base de l'utilisation d'un ordinateur personnel et la technique de coupe au scalpel. À cela s'ajoute la possibilité pour chacun d'apprendre à utiliser différents logiciels utiles à la création d'une page internet.

Les travaux proposés sont en relation avec le contexte économique régional. La Chaux-de-Fonds s'inscrit dans un tissu industriel horloger et mécanique. Ce tissu s'est diversifié, mais il nous paraît indispensable que nos élèves soient familiarisés avec les techniques en lien avec ces métiers. Ce qui n'exclut pas, bien sûr, tous les autres (secteur tertiaire, par exemple).

Des activités extérieures, culturelles et sportives variées sont régulièrement organisées dans le but de sensibiliser l'élève aux comportements sociaux adéquats, de susciter chez lui des intérêts personnels et d'élargir sa perception du monde.

Par ailleurs, les élèves sont aussi sollicités afin de proposer **un travail personnel** à réaliser, sous la forme de la création d'un objet. Le choix de ce projet sera suffisamment consistant pour offrir la possibilité d'enseigner des bases de technologie et d'exercer des éléments de pratique et de théorie professionnelle d'un ou de plusieurs métiers. Au-delà de cette exigence, les élèves peuvent donner libre cours à leur imagination. Les idées de projet peuvent ainsi aller de la conception d'une guitare électrique à la dissection d'un poulet, en passant par la construction d'un jeu de char ou d'un télescope... Le projet a pour objectif essentiel de servir de révélateur des compétences des jeunes.

Durant la réalisation de ce projet, le jeune, en plus des techniques de travail, apprend à respecter et à se conformer aux usages conventionnels du monde professionnel. La recherche de précision et la valorisation de la responsabilité individuelle font partie des objectifs à atteindre. Au travers de ces activités, l'élève sera sollicité afin de faire émerger les prémices d'une autonomie créative et responsable.

Pendant cette deuxième phase, les préformateurs observent quotidiennement l'évolution des connaissances du jeune, la progression de ses apprentissages et son comportement au travail. Ces observations sont mises en relation avec les intérêts de l'élève et ses possibilités d'apprentissage.

Troisième phase : la préparation au métier choisi

Lorsqu'il y a une cohérence suffisamment grande entre ces différents paramètres (intérêts, aptitudes et comportement conforme aux usages), l'élève réalise un stage professionnel dans un métier correspondant à cette cohérence. Si l'orientation se confirme, il procédera à la recherche d'une place d'apprentissage ou de travail dans ce domaine. Enfin, il terminera sa période de préformation par une préparation spécifique au métier choisi.

Lors de cette phase, la structure de la formation reste la même mais chaque préformateur axe son travail avec l'élève sur les connaissances spécifiques nécessaires à la pratique du métier de son choix.

Quatrième phase (optionnelle) : le Job-Coaching

Dans certaines situations, le jeune ne bénéficie pas, pendant sa période d'apprentissage, du soutien et du cadre nécessaires à sa réussite. Nous en sommes donc arrivés à proposer aux jeunes qui en font la demande et qui en présentent un réel besoin un suivi, un accompagnement et un soutien durant toute la durée de leur apprentissage³⁰.

³⁰ Un modèle de convention de prestations de coaching figure en annexe, p. LXXV.

Dans ce cadre, nous offrons :

- Un encadrement psychosocial,
- Une aide scolaire individualisée sous forme de mentorat,
- La coordination de la formation, notamment le suivi des aspects administratifs,
- Un coaching des situations d'apprentissage problématiques,
- Le suivi sur la place de travail et le soutien à l'entreprise formatrice (médiation, motivation, etc.).

L'objectif premier est de parvenir à l'indépendance de l'apprenti dans son processus de formation. Il s'agit de lui apprendre à utiliser ses compétences et de l'encourager à trouver des stratégies personnelles satisfaisantes pour répondre aux situations professionnelles auxquelles il est confronté. Nous l'aidons aussi à développer des méthodes d'apprentissage et à planifier ses devoirs.

La fréquence des entretiens se déroule selon un rythme convenu à l'avance. La durée dépend du degré d'indépendance, des résultats et de la satisfaction des uns et des autres par rapport à l'apprentissage. En général, elle est conditionnée implicitement par la réussite de l'apprenti.

Cette mesure a largement fait ses preuves et permet à la plupart des élèves en bénéficiant de mener à bien leur apprentissage. C'est aussi une sécurité pour les employeurs, qui ne signent parfois le contrat qu'à cette condition.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Le sens commun explique volontiers la scolarité chaotique des jeunes confrontés à des problèmes socioprofessionnels et/ou éducatifs et sans formation de base par la paresse, la mauvaise volonté ou des limites intellectuelles. Pourtant, si on se penche sur l'historique de ces jeunes, il s'avère que leur parcours désordonné est bien plus l'effet de traumatismes, de souffrances ou de troubles instrumentaux variés. Ces facteurs, ainsi que l'évidente perte de moral et d'estime de soi qui en découle, concourent au syndrome de désinsertion sociale. Cette population a ainsi très peu de chances de trouver un apprentissage ou un emploi.

La Préformation a pour objectif de palier les effets dévastateurs de cette désinsertion grâce à une approche pédagogique adaptée à ces parcours difficiles. Si le meilleur moyen connu à l'heure actuelle pour aider réellement les personnes défavorisées, psychologiquement fragiles et d'un bas niveau de qualification scolaire dans leur insertion professionnelle est l'acquisition de compétences et d'un savoir-être professionnel, la restauration de l'estime de soi en est aussi un fondement primordial.

Avant toute chose, nous estimons qu'il est nécessaire de créer une relation avec l'élève, car il s'agit d'un prérequis incontournable à l'enseignement de pratiques et de connaissances plus académiques et au placement de l'élève dans un cadre qu'il soit capable d'accepter. Selon nous, ce lien ne peut être établi que sur des bases de bienveillance et de respect et sur l'intention de développer une relation authentique.

Nous pensons aussi qu'une condition essentielle et indispensable à la valorisation et à la restauration d'une image de soi positive est le respect authentique du jeune et de ses valeurs. Le mode

d'intervention et de dialogue de la Préformation est donc fondé sur les principes de l'écoute active et de l'accueil sans jugement. Par exemple, nous ne doutons pas des propos du jeune. La récurrence des retards, des absences ou de toute autre difficulté à se mettre au travail constituent plutôt la matière, la substance des entretiens. Ces « symptômes » nous offrent en fait l'opportunité d'approfondir notre relation avec le jeune et de découvrir la nature de ses difficultés, afin de l'aider à les accepter, puis de travailler à les dépasser. Ce mode relationnel nous donne la possibilité de créer les conditions d'écoute nécessaires à l'évaluation du degré de mal être du jeune tout en lui procurant le sentiment d'être entendu, et surtout compris.

En ce qui concerne le choix du projet personnel, toute la finesse réside dans la sélection d'une proposition qui représente un défi pour le jeune sans pour autant le décourager par un niveau de difficulté trop élevé. Cette adaptation personnalisée du niveau de difficulté permet aussi d'appliquer le processus de la Préformation à des personnes sujettes à des limites intellectuelles. Au niveau matériel, l'état des locaux, la propreté des lieux et un outillage de qualité, sont, à notre avis, les premiers facteurs d'importance quant à la représentation sociale de la valeur du lieu dans lequel l'adolescent travaillera et, partant, de la sienne propre.

La force de notre stratégie réside dans le fait qu'elle est authentiquement qualifiante. Contrairement à la réalisation de travaux de production, la fréquentation de l'atelier de préformation met l'accent sur la personne : il s'agit pour les jeunes de découvrir leurs talents, de prendre de l'assurance et d'enrichir leurs connaissances. Les élèves placés dans ce contexte sont encouragés concrètement à progresser.

L'évolution de l'estime de soi du jeune est manifeste pour les préformateurs. Au moment du choix du projet, le jeune ne se sent souvent pas apte à l'accomplir. Mais quand, après un long cheminement, il parvient à le mener à bien et que les différents adultes qui l'encadrent le félicitent sincèrement, il éprouve une fierté susceptible de l'aider dans la reconstruction de son estime. Celle-ci sera encore nettement consolidée lorsque, après avoir douté, le jeune aboutit dans sa démarche de recherche d'apprentissage et que celle-ci correspond à son souhait et à ses possibilités. Alors, une partie du long chemin vers la restauration de l'image de soi est accomplie.

Prendre soin de l'élève, poser des exigences, mais de façon bienveillante, c'est reconnaître le jeune au travers de l'attention qu'on lui porte. L'action que nous menons se montre ainsi accueillante et gratifiante et est sans cesse en évolution car aucune certitude ne nous habite. Elle a rencontré un degré de réussite important, en permettant à de nombreux jeunes d'éviter une hospitalisation en milieu psychiatrique ou de rebondir de manière spectaculaire.

La Préformation et la Pensée Neurosystémique et Pratique (PNP)

Auparavant, nous avions comme modèle pédagogique l'apprentissage des règles et du comportement attendu d'un jeune à sa place de travail dans un cadre relativement autoritaire. Cette façon de faire a généré, au travers de nos confrontations, de la violence et un mal être, tant chez les élèves que chez les professionnels. Elle nous a naturellement conduits à exclure de ce contexte ceux qui ne pouvaient s'y adapter.

Face aux difficultés rencontrées, nous avons empiriquement modifié nos exigences pédagogiques, en lâchant certaines au profit d'une plus grande bienveillance. L'introduction des concepts de la PNP a confirmé les options prises et nous a offert un socle conceptuel riche de ressources. L'évolution de notre

posture pédagogique a permis de créer une atmosphère très favorable à la progression des jeunes en difficulté.

Notre accompagnement se fonde sur les postulats suivants :

- Personne n'a pour projet de rater sa vie.
- La paresse et la fainéantise n'existent pas. Il s'agit plutôt d'une réponse à la souffrance que les jeunes éprouvent, en réaction soit à leurs échecs, soit à leurs trajectoires de vie difficiles.
- Pour retrouver le goût de l'apprentissage et de la construction d'un projet professionnel et de vie, le jeune doit renouer avec le plaisir et la confiance en lui et en ses propres capacités.
- Chacun est à la conquête de sa valeur et de sa reconnaissance par les autres.
- Nous avons tous des compétences, le tout est d'en prendre conscience.
- Nous avons du temps pour progresser. Avant 25 ans, le cerveau n'est pas finalisé et conserve même une certaine plasticité au-delà.
- Une relation authentique se construit sur le sentiment d'être compris et reconnu inconditionnellement.
- La confiance entre les formateurs et les adolescents se tisse progressivement, elle ne se décrète pas.
- L'estime de soi résulte de la reconnaissance authentique de ses propres valeurs ; elle est le fruit des postulats précédents.

La PNP est une pédagogie fondée sur un accueil bienveillant et exigeant. Nous n'acceptons pas les retards, les absences injustifiées ou les refus de travailler. Cependant, ces comportements constituent la substance de notre intervention. Ils ne sont pas sanctionnés par une punition, une forme de réparation quelconque ou des menaces d'exclusion.

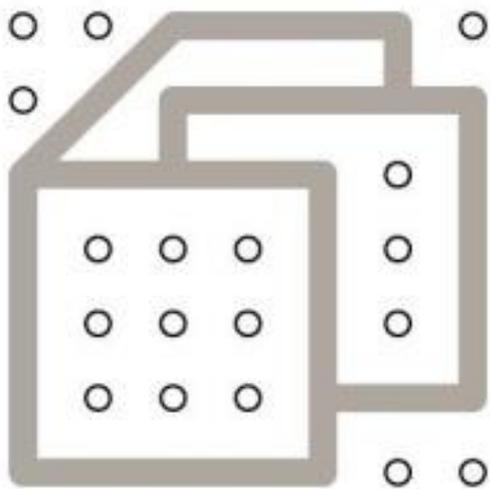
Au travers d'entretiens hebdomadaires conduits par le référent du jeune, nous soulignons ses réussites et, progressivement, nous pouvons parler de ses difficultés. Les questions centrales sont :

- Quels sont tes progrès?
- De quoi es-tu fier?
- Qu'as-tu réussi dernièrement?
- Quel problème t'empêche de répondre positivement à tes objectifs?
Il convient ici de distinguer le jeune de ses difficultés afin de s'allier avec lui contre son problème.
- Que peut-on faire ensemble pour améliorer la situation?
Il s'agit de mettre en place des objectifs mesurables et accessibles, pour passer du rôle de spectateur-victime à celui d'acteur de sa vie.
- Quels sont les indicateurs qui montreront que tu as progressé?

Il ne s'agit donc pas de lâcher les exigences mais d'aider le jeune à s'approprier le projet et à devenir responsable de sa vie.

Notre position éducative se fonde sur des mots clés qui sont : la réussite, le plaisir, la sécurité, l'accueil inconditionnel, la bienveillance, l'exigence, l'investissement de chaque situation, le non-jugement et la prise en compte des capacités de chacun, de là où il en est et pas de là où on voudrait qu'il soit.

12. Accompagnement occupationnel et observation



fondation sombaille jeunesse
maison des jeunes

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	Tous les bâtiments et alentours de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes
Public	Jeunes internes à la Fondation momentanément sans occupation
Mission	Accompagnement occupationnel et observation à travers diverses tâches liées, en général, à l'entretien des bâtiments et alentours
Type de suivi	Mise en situation, travail pratique
Capacité d'accueil	Variable en fonction des compétences des jeunes accueillis et des possibilités de délégation au sein des services généraux de la Fondation
Équipe éducative	Un Maître Socioprofessionnel-Polyvalent (0.8 EPT) et le personnel des services généraux de la Fondation selon disponibilité

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

Certains jeunes pris en charge par la Fondation se retrouvent parfois momentanément désœuvrés. Cet état peut être la conséquence de différents facteurs :

- Mise à pied ou exclusion de l'école,
- Rupture de contrat d'apprentissage ou de formation,
- Attente d'intégration scolaire ou professionnelle.

Par ailleurs, les cas suivants peuvent aussi se présenter :

- Collaboration avec la Préformation ou le Job-Coaching,
- Demande de l'équipe éducative,
- Demande du jeune lui-même.

Un Maître Socioprofessionnel-Polyvalent (MSP-P)³¹ prend en charge les jeunes dans cette situation en leur offrant une occupation. Les activités proposées sont en général liées à l'entretien du bâtiment, car le MSP-P a aussi une mission d'agent d'entretien technique qui sert de support à son suivi éducatif. Toutefois, le MSP-P peut mettre en place toute autre activité qu'il considère comme pertinente pour l'accompagnement et le développement des jeunes qui lui sont confiés.

L'occupation ou le travail proposé aux jeunes est adapté à leurs compétences et à leurs capacités « du moment » et les confronte avec bienveillance aux réalités du monde du travail.

³¹ Pour une description plus détaillée de cette fonction, se référer au cahier des charges en annexe, p. LXXVIII.

Accompagnement occupationnel et observation

Selon le type de suivi, le MSP-P peut participer aux synthèses et aux réunions de réseau, ceci dans un cadre défini en collaboration avec la direction pédagogique et l'équipe éducative concernée. Le MSP-P pourra ainsi adapter son accompagnement aux objectifs pédagogiques.

Toute demande de prise en charge doit être validée par le collège de direction.

Liste des annexes

Annexes : présentation générale	I
Annexe 1. Statuts de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes.....	II
Annexe 2. Brochure : La Loge	VII
Annexes : Maison d'Enfants	XIII
Annexe 3. Coutumier du groupe des Primaires	XIV
Annexe 4. Règlement du groupe des Secondaires	XXVI
Annexes : Maison d'Apprentis	XXXII
Annexe 5. Règles de vie de la Maison d'Apprentis	XXXIII
Annexe 6. Convention de collaboration pour studio de suite	XLVII
Annexe 7. Kit MAP	L
Annexe 8. Convention de mise à disposition du studio interne	LI
Annexe : Accueil d'Urgences	LIV
Annexe 9. Coutumier de l'Accueil d'Urgences	LV
Annexes : Prise en Charge Extérieure	LXIV
Annexe 10. Circulaire du SIAM n°18 : PCE - PCI	LXV
Annexes : Maison des Jeunes	LXVII
Annexe 11. Règlement interne de la Maison des Jeunes	LXVIII
Annexe 12. Tarifs 2015 de la Maison des Jeunes	LXXI
Annexes : Préformation et Job-Coaching	LXXII
Annexe 13. Contrat de Préformation	LXXIII
Annexe 14. Convention de prestation de coaching.....	LXXV
Annexe : Accompagnement occupationnel et observation	LXXVII
Annexe 15. Cahier des charges du Maître Socioprofessionnel-Polyvalent	LXXVIII

Annexes : présentation générale

Annexe 1. Statuts de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes

Statuts de la Fondation Sombaille Jeunesse - Maison des Jeunes

CHAPITRE PREMIER

Nom, siège, durée et but

Nom, siège et durée **Article premier** ¹Sous le nom "Fondation Sombaille Jeunesse - Maison des Jeunes", il existe une fondation au sens des articles 80 et suivants du code civil suisse.

²Le siège de la fondation est à La Chaux-de-Fonds.

³La durée de la fondation est indéterminée.

But **Art. 2** ¹Le but d'utilité publique de la fondation est:

a) d'offrir aux jeunes éloignés de leur famille ainsi qu'aux personnes socialement en difficulté un cadre de vie économique adapté à leurs besoins matériels, sociaux, éducatifs et affectifs, par des moyens appropriés;

b) d'accueillir, d'héberger, d'encadrer, d'instruire et de former des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, présentant une carence, voire une absence du milieu familial et/ou des troubles du comportement, ou qui sont éloignés de leur famille, en regroupant dans la mesure du possible les frères et sœurs, afin qu'ils acquièrent une formation professionnelle adaptée à leurs capacités ainsi qu'une autonomie favorisant leur intégration dans la société, au moyen des diverses infrastructures et ressources humaines de la "Maison des Jeunes" et de "Sombaille Jeunesse".

²La fondation peut collaborer avec d'autres organismes et institutions en faveur de la jeunesse.

CHAPITRE 2

Fortune et ressources

Capital **Art. 3** Le capital de la fondation reste originellement constitué par les biens provenant du fonds spécial intitulé, à l'époque, dans la comptabilité de l'Etat, "fonds de l'œuvre sociale du centenaire" et s'élève au 31 décembre 2007 à 894.379 fr. 41.

Ressources **Art. 4** Les ressources de la fondation sont constituées par:

a) les produits de sa fortune;

b) les subventions des pouvoirs publics;

- c) des dons et legs éventuels;
- d) les contributions payées par les pensionnaires, ou leurs répondants, fréquentant les institutions gérées par la fondation;
- e) les prestations des organismes et institutions avec lesquels elle collabore.

CHAPITRE 3 Organisation

Organes	<p>Art. 5 Les organes de la fondation sont:</p> <ul style="list-style-type: none">a) le conseil de fondation;b) le comité directeur;c) l'organe de révision.
	<p><i>Section 1: Le conseil de fondation</i></p>
Composition	<p>Art. 6 ¹Le conseil de fondation est composé de dix-huit membres nommés pour une durée de quatre ans et rééligibles.</p> <p>²Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel et le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds nomment chacun neuf membres au début de leurs législatures.</p> <p>³Si un membre décède ou sort du conseil de fondation pendant sa durée de fonction, le membre nouvellement nommé par le Conseil d'Etat ou le Conseil communal le remplace pour la durée restante.</p>
Constitution	<p>Art. 7 ¹Le conseil de fondation est obligatoirement constitué d'un président nommé par le Conseil communal et d'un vice-président nommé par le Conseil d'Etat.</p> <p>²Au surplus, le conseil de fondation se constitue lui-même.</p>
Compétences	<p>Art. 8 ¹Le conseil de fondation exerce la direction suprême de la fondation. Il a toutes les compétences qui ne sont pas expressément déléguées au comité directeur dans les statuts et règlements d'organisation et de gestion de la fondation.</p> <p>²Le conseil de fondation a pour tâches inaliénables de régler les droits de représentation et de signatures de la fondation, ainsi que d'approuver les comptes annuels.</p>
Réunions	<p>Art. 9 ¹Le conseil de fondation se réunit sur convocation de son président, de son vice-président ou de son secrétaire, chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins deux fois par année.</p> <p>²Il est également convoqué lorsque trois de ses membres au moins en font la demande.</p>

³Le directeur et deux membres du personnel participent aux réunions du conseil de fondation.

- Décisions **Art. 10** ¹Le conseil de fondation prend ses décisions à la majorité simple des membres présents.
²En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
³Le directeur et les deux membres du personnel n'ont qu'une voix consultative.
- Règlements **Art. 11** Le conseil de fondation fixe les règles d'organisation et de gestion de la fondation dans un ou plusieurs règlements soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance.

Section 2: Le comité directeur

- Composition **Art. 12** Le comité directeur est composé de cinq membres nommés pour quatre ans et rééligibles.
- Constitution **Art. 13** ¹Le comité directeur est constitué du président, du vice-président et de trois autres membres du conseil de fondation délégués par le conseil de fondation.
²Au surplus, il se constitue lui-même.
- Compétences **Art. 14** Le comité directeur assume la gestion courante de la fondation conformément aux compétences qui lui sont attribuées par le conseil de fondation, en application des règlements d'organisation et de gestion de la fondation.
- Réunions **Art. 15** ¹Le comité directeur se réunit sur convocation de son président, de son vice-président ou de son secrétaire, chaque fois que les circonstances l'exigent.
²Il est également convoqué lorsque deux de ses membres au moins en font la demande.
³Le directeur participe aux réunions du comité directeur.

- Décisions **Art. 16** ¹Le comité directeur prend ses décisions à la majorité simple des membres présents.
²En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
³Le directeur n'a qu'une voix consultative.

Section 3: L'organe de révision

- Organe de révision **Art. 17** ¹Conformément aux dispositions légales, le conseil de fondation nomme un organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la fondation et de soumettre un rapport

détaillé au conseil de fondation en proposant de l'approuver. Il doit en outre veiller au respect des dispositions statutaires et du but de la fondation.

²L'organe de révision doit communiquer au conseil de fondation les lacunes constatées lors de l'accomplissement de son mandat. Si ces lacunes ne sont pas comblées dans un délai raisonnable, il doit en informer l'autorité de surveillance.

CHAPITRE 4

Répartition des responsabilités

Responsabilités
des organes de la
fondation

Art. 18 ¹Toutes les personnes chargées de l'administration, de la gestion et de la révision de la fondation sont personnellement responsables des dommages qu'elles pourraient causer à la fondation en raison des fautes qu'elles pourraient commettre intentionnellement ou par négligence.

²Si plusieurs personnes ont l'obligation de réparer un dommage, chacune n'est responsable solidairement avec les autres que dans la mesure où ce dommage peut lui être imputé personnellement en raison de sa propre faute et des circonstances.

CHAPITRE 5

Comptes

Exercice
comptable

Art. 19 L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Comptabilité

Art. 20 La comptabilité de la fondation doit être tenue et conservée conformément aux articles 957 et suivants du code des obligations.

CHAPITRE 6

Modifications des statuts et des règlements

Modifications

Art. 21 Le conseil de fondation est habilité à proposer à l'autorité de surveillance compétente toutes modifications des statuts et des règlements, conformément au code civil suisse.

CHAPITRE 7

Dissolution et liquidation

Dissolution et
liquidation

Art. 22 ¹Conformément à l'article 88 du code civil suisse, la dissolution de la fondation peut être prononcée par l'autorité compétente, sur requête ou d'office, lorsque:

- a) le but de la fondation ne peut plus être atteint et que la fondation ne peut être maintenue par une modification de l'acte de fondation, ou;
- b) le but de la fondation est devenu illicite ou contraire aux mœurs.

²En cas de dissolution de la fondation, le conseil de fondation est chargé de sa liquidation.

Sort des biens de la fondation **Art. 23** Le conseil de fondation soumet à l'approbation de l'autorité de surveillance une proposition d'attribution de la fortune sociale à des organismes ou institutions poursuivant des buts analogues.

CHAPITRE 8

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance **Art. 24** ¹La fondation est placée sous la surveillance de l'autorité cantonale de surveillance.

²L'autorité de surveillance veille à ce que les biens de la fondation soient employés conformément à leur destination.

CHAPITRE 9

Abrogation

Abrogation **Art. 25** Les présents statuts abrogent et remplacent les statuts originaires de la fondation du 19 juillet 1949, modifiés les 5 novembre 1993 et 29 novembre 2000.

Statuts modifiés par arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008

LA LOGE

Maison de vacances

Sombaille 24



Fondation
Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes

Sombaille 24
2300 La Chaux-de-Fonds

Rez-de-Chaussée

L'entrée possède un vestiaire permettant l'échange de chaussures et autres habits mouillés.

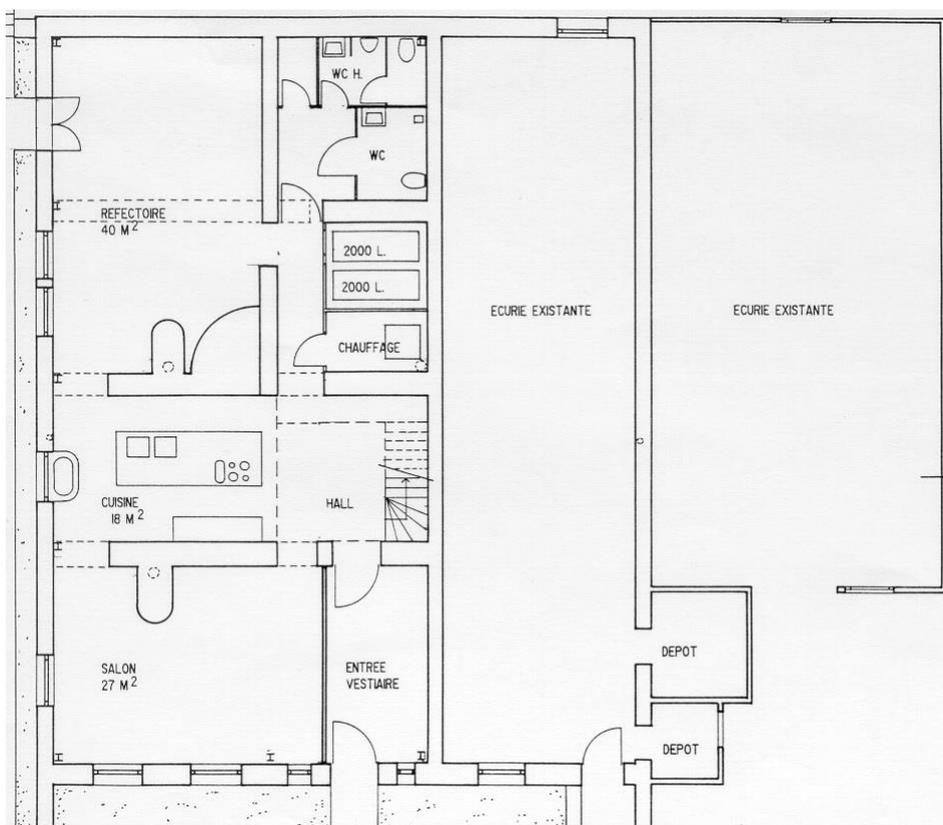


La cuisine est située sous le puit de lumière central et permet l'accès direct aux deux salles à manger de la maison.

Le réfectoire peut accueillir 40 personnes pour le repas, alors que le salon, dans l'esprit de chambre à manger neuchâteloise avec son poêle et ses boiseries, est idéal pour les petits groupes ou pour servir de salon de lecture, de jeux. Le salon est équipé d'un canapé lit pour 2 personnes.



Le rez-de-chaussée est aménagé afin de pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Un des deux WC est accessible aux chaises roulantes



La cuisine comporte une cuisinière semi-professionnelle équipée de 4 plaques et d'un évier à 2 plonges, d'un four électrique, d'un lave vaisselle, d'un four micro-onde, d'un réfrigérateur et d'un congélateur

Un ancien four à pain est également à disposition (le bois n'est pas fourni).

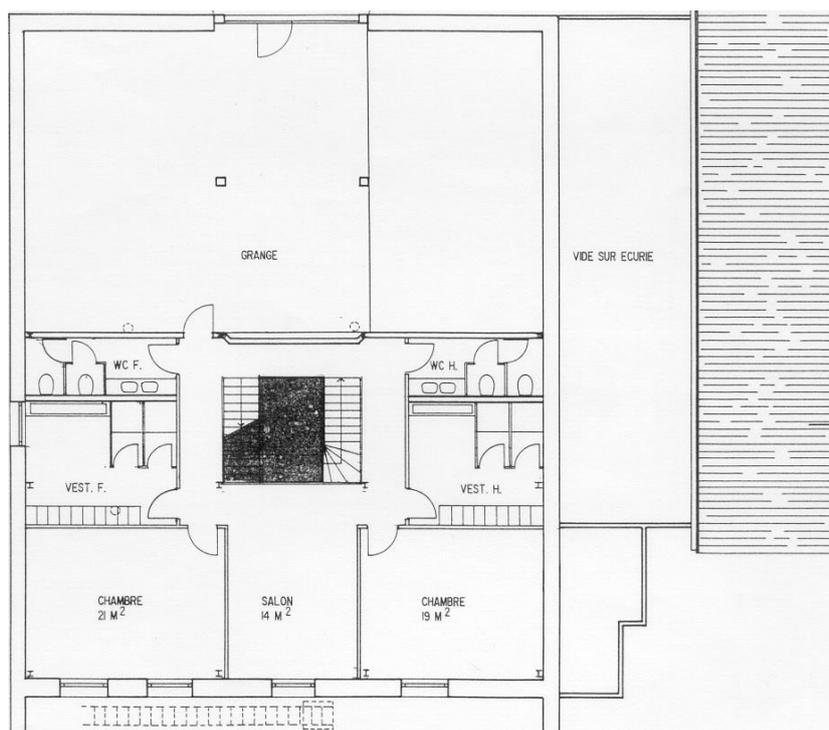
1^{er} étage

Le premier étage comprend deux chambres de quatre lits, chacune, ainsi qu'un petit salon ouvert pouvant servir d'espace de lecture ou de jeux.

De part et d'autre de l'escalier, on trouve également deux salles de bains équipées chacune de deux douches et éviers. Les 2 WC sont séparés.

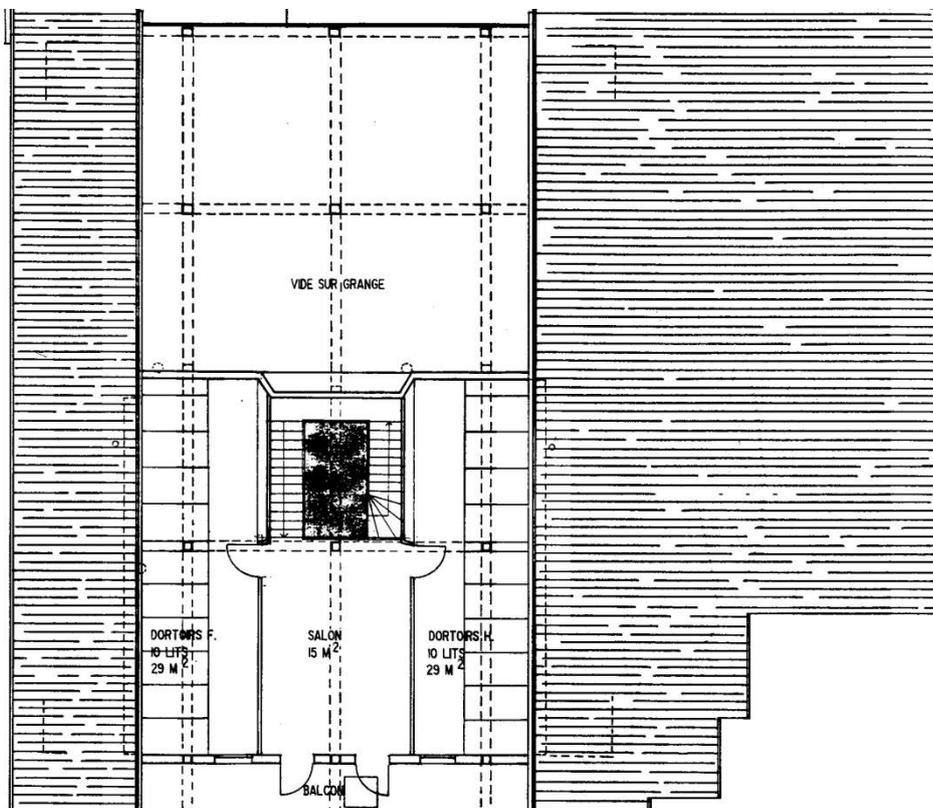


L'escalier étant abrupt, l'accès aux étages est rendu difficile, voire impossible pour les personnes à mobilité réduite.



2ème étage

Le second étage s'articule de part et d'autre de l'escalier central. Le salon a été transformé en vestiaire avec de nombreux casiers de rangement. De chaque côté, on trouve 2 dortoirs de neuf lits chacun. Ils sont équipés de matelas avec housses et de taies d'oreillers.



Extérieur

Devant le bâtiment se trouve une place de jeux avec un toboggan ainsi qu'un parking pour plusieurs voitures.



Du côté ouest, une terrasse de pique-nique est aménagée avec possibilité d'organiser une grillade. Un cabanon faisant office de cantine peut aussi abriter vos vélos et/ou skis.



Annexes : Maison d'Enfants

Coutumier du groupe des Primaires



Petit fascicule pour te permettre
de comprendre les règles dans le groupe et son fonctionnement



Bienvenue dans le groupe des Primaires !

Nous te souhaitons la bienvenue dans notre groupe.

Dans ce groupe, tu seras respecté(e) dans ton histoire et ta vie familiale.

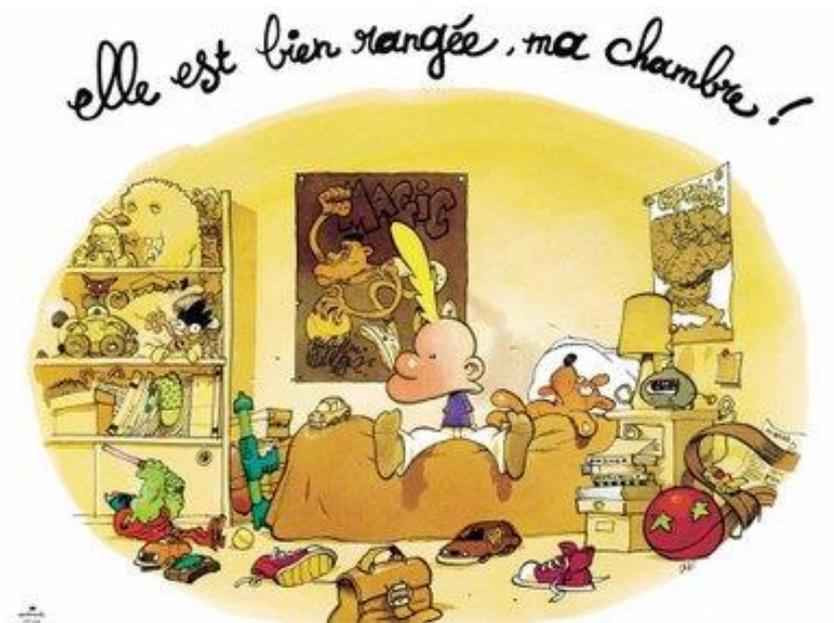
Le rôle des éducateurs du groupe est de t'accompagner dans les difficultés que toi et ta famille rencontrez.

Un éducateur te suivra plus particulièrement durant ton séjour ici: ce sera ton éducateur de référence.



TA CHAMBRE

Tu peux décorer ta chambre selon ton goût, mais avec l'accord des éducateurs.



La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans les chambres.

Chaque jour, tu veilleras à ce que ton lit soit fait et tes affaires rangées.

Au minimum une fois par semaine, les chambres doivent être rangées afin que le personnel de maison puisse les nettoyer.

LE LEVER

Les éducateurs te réveilleront à temps pour te permettre de te préparer et de déjeuner avant d'aller à l'école.

Avant de partir à l'école, tu auras pris soin de te laver le visage, les dents et de faire ton lit.

On te laissera au maximum 30 minutes pour te rendre à l'école. Idem pour le chemin du retour. Les demandes particulières sont négociées avec l'éducateur.

LE COUCHER

Heures de coucher :

4 et 5 ans	19h00
6 et 7 ans	19h30
8 et 9 ans	20h00
10 et 11 ans	20h30
12 et 13 ans	21h00



Durant la nuit, un adulte (veilleur) est toujours présent dans la Maison d'Enfants et tu peux t'adresser à lui en cas de besoin.

LES REPAS

Horaires des repas :

- Petit déjeuner : L'heure à laquelle tu le prends dépend de ton horaire personnel. Nous te demandons de manger et de boire quelque chose.
- « 10 heures » : Ils sont donnés chaque jour pour la récréation. Les collations non sucrées sont privilégiées.
- Dîner : 12h15
- « 4 heures » : Nous te demandons de manger au moins un fruit avant autre chose.
- Souper : 18h30

- A table, tu n'es pas obligé(e) de tout manger, mais nous te demandons au moins de goûter.
- Pour être en bonne santé, nous te demandons de manger au moins un fruit et/ou un légume par repas.



Pour les repas du midi et du soir, tu attends que le « bon appétit » soit dit par l'éducateur avant de commencer à manger.

Le repas est un moment calme et convivial, tu restes assis(e) jusqu'à la fin du repas ou jusqu'à ce que l'éducateur t'autorise à sortir de table.

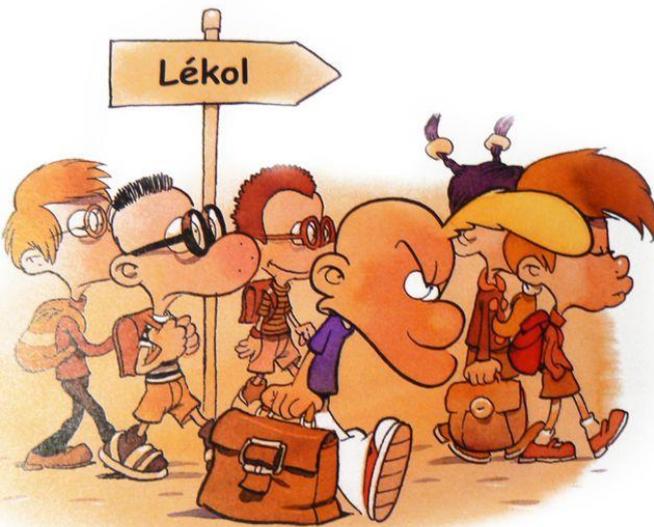
HYGIÈNE

Nous te demandons de :

- te brosser les dents trois fois par jour,
- prendre une douche au moins tous les deux jours,
- te laver les mains avant et après les repas,
- changer tes sous-vêtements tous les jours ou s'ils sont tachés.



ÉCOLE



*in band dessinée titeuf, in Yann marmay
on klazz c'è la tradui*

Tu dois aller et rentrer de l'école directement et selon l'itinéraire prescrit. Les MP3 ne sont pas autorisés sur le chemin de l'école.

Nous te demandons de dire au revoir aux éducateurs présents au moment de partir pour l'école et, de même, de leur dire bonjour à ton retour.

Tu es soumis(e) aux règles de

l'école durant les temps scolaires.

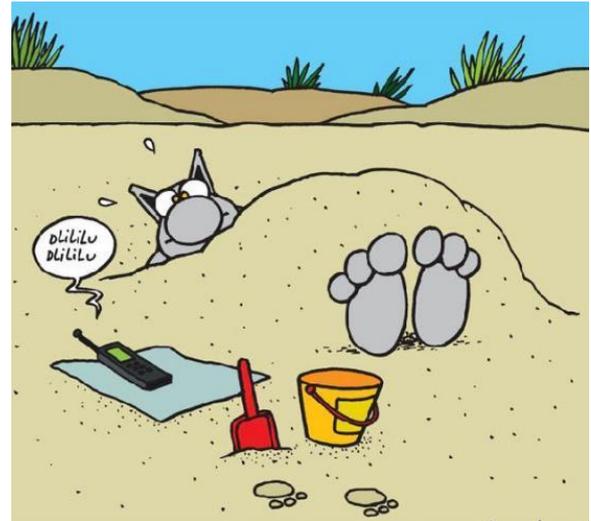
Chaque jour, tu dois présenter ton agenda scolaire aux éducateurs présents, même si tu n'as pas de devoirs.

Après les 4 heures, tu fais tes devoirs dans ta chambre. Pendant ce moment-là, la musique ou la radio ne sont pas autorisées.

TÉLÉPHONE

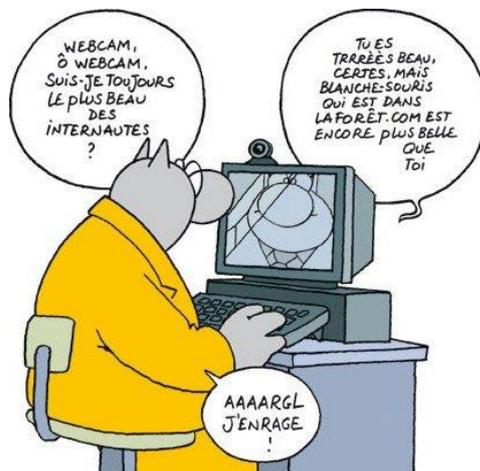
Nous partons du principe que les enfants qui sont en premier et deuxième cycle n'ont pas la nécessité de posséder un téléphone portable. Si, malgré tout, tu en as un, il sera conservé dans le bureau des éducateurs et tu pourras l'utiliser sur demande, mais de manière parcimonieuse.

Par contre, tu peux appeler ta famille avec le téléphone du groupe quand tu le désires, mais bien entendu dans des proportions raisonnables.



JEUX ÉLECTRONIQUES (DS, WII, PSP,...)

En accord avec les éducateurs, tu as la possibilité d'y jouer 2 x 30 minutes par semaine maximum. Cela dépend toutefois de ton comportement.



Les appareils se rangent dans le bureau des éducateurs.



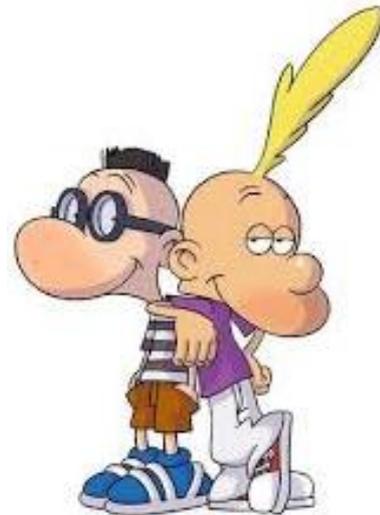
TÉLÉVISION

En principe, un film par semaine est proposé à ceux qui le souhaitent. Pour les plus grands et selon les demandes, il est possible de voir d'autres émissions culturelles et récréatives.

VISITES / SORTIES

Nous te demandons de négocier les visites de tes amis avec les éducateurs.

Si tu veux rendre visite à tes amis, les éducateurs doivent avoir un contact téléphonique avec leurs parents.



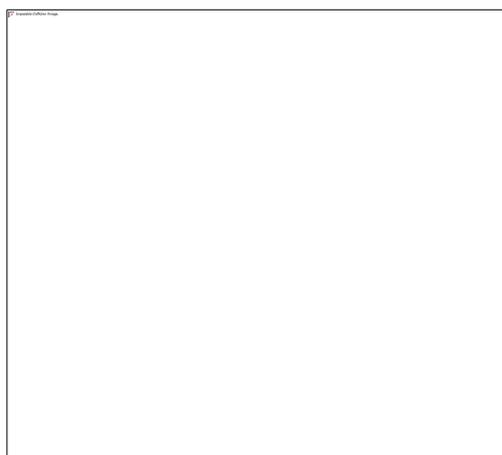
Les droits de sorties ainsi que les « invitations » sont aussi négociées avec les éducateurs.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les activités extérieures au sein d'associations sont favorisées. Nous te donnons donc la possibilité de pratiquer régulièrement une activité sportive, créative ou culturelle de ton choix, telle que: foot, judo, danse, dessin, chant, etc.

BOISSONS ÉNERGISANTES, CIGARETTE

Les boissons énergisantes (comme les redbulls...) sont interdites. Idem pour la cigarette, qui est autorisée au sein de l'institution seulement à partir de 16 ans.



LES OBJETS DE VALEUR

Les enfants reçoivent leur âge en argent de poche par mois. Tu peux demander 1.-/semaine au maximum pour t'acheter ce dont tu as envie, pour autant que ton comportement soit correct. L'épargne pour des achats « utiles » est favorisée. Les éducateurs t'aideront à gérer ton argent. L'argent est conservé dans le bureau.

Tu es seul(e) responsable des objets de valeur que tu gardes en ta possession, mais tu peux aussi les déposer au bureau des éducateurs.

TÂCHES QUOTIDIENNES

Les lieux communs doivent être propres et rangés.

Tes habits sales sont à déposer dans le sac prévu à cet effet.

Tes vestes et tes chaussures se rangent dans le vestiaire, tout comme tes pantoufles.

Nous te demandons de préparer tes affaires d'école ou de gym le soir pour le lendemain.

Un service hebdomadaire est demandé à chaque enfant, par exemple : mettre la table, remplir ou vider le lave-vaisselle, nettoyer les tables, etc.



RÈGLES DE COMPORTEMENT

Nous te demandons de prendre soin de tes affaires comme de ce qui ne t'appartient pas.

Tu n'oses pas rentrer dans les chambres des autres enfants ou dans le bureau des éducateurs sans en demander la permission. De plus, quand tu te trouves dans la chambre d'un de tes camarades, la porte doit être laissée ouverte.

Nous te demandons d'attendre que les autres aient fini de parler avant de prendre la parole.

Nous te demandons de t'occuper de toi: les éducateurs sont là pour reprendre les comportements des autres enfants.

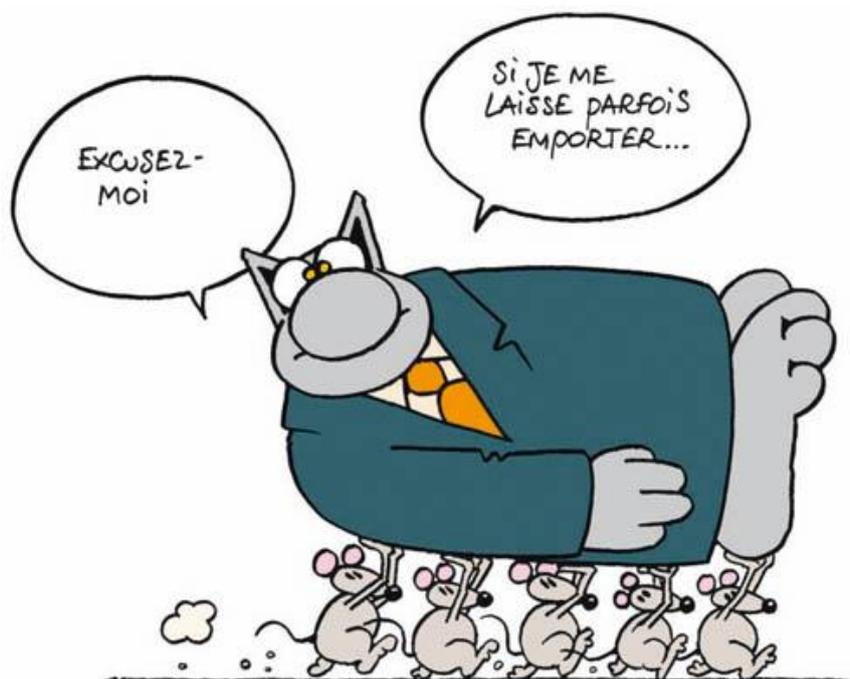


Les personnes qui vivent dans le groupe des Primaires se doivent le respect mutuel. Les insultes et les coups ne sont pas permis.

N'essaie pas de régler toi-même un conflit si celui-ci devient ingérable : demande l'aide de l'éducateur présent !

Nous te demandons d'avertir les éducateurs présents de ce que tu fais et d'où tu veux aller.

Tu ne peux pas prêter ou donner quelque chose sans l'accord des éducateurs et de tes parents.



RÈGLEMENT DU GROUPE DES SECONDAIRES



Repas et services :



La cuisine propose des menus variés et de saison et offre, dans la mesure du possible et au besoin, des régimes particuliers (végétarien, halal, etc.).

Au petit déjeuner, ainsi qu'au goûter, chacun est responsable de sa propre vaisselle. Vous devez essuyer la vaisselle et la ranger à sa place.

Pendant les services du midi et du soir, la personne responsable de débarrasser les tables doit aussi vider les assiettes dans la poubelle et, si nécessaire, balayer la salle à manger.



Celui qui lave la vaisselle doit également la ranger à sa place. Il est aussi attendu de lui que le coin lavabo soit en ordre après son passage.

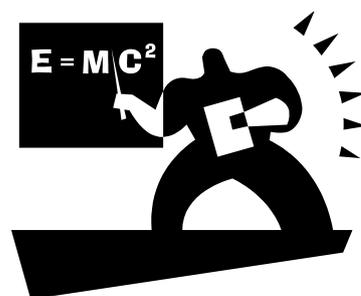
Lorsque cela est nécessaire, la salle TV doit être rangée et nettoyée **avant son utilisation**.

Les services du jeudi sont faits à tour de rôle. Il s'agit de:

- vider les poubelles (compost, carton, alu, PET) et de les descendre dans les containers appropriés,
- vider le frigo et donner un coup de patte si besoin,
- vider la boîte à pain (le reste de pain est à descendre à la cuisine),
- passer l'aspirateur à la cuisine et au coin salon et donner un coup de panosse si nécessaire.

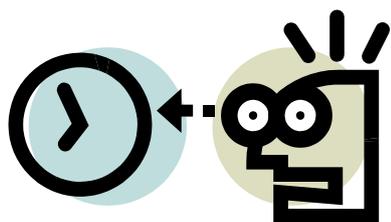


École :



Heure de départ à l'école :

Pour Numa-Droz, la Citadelle et la Charrière, départ une demi-heure avant la



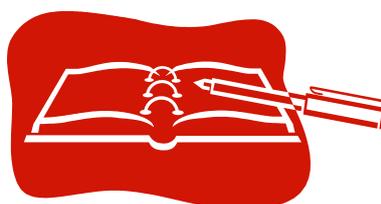
première leçon. Les trajets se font à pied !!!

Pour les Forges, les Crêtets et Bellevue, départ trois quart d'heure avant la première leçon. Un abonnement de bus est nécessaire.



Les devoirs se font de préférence dans vos chambres respectives et sur le bureau.

Chaque dimanche soir, vous devez présenter votre carnet hebdomadaire à un éducateur ou une éducatrice pour vérification et signature.



Alcool, tabac, drogues :



Les dispositions légales en vigueur dans le canton de Neuchâtel font office de référence.

Chambres :



Vous êtes priés d'enlever vos chaussures d'extérieur à l'entrée du groupe et de les ranger aux endroits prévus à cet effet (et non pas dans les chambres). Des pantoufles sont nécessaires pour circuler dans la maison.

Merci d'aérer vos chambres le matin avant de partir à l'école.



Une fois par semaine: rangement et nettoyage des chambres !

Elles doivent être en état avant le départ en week-end.

Pensez aussi à fermer la porte de vos chambres à clé durant la journée et les week-ends.



Le linge sale est à descendre tous les lundis matins et le propre à récupérer dès le mercredi soir.

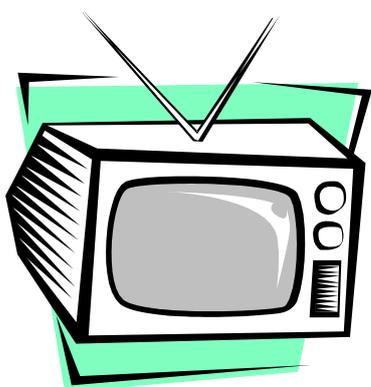
Pas de téléphone portable dans les chambres durant la nuit ! Ils sont à déposer au bureau le soir et à récupérer le lendemain matin. Pas d'appels durant les repas non plus !



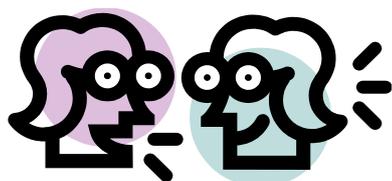
Sorties et activités :



Il est possible de regarder un film TV et une vidéo par semaine. **Attention, ceci n'est pas une règle, mais une possibilité !** Cela dépend de votre comportement et des films choisis.



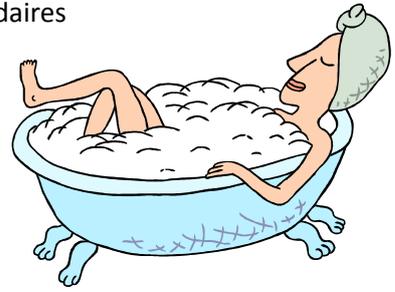
Les sorties après l'école sont à négocier au préalable (avant de partir à l'école l'après-midi) avec les éducateurs ou éducatrices.



L'utilisation de l'ordinateur est possible sur autorisation d'un éducateur ou d'une éducatrice. Il ou elle peut en tout temps venir y contrôler votre activité.



Hygiène personnelle :

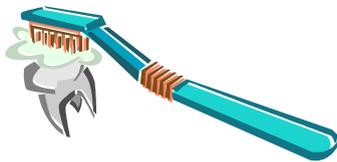


Pour le confort de tout le monde, mais pour le vôtre en priorité, nous demandons à ce que vous preniez au minimum deux douches par semaine, en plus de celles éventuellement prises à l'école après les leçons de gym ou lors de vos activités extrascolaires.

Les sous-vêtements se changent chaque jour !



Les dents se brossent régulièrement après chaque repas, **mais dans tous les cas** obligatoirement le matin et le soir.

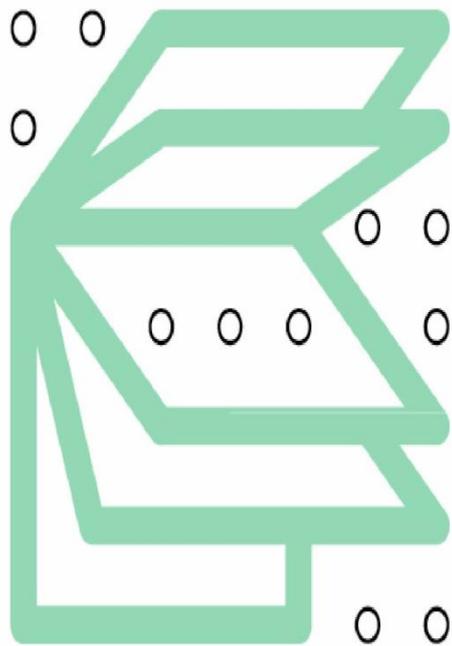


Vous êtes tenus de vous rendre à l'école dans une tenue convenable, propre et surtout adaptée à la saison et aux conditions climatiques...



Annexes : Maison d'Apprentis

Règles de vie



maison d'apprentis

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
L'ÉDUCATEUR DE RÉFÉRENCE	3
L'INTERVENANT FAMILIAL	3
STRUCTURE DE LA VIE QUOTIDIENNE	4
TES AFFAIRES	6
LA VIE AU FOYER	10

Introduction

Ce document résume ton quotidien à la Maison d'Apprentis. Il se veut informatif et référentiel. Ces repères de la vie communautaire s'inscrivent dans la perspective de définir les moments importants que nous passons ensemble. Ils devraient conduire aussi à te faciliter l'accès à une autonomie basée sur le respect des droits et devoirs de tout adolescent et jeune adulte.

Ces règles de vie ont pour but de permettre le bon fonctionnement de l'institution tant du point de vue du respect de la personne que du matériel. Les comprendre et les accepter, c'est donc cheminer sur la voie de la responsabilité et de l'autonomie.

Nous te présentons ici avant tout des lignes directrices et des repères collectifs de savoir-être afin d'apporter et de maintenir une cohésion au sein de notre communauté de vie temporaire.

N.B. Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte et d'en faciliter la lecture.

L'éducateur de référence

L'ensemble de l'équipe éducative partage, à part égale, les responsabilités et les engagements te concernant.

Toutefois, un seul de ses membres sera ton éducateur de référence.

Il s'agit de la personne qui fait le lien entre toi et l'extérieur. Elle s'entretient avec ton pourtour social, c'est-à-dire ta famille, l'intervenant familial, ton assistant social, tes responsables professionnels et/ou scolaires, ton médecin et tout autre intervenant significatif de ta vie. Elle a aussi un rôle de suivi administratif, que ce soit dans l'organisation de tes vacances ou de tes week-ends, de tes comptes, de tes révisions scolaires, lors de planifications particulières prévisibles, etc.

Entretien individuel

Hebdomadairement, tu rencontreras ton éducateur de référence pour un entretien individuel. Cet échange aura pour objectif principal de te permettre de t'exprimer et d'être entendu par rapport à ta situation personnelle et à ton ressenti.

L'intervenant familial

L'intervenant familial aura un lien privilégié avec ta famille et sera aussi en contact avec la direction pédagogique et ton éducateur de référence.

Structure de la vie quotidienne

Il est important de saisir que notre groupe doit s'organiser pour vivre harmonieusement.

La politesse et le respect sont des valeurs qui animent notre quotidien et sur lesquelles nous resterons attentifs.

Le lever

Chacun se réveille par ses propres moyens. Toutefois, dans une période d'adaptation, il est possible de demander à l'éducateur de passer pour vérifier que tu sois bien debout.

N'oublie pas que certains peuvent encore dormir en raison de congés ou de levers échelonnés. Il est donc important de rester discret dans les étages (musique, conversation, porte, etc.).

Le veilleur prépare la table du petit-déjeuner et chacun gère sa vaisselle et nettoie sa place.

Nous encourageons un passage à la table du petit-déjeuner.

Les repas

Les jeunes de service mettent la table de manière à pouvoir passer à la salle à manger à 12h15 pour le dîner et à 18h45 pour le souper.

Par égard vis-à-vis des autres, tu attends que tout le monde soit servi avant de manger.

Nous t'encourageons à avoir une attitude positive et respectueuse vis-à-vis de la nourriture et des autres convives.

Les repas tardifs en raison de cours ou d'activités sportives, culturelles, etc. sont possibles sur préavis. Si tu ne manges pas avec le groupe, tu es responsable de ta vaisselle et de la remise en état des lieux.

La soirée

La soirée s'engage en conformité avec :

- le programme du groupe,
- les projets personnels préalablement définis ou discutés,
- les imprévus.

En fin de soirée, il te sera demandé de remettre les lieux communs en état.

Tes sorties

En principe, dès tes 16 ans, une sortie jusqu'à 22h15 est accordée en semaine (entre le lundi et le jeudi), mais elle dépend de tes projets et de ton comportement général.

En fin de semaine, et selon les mêmes critères, la rentrée du vendredi est fixée à 24h00 et celle du samedi à 01h00.

En cas de projet spécifique, la sortie peut être négociée différemment.

Il est bon de noter que tes sorties ne sont pas un dû mais bien conditionnelles à un comportement adéquat et au respect de tes obligations.

A ton retour, tu iras te coucher sans tarder.

Le coucher

Avant de regagner ta chambre pour aller dormir, tu inscriras sur la « feuille de lever » ton heure de réveil et les repas pris dans le cadre de la maison le lendemain, ainsi que tes rendez-vous ou autres activités.

En l'absence d'activité ou de projet spécifique, nous te demandons d'aller en chambre à 21h45.

Nous serons attentifs à ce que tu puisses bénéficier des heures de sommeil nécessaires à tes études et/ou ton travail.

Le dernier passage de l'équipe éducative dans les étages à 22h45 signifie l'arrêt de la musique et le calme.

Un veilleur répond de ta sécurité et de celle de la maison durant la nuit. Il peut passer dans ta chambre à des heures irrégulières.

Tes affaires

Ta chambre

Chaque chambre possède sa couleur propre. C'est un lieu personnel, tu en possèdes la clé : c'est ton endroit. Toutefois, si tu choisis de ne pas fermer à clé l'accès à tes affaires personnelles, nous déclinons toute responsabilité en cas de disparition.

A ton arrivée et à ton départ, un inventaire de ce qui se trouve dans ta chambre est réalisé. Toute réparation ou tout remplacement de mobilier nécessaire sera fait à tes frais.

Si ta chambre est ton lieu bien à toi, il n'en reste pas moins un certain nombre d'indications à suivre en vue de garantir sa bonne tenue et la sécurité de tous :

- Il est interdit d'y fumer, d'y allumer de l'encens et des bougies, d'y monter de la vaisselle, de la nourriture et des boissons.
- Chaque jour, l'ordre et la propreté y sont maintenus. Le matin avant de partir à l'école ou au travail, le lit est fait et la chambre aérée, les volets et rideaux ouverts.
- La décoration de ta chambre t'appartient mais les autocollants, le scotch sur les peintures et les inscriptions et affichages incitant à la violence, au sexe, à l'utilisation de drogues ou à leur banalisation ne sont pas tolérés.

Nous fixerons ensemble un moment dans la semaine, qui sera consacré au nettoyage (passage de l'aspirateur, de la poussière, etc.), mais en principe, les chambres sont rangées le vendredi; l'éducateur contrôlera régulièrement son état. Une fois par mois, nous te demandons aussi de récurer le sol.

Tes projets peuvent être remis en cause en fonction de l'état de ta chambre.

Ta clé

Elle t'est remise en un exemplaire à ton entrée. Elle ouvre ta chambre ainsi que ton vestiaire et ton armoire de salle de bain, qui sont de la même couleur que ta chambre.

En cas de perte, le remplacement te sera facturé au prix coûtant. Afin d'éviter ce type de désagrément, tu peux nous confier ta clé lorsque tu sors de la maison.

Ton vestiaire

Vestes et autres chaussures déposées anarchiquement çà et là dénotent un laisser-aller et engendrent des tensions (pertes, emprunts involontaires) que nous ne souhaitons pas. Pour éviter ces problèmes, tu disposes d'un vestiaire personnel à l'intérieur duquel tu prendras soin de ranger tes chaussures, tes pantoufles et ta veste du moment.

Ton casier

Chacun bénéficie d'une armoire personnelle sous clé et à la couleur de sa chambre pour y déposer son classeur administratif, sa caisse, des objets de valeur, etc. A part toi, seule l'équipe éducative est habilitée à ouvrir ce casier.

Ton courrier

Chaque jour, il est distribué dans la case à la couleur de ta chambre, au bureau des éducateurs. Parfois, il est déposé dans le casier de ton éducateur de référence. Régulièrement, tu rencontreras ton éducateur de référence pour partager les courriers importants et/ou officiels.

Tes pantoufles

Elles sont obligatoires dès ton entrée dans la maison pour les raisons suivantes :

- ton hygiène personnelle,
- le maintien de la propreté des locaux,
- le respect du travail de la personne qui entretient les lieux.

Ton matériel de ski, de glace ou autre

En principe, l'ensemble de ton matériel de sport est entreposé au garage. Nous te demandons de ne pas encombrer ta chambre d'affaires volumineuses, sales ou mouillées (skis, vélo, etc.). Les vélos personnels peuvent être cadenassés en bas de la rampe ou à l'intérieur du bâtiment.

Ta lessive et ton repassage

Machines à laver, à sécher et fer à repasser sont à ta disposition. Un plan d'utilisation de la buanderie précise les moments qui te sont réservés. Tu passeras alors vers l'équipe éducative pour recevoir la clé de la buanderie et tu veilleras à terminer tes lessives dans le temps imparti, de même qu'à nettoyer et à vider la buanderie avant de rendre la clé. Une présentation du fonctionnement des machines de la lessiverie te sera donnée et un résumé écrit du mode d'emploi figure sur les machines elles-mêmes.

Prêts et emprunts

En règle générale, nous ne cautionnons pas les prêts entre vous.

Nous te rendons attentif au fait que les affaires prêtées sont souvent source de problèmes. Dans ce sens, tu engages ta seule responsabilité en cas de prêt à autrui.

Tes week-ends

L'organisation de ton week-end fait l'objet de discussion avec l'équipe éducative, tes proches, voire ton assistant social (projet, départ, rentrée, etc.).

Nous encourageons les week-ends en dehors du cadre institutionnel pour autant que les conditions en soient réunies.

Il se peut que certains week-ends soient réservés pour des activités de groupe, auquel cas ta présence est obligatoire. Toutefois, ce genre de week-end est annoncé bien à l'avance afin que tu puisses t'organiser en conséquence.

Tes vacances

Tes projets doivent se mettre en place avec ta famille, ton employeur, ton éducateur de référence et ton assistant social suffisamment tôt pour permettre une organisation optimale.

Durant les vacances scolaires, la Fondation garantit en principe une permanence, permettant notamment un suivi des travailleurs.

Tes amis

Ils sont les bienvenus!

Sur demande préalable auprès d'un éducateur, tes amis peuvent manger avec nous. Les invités doivent cependant accepter les usages de la maison, dont vous êtes les garants.

Les locaux sont à disposition pour vos entrevues. Pour ce qui est des visites dans les chambres, elles sont à négocier avec l'éducateur présent.

Tes devoirs et ton carnet de notes

Tu t'es engagé dans des études et/ou une formation. Nous t'incitons donc à t'y investir avec intérêt et sérieux. Une organisation de ton travail est mise en place avec ton éducateur de référence et discutée chaque semaine. Tu consacreras quotidiennement du temps à tes devoirs et à la préparation de tes travaux selon ce plan. Le rythme évoluera en fonction des exigences de la formation, de ses échéances mais aussi de ton attitude face au travail et des résultats qui en découlent.

Les devoirs se font à la salle de colloque ou au bureau à l'étage. Un éducateur est présent pour t'accompagner et t'aider.

Au besoin et en fonction des possibilités (finances et disponibilité), un répétiteur peut être sollicité.

Ton carnet de notes ou de travail est vu et visé régulièrement par l'équipe éducative. La transparence dans cette collaboration a pour but d'adapter au mieux ton organisation de travail à la Maison d'Apprentis en fonction de l'évolution de ta formation.

Tes comptes

L'éducateur gère avec toi ton budget mensuel, en accord avec la législation et les directives cantonales en vigueur ou selon négociation avec tes représentants légaux (parents, assistant social). Selon tes revenus, une participation aux frais de pension peut être demandée. L'épargne personnelle est favorisée. Ton éducateur est le garant de cette gestion.

La vie au foyer

Tes allées et venues

Lorsque tu entres ou que tu sors, tu es prié de le signaler à l'éducateur. Si un « bonjour », un « au revoir » ou un « salut » sont toujours appréciés, ils correspondent également aux valeurs que nous défendons et sont nécessaires à la bonne gestion des présences dans la maison.

Le téléphone

Seuls les appels officiels te sont accordés depuis le bureau et en principe jusqu'à 21h30 (sauf urgence), afin de favoriser le bon déroulement du coucher.

Autrement, tu respecteras la réglementation de l'« utilisation de supports multimédias ».

Le billard

Il est accessible à tous sur demande à l'éducateur présent. A la fin du jeu, celui-ci vérifiera l'état du matériel.

Le baby-foot et la table de ping-pong

Ils sont libres d'utilisation. Nous te remercions d'en avoir grand soin afin que tous continuent à en profiter !

Les services

Les tâches ménagères de tout ordre qui t'attendent dans ta vie d'adulte sont multiples et conséquentes. C'est pourquoi, bien que nous soyons secondés par un professionnel pour les gros nettoyages, l'essentiel nous incombe.

Nous prenons en effet l'option de t'exercer et de te soutenir dans la gestion de ta vie quotidienne en te demandant de faire ta lessive et de participer au service hebdomadaire d'entretien des locaux et de tri des déchets, à la vaisselle, à l'entretien de ta chambre, voire à la confection de repas.

Un tableau récapitulatif répertorie l'ensemble des tâches et nomme les adolescents qui s'en occupent par tournus.

Nous essayerons de combiner tes services au mieux en fonction de tes horaires et de tes souhaits. Parfois, cela ne correspondra pas tout à fait à ce que tu désires, mais dis-toi bien que la gestion de ton futur studio et par la suite d'un appartement est certainement encore plus exigeante. Nous te demandons une présence et un investissement positif face à ces tâches. La négligence de celles-ci peut remettre en cause tes projets immédiats (sorties, activités, etc.).

Il t'est demandé de :

- participer à la mise en place de la table et à la vaisselle, ainsi qu'au rangement de celle-ci et au nettoyage des tables et du plan de travail, ceci à raison d'une à deux fois par semaine,
- balayer le pourtour de la maison, une fois par semaine à tour de rôle, donc en principe une fois toutes les dix semaines,
- pour les fumeurs, vider les cendriers à tour de rôle,
- accompagner un éducateur à la déchetterie une fois par semaine et en fonction de tes disponibilités, à tour de rôle,
- participer aux tâches communes, notamment en week-end ou lors de manifestations ou activités extraordinaires.

Les produits sanitaires

Sur demande, tu peux obtenir de quoi te dépanner pour faire ta toilette : dentifrice, savon, shampoing et autres articles de type courant. Mais en principe, tu bénéficies d'un budget sanitaire te permettant d'acheter ces produits.

Les dégâts

Que ce soit du mobilier ou du matériel prêté par l'institution, la réparation des dégâts causés volontairement ou par laisser-aller est à ta charge.

Nous veillerons à ce que tu sois assuré d'une RC (responsabilité civile) à ton entrée à la Maison d'Apprentis.

La fumée

Pour les moins de seize ans, il est interdit de fumer. Nous adapterons nos sanctions aux circonstances.

Pour les plus de seize ans, il est possible de fumer à l'extérieur de la maison. La Maison d'Apprentis est une maison sans fumée... mais avec des fumeurs !

Nous vous encourageons à ne pas commencer ou, pour les fumeurs, à ne pas abuser de la cigarette, sachant les difficultés pour arrêter par la suite. Les dangers que constitue la cigarette aux niveaux cardio-vasculaire et pulmonaire sont bien réels.

Si tu es fumeur, nous te demandons de respecter les non-fumeurs et de veiller à nettoyer et vider les cendriers régulièrement. Nous ne voulons pas voir de mégots ni de paquets de cigarettes vides au sol, dans la cour comme sur le trottoir. Il en va d'ailleurs de même pour tout autre déchet !

La drogue

La possession et la consommation de produits illicites sont interdites au sein de la Maison d'Apprentis.

La violence physique et verbale

Si la confrontation d'idées est une caractéristique humaine et donc naturelle qui permet d'évoluer, les altercations physiques et verbales ne peuvent par contre pas être reconnues comme des modes de fonctionnement tolérables. Elles sont, selon nous, l'indication d'un malaise que nous reprendrons avec toi et ton entourage.

Les activités extérieures

Qu'elles soient de nature sportive ou culturelle, elles sont favorisées par l'équipe éducative. En effet, elles t'ouvrent des horizons, t'enrichissent globalement et te permettent de te connecter à la vie de la cité. Dans ce sens, nous privilégions ce genre d'activités.

Certaines soirées sont consacrées à l'interne et en groupe à des activités diverses auxquelles ta présence est indispensable. **Tu ne pourras donc pas bénéficier de ta sortie hebdomadaire à ces moments-là.**

La fin de ton placement

L'autonomie étant d'abord une question d'identité, de projet, d'image de soi, d'intégration sociale, etc., la fin de ton placement interviendra au terme d'un parcours qui ne peut être défini dans le temps. En principe, nous prendrons congé les uns des autres lorsque les conditions matérielles, affectives et sociales seront réunies. Nous espérons que tu seras alors capable de faire des choix et d'assumer tes propres décisions en te sentant responsable de tes actes.

Notre objectif lors de ton séjour à la Maison d'Apprentis sera de te (re)mettre en rapport avec les personnes qui ont une grande valeur affective pour toi, tout en interrogeant ta dépendance à celles-ci pour que tu puisses gagner ton indépendance, laquelle n'implique en aucun cas l'indifférence à ces personnes ou au milieu dont tu es issu. Il s'agit de prendre en compte tes propres besoins en respectant ceux des autres, de savoir te positionner par rapport à l'ordre social, d'en repérer et respecter les règles, tout en étant conscient des raisons pour lesquelles tu les respectes.

De notre côté, nous t'encouragerons à faire émerger tes compétences, à les consolider et également à les faire reconnaître pour que tu puisses faire valoir ton nouveau statut d'adulte.

A ta sortie, la poursuite d'une collaboration est possible pour t'aider momentanément dans tes démarches. Selon les situations, elle peut aussi être conditionnelle à ton départ.

Sous contrat individuel, nous pouvons mettre à ta disposition un studio de suite.

Parfois, il se trouve que le schéma de départ est différent pour l'un ou l'autre. Cela tient principalement à la dynamique familiale, au comportement et aux projets scolaires et professionnels de chacun.

Nous te souhaitons une cordiale bienvenue et une expérience de vie communautaire la plus agréable possible.

L'équipe éducative

Annexe 6. Convention de collaboration pour studio de suite



« Studio de suite »

Convention de collaboration entre Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des jeunes

et

.....

-
1. Ton passage en studio de suite représente une étape importante vers l'autonomie. Il répond à ta demande d'indépendance et aux moyens que tu as su mettre en œuvre depuis plusieurs mois pour répondre à nos exigences éducatives. Si tu as pu choisir ton nouveau lieu de vie sis, seule la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes en est locataire et, à ce titre, le bail est signé par la direction. La Fondation est donc seule habilitée à prendre les décisions inhérentes au bon fonctionnement de ce lieu.
 2. Tu veilleras à pourvoir à ton aménagement (mobilier). En cas de besoin, la Fondation peut te prêter du mobilier et autre matériel, selon inventaire. Ceux-ci pourront, avec notre accord, rester en ta possession à la fin de notre collaboration. En cas de dégradation ou de non-respect du matériel et du studio, tu seras appelé-e à régler les dégâts (cf. point 11).
 3. En plus de respecter impérativement les clauses du contrat de bail à loyer, y compris celles concernant la résiliation de l'appartement, tu veilleras à te comporter selon les règles de bon voisinage.

4. Une visite régulière des éducateurs nous permettra de vérifier si les critères de base de notre collaboration sont respectés.
5. Régulièrement, l'éducateur/trice chargé-e du suivi des studios te rencontreras, dans le cadre d'entretiens individuels.
6. Ponctuellement, tu seras appelé-e à participer à des moments de vie communautaires, récréatifs ou autres (repas, fêtes, activités, soirées à thèmes etc.).
7. Notre collaboration s'inscrit dans la transparence. Nous te demandons donc de nous faire part de l'ensemble de tes projets et de nous informer de ton organisation. Concernant les visites dans le studio de suite, tu devras obtenir notre accord préalable. Tu comprends donc que le cadre du placement est toujours de mise, même si tu occupes un lieu à l'extérieur de la Maison d'Apprentis.
8. Un double de la clé du studio de suite reste à la Maison d'Apprentis. Cette clé ne sera utilisée qu'en cas de force majeure et tu seras toujours averti-e des éventuels passages effectués en ton absence.
9. En principe, la gestion de ton budget se fera en collaboration avec l'éducateur/trice chargé-e de ton suivi en studio, selon les normes en vigueur. Une participation financière te sera demandée en fonction des charges liées à l'occupation du studio (élimination des déchets, consommation d'eau et d'électricité, etc.). Un montant forfaitaire mensuel te sera remis pour la confection des repas à domicile (selon normes en vigueur).
10. A ton entrée au studio de suite, tu recevras un « kit MAP » constitué des éléments de base pour entretenir ton lieu de vie. Par la suite, tu auras la charge de le renouveler.

11. Avant la signature du bail à loyer, tu veilleras à être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile (RC) de même que d'une assurance ménage dont tu assumeras la charge financière.
12. A tout moment, en fonction de la façon dont tu parviendras à gérer ton organisation personnelle et ton lieu de vie ou en cas de non-respect de la présente convention, un retour à l'interne de la Maison d'Apprentis est possible à ta demande ou peut être exigé par l'équipe éducative et/ou la direction.
13. En cas de non-respect de la présente convention, ton projet pourra être remis en cause.
14. La présente convention peut être dénoncée après la tenue d'un entretien réunissant les signataires qu'elle engage.

Fait à La Chaux-de-Fonds, le

Pour accord avec la présente convention :

Le/la jeune

L'éducateur/trice :

La direction pédagogique :

Pour information :

Les parents :

L'assistant-e social-e, en qualité de :

Annexe 7. Kit MAP



KIT (quite) LA MAISON D'APPRENTIS

Ménage et sanitaire :

- corbeille à linge
- lessive
- produits de nettoyage de base (vaisselle, savon...)
- balai, brosse à récurer
- serpillière, éponge, chiffons
- papier toilette
- sucre, sel, huile, vinaigre, café, chocolat, thé, farine, riz et pâtes
- livre de cuisine

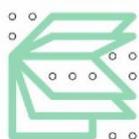
Divers :

- inventaire matériel prêté par Sombaille Jeunesse
- états des lieux (sortie chambre MAP et entrée studio)
- possibilité de disposer d'un bus pour déménager
- possibilité d'avoir de l'aide d'un ou plusieurs éducateurs
- possibilité de solliciter l'aide du personnel d'entretien pour de petits travaux
- le déménagement se fait sur 2 jours maximum
- présentation des lieux (et/ou services) administratifs

Administratif :

- contrat de bail à loyer
- convention de collaboration studio de suite
- demande de suivi au-delà de la majorité à déposer si besoin auprès du SIAM (Service des Institutions pour Adultes et Mineurs)
- budget
- liste des démarches à effectuer auprès des organismes, tels la poste, impôts, assurances maladie, ménage, RC, modes de paiement des factures, chômage...
- remise du classeur et des documents officiels
- Livre « coup de pouce pour majeur »

Annexe 8. Convention de mise à disposition du studio interne



maison d'apprentis
fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

« Studio interne »

Convention de mise à disposition

entre

Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des jeunes

et

.....

pour la durée du..... au.....

Entrée : Un état des lieux est effectué au moment de l'entrée.

Tu es responsable de la clé qui t'es remise. Elle ouvre la porte d'entrée de la Maison d'apprentis et celle du studio et tu ne dois en aucun cas la prêter.

Lorsqu'il n'y a personne dans la maison :

- Les étages sont fermés, à l'exception des vestiaires et de la lingerie.
- A ton entrée, tu refermeras donc la porte d'entrée principale à clé.
- Aucune autre personne que toi n'est autorisée à entrer dans la maison : ainsi, tu n'ouvriras par exemple pas la maison à un-e jeune qui y vit et qui souhaite venir y prendre quelque chose.

Lorsque tu arrives dans la maison, ta veste et tes chaussures sont rangés au vestiaire.

Le studio étant situé à l'étage, il va de soi que tu t'y rendras en pantoufles.

Studio : Les visites sont négociées préalablement avec un-e représentant-e de l'équipe éducative.

Les locaux sont tenus propres, les vêtements ne traînent pas partout mais doivent se trouver dans les armoires ou dans le panier à linge sale.

Le lit est fait tous les matins et le studio aéré. (*Attention de ne pas laisser les velux ouverts s'il pleut !*)

Le plan de travail/l'évier est maintenu propre de même que les toilettes et la douche.

Les nettoyages sont effectués au minimum une fois par semaine : il s'agit donc de balayer, récurer, dépoussiérer.

Le mobilier et le matériel sont mis à disposition et la responsabilité t'en incombe.

Le volume de la chaîne stéréo est modéré et ne perturbe pas le voisinage.

De même que dans l'ensemble de la Fondation, la fumée et les produits illicites sont strictement interdits.

Réveil : Tu as la responsabilité de te réveiller seul-e. Tu veilleras à gérer ton sommeil en fonction de ton emploi du temps.

Repas : Tu confectionneras les repas selon un plan remis à l'équipe éducative la semaine qui précède ton séjour.

Sur demande préalable, tu peux prendre l'un ou l'autre repas à la Maison d'Apprentis.

Une fois durant ton séjour, tu inviteras un membre de l'équipe éducative de ton choix à partager un repas avec toi.

La vaisselle est faite après chaque repas.

Budget : Un budget pour les repas t'est attribué au moyen duquel tu effectueras tes achats.

Les quittances sont nécessaires pour justifier de la bonne utilisation du budget.

Fin séjour : Le studio sera remis dans l'état dans lequel tu l'as trouvé.

Un état des lieux est à nouveau réalisé.

Le matériel manquant ou détérioré te sera facturé.

Gestion : Les éducateurs passeront lorsqu'ils le jugeront nécessaire pour prendre de tes nouvelles et vérifier le respect de cette convention.

Activités : Moyennant une demande préalable, tu as la possibilité de participer aux activités de la Maison d'Apprentis.

Alarme-feu : Pour assurer ta sécurité, l'alarme-feu est directement reliée à la centrale des pompiers.

En cas de début d'incendie, avant le déclenchement de l'alarme, tu as la possibilité d'actionner le bouton d'appel des pompiers.

La Maison d'Apprentis reste ton lieu de vie et tu es donc tenu-e au respect des règles en usage dans celle-ci. En cas de non-respect de la présente convention, ton projet pourra être remis en question.

La présente convention peut être dénoncée après la tenue d'un entretien réunissant les signataires qu'elle engage.

Fait à La Chaux-de-Fonds, le

Pour accord avec la présente convention :

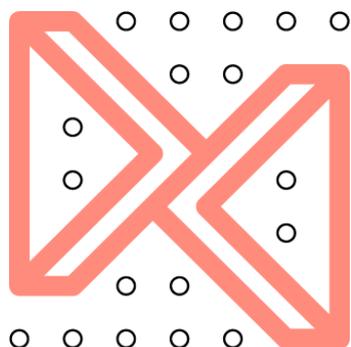
Le/la jeune :

L'éducateur/trice :

La direction pédagogique :

Annexe : Accueil d'Urgences

Annexe 9. Coutumier de l'Accueil d'Urgences



accueil d'urgences

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

L'Accueil d'Urgences

Ce petit fascicule te permettra de comprendre le fonctionnement du groupe.

Bienvenue à l'Accueil d'Urgences

L'Accueil d'Urgences fait partie de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes.

Tu y seras respecté(e) dans ton histoire et ta vie familiale.

Le rôle des éducateurs du groupe est de vous accompagner toi et ta famille dans les difficultés que vous rencontrez.

Un éducateur de référence et un intervenant familial vous accompagneront le temps du placement.

L'éducateur de référence est la personne qui est en contact avec toi et ta famille, qui participe aux entretiens et qui s'occupe de toi plus particulièrement. Tu le rencontreras régulièrement pour des moments de discussion sur ce que tu vis actuellement.

La chambre

Une chambre individuelle est mise à disposition de chacun durant son séjour. Elle peut être personnalisée afin que tu t'y sentes à l'aise.

Afin qu'elle reste agréable à vivre, nous te demandons de ne pas y entreposer de nourriture, de boissons ou de vaisselle.

Le mercredi soir, la chambre doit être rangée car, le lendemain, le personnel de maison vient la nettoyer. Les autres jours, il t'appartient de la garder accueillante.

Les lieux communs

Chacun participe au maintien d'un lieu de vie agréable en rangeant ses affaires à l'endroit approprié.

Le petit salon et la terrasse sont des lieux où les jeunes peuvent se retrouver, plutôt que dans les chambres qui sont un espace privé.

Le bureau des éducateurs

C'est le lieu de travail réservé aux adultes.

Le lever

Un éducateur est présent au lever et accompagne ce moment selon l'autonomie et les besoins de chacun.

Le coucher

Les heures du coucher sont fixées en fonction de l'âge et du besoin de sommeil.

6 et 7 ans : 19h30

8 et 9 ans : 20h00

10 et 11 ans : 20h30

12 et 13 ans : 21h00

14 et 15 ans : 21h30

16 et 17 ans : 22h00

A ce moment, nous te demandons de rejoindre ta chambre et de te préparer à t'endormir.

Durant la nuit, un veilleur est toujours présent sur le groupe et disponible en cas de besoin. Afin de veiller à la sécurité de tous, il passe dans chaque chambre durant la nuit.

Les repas

Horaires des repas :

Petit déjeuner : en fonction de ton horaire

Diner : 12h15

Goûter : vers 16h00

Souper : 18h30

Les repas sont préparés par l'équipe de cuisine qui nous propose des menus équilibrés que nous t'encourageons à découvrir.

Le repas est un moment calme et convivial, commun à tous. Lorsque les éducateurs l'autorisent, chacun débarrasse sa place et dépose ce qu'il a utilisé dans le lave-vaisselle.

Par tournus, chacun participe à la mise en place ou au nettoyage des plats et de la table.

L'hygiène

Nous veillons à ce que tu entretiennes une bonne hygiène (brossage de dents, douche, lavage des mains avant et après les repas ou être allé aux toilettes, démaquillage, changement régulier des sous-vêtements et habits sales, etc.).

A ton arrivée, il est convenu si tu t'occupes de ta lessive (sur place ou chez toi) ou si c'est la lingerie qui s'en charge.

Les médicaments

Si tu prends des médicaments, ils seront conservés au bureau des éducateurs et gérés en collaboration avec ceux-ci.

Le scolaire

Les éducateurs veilleront au suivi scolaire (agenda) et à l'accomplissement des devoirs selon les besoins de chacun.

Les sorties

Les projets de sorties sont à négocier avec les éducateurs, voire la famille, en fonction de ta situation personnelle.

Sauf exception, nous te demandons de revenir sur le groupe directement après l'école.

Dès 16 ans, tu peux bénéficier d'une sortie en semaine jusqu'à 22h. Les vendredis et samedis soir, l'heure de rentrée est fixée à 22h30.

Les week-ends

L'organisation des week-ends est définie en collaboration avec l'assistant social et la famille.

Si tu restes sur le groupe, des projets sont élaborés avec les enfants présents.

Téléphone

Un téléphone fixe est à disposition sur le groupe. Si tu possèdes un téléphone portable, tu peux l'utiliser dès l'âge de 12 ans de manière discrète dans les lieux et aux moments appropriés.

Au moment du coucher, les téléphones portables et autres moyens de communication sont déposés au bureau des éducateurs.

Télévision / ordinateur / jeux électroniques

Tu peux regarder la télévision après négociation avec les éducateurs. Une fois par semaine, tu as la possibilité de choisir une soirée TV.

Un ordinateur est à disposition des jeunes du groupe, par leur session RPN avec code.

Matériel électronique divers

Leur usage est négocié avec les éducateurs en fonction des activités prévues et des tâches à réaliser.

Ce matériel est remis aux éducateurs au plus tard au moment du coucher.

Budget personnel

Il est négocié avec les parents et l'assistant social, en fonction de chaque situation et des normes en vigueur.

L'argent doit être déposé au bureau des éducateurs qui t'aideront à le gérer.

Valeurs et objets personnels

Nous te conseillons de déposer tout objet de valeur au bureau des éducateurs.

A défaut, les éventuelles pertes sont à tes risques et périls.

Tabac, alcool et drogue

La consommation et la possession d'alcool et de drogue sont strictement interdites sur le groupe.

Pour des raisons légales et la sécurité de tous, la fumée est interdite sur le groupe.

Les adolescents autorisés à fumer par leurs parents ou représentants légaux ont toutefois la possibilité de fumer à l'extérieur du bâtiment.

Le 17 mars 2015

Annexe : Prise en Charge Extérieure

Annexe 10. Circulaire du SIAM n°18 : PCE - PCI



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE LA SANTE ET
DES AFFAIRES SOCIALES
SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS
SPÉCIALISÉS

P:\Circulaires SDES\CircuL_N°18_PCE_PCI.doc

11 février 2011

CIRCULAIRE DU SES N° 18 : Prise en charge extérieure (PCE) – Prise en charge intensive (PCI)

La présente circulaire vise une simplification des procédures administratives fixées au fil des années dans plusieurs circulaires et documents relatifs à la PCE et à la PCI.

Applicable aux enfants et adolescents entre 0 et 18 ans, elle précise également la facturation des prestations décrites et clarifie la procédure en cas d'intervention à l'égard de bénéficiaires résidant hors-canton.

Les institutions offrant des mesures alternatives au placement nommées autrement, mais analogues à celles décrites ci-dessous, les adaptent aux directives de la présente circulaire.

Prise en charge extérieure (PCE)					
Définition	La PCE consiste en une intervention éducative auprès de pensionnaires – et de leurs familles – ne résidant plus dans l'institution, mais nécessitant toujours, à court, moyen ou long terme, un appui socio-pédagogique afin d'accompagner le retour en famille ou une vie autonome.				
Objectif	La PCE vise d'une part à développer de manière individualisée une autonomie progressive du bénéficiaire, en favorisant l'appropriation des ressources nécessaires pour gérer de manière autonome ses relations familiales, sociales et professionnelles. D'autre part, elle vise à soutenir, renforcer et consolider les compétences et les fonctions parentales.				
Modalités	La PCE prolonge le projet éducatif construit lors du séjour en institution, et fait l'objet d'une définition explicite du mode d'intervention prévu, dont le rythme est adapté aux besoins individuels de chaque bénéficiaire. Deux cas de figure sont possibles :				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">A</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Le placement est levé par l'Autorité tutélaire ou l'OM, et un retour en institution n'est pas possible.</td> <td style="text-align: center;">Le placement n'est levé ni par l'Autorité tutélaire ni par l'OM, et en cas de nécessité, un retour en institution est possible.</td> </tr> </tbody> </table>	A	B	Le placement est levé par l'Autorité tutélaire ou l'OM, et un retour en institution n'est pas possible.	Le placement n'est levé ni par l'Autorité tutélaire ni par l'OM, et en cas de nécessité, un retour en institution est possible.
A	B				
Le placement est levé par l'Autorité tutélaire ou l'OM, et un retour en institution n'est pas possible.	Le placement n'est levé ni par l'Autorité tutélaire ni par l'OM, et en cas de nécessité, un retour en institution est possible.				
Durée	<table border="1" style="width: 100%;"> <tbody> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">La durée est limitée et ne s'étend pas, en principe, à une période de plus de 18 mois.</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">La durée est illimitée mais ne s'étend pas, en principe, au delà de la majorité du bénéficiaire (18 ans).</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Dans les deux cas, la durée est proportionnelle aux besoins du bénéficiaire, et pour toute prolongation, le préavis de l'OM doit être requis pour permettre au SES de prendre une décision.</p>	La durée est limitée et ne s'étend pas, en principe, à une période de plus de 18 mois.	La durée est illimitée mais ne s'étend pas, en principe, au delà de la majorité du bénéficiaire (18 ans).		
La durée est limitée et ne s'étend pas, en principe, à une période de plus de 18 mois.	La durée est illimitée mais ne s'étend pas, en principe, au delà de la majorité du bénéficiaire (18 ans).				
Financement	La PCE est assimilée à un accueil en externat, et est facturée au répondant légal à hauteur de Fr. 8.- par intervention convenue, conformément à l'art. 4 de la DIPPESMin. Elle compte comme une demi-journée de présence pour l'institution, qui en rapporte le détail dans la liste nominative des pensionnaires annexée à la demande de subvention cantonale. Dans les cas de PCE mis en place en faveur d'enfants provenant d'autres cantons, la moitié du prix coutant journalier est facturée, moyennant une garantie financière de la part du canton placeur.				

CH-2000 NEUCHÂTEL FAUBOURG DE L'HÔPITAL 36
Tél. 032 889 66 43 Fax 032 889 66 39 service.etablissemmentspecialises@ne.ch
www.ne.ch/sdes

Prise en charge intensive (PCI)	
Définition	La PCI consiste en une intervention éducative généralement à domicile en faveur de jeunes en difficultés – et de leurs familles –, consécutive à une indication de placement à leur égard. Celui-ci est garanti en permanence par l'institution qui offre cette prestation.
Objectif	La PCI vise une intervention auprès d'un jeune résidant à domicile, confronté à d'importantes difficultés d'ordre, scolaire, familial, psychique, social, etc., comme alternative à un placement en institution.
Modalités	La PCI fait l'objet d'une convention éducative définissant le mode d'intervention prévu, défini par le réseau de professionnels et de la famille. Le rythme – initialement soutenu (minimum 3 fois/semaine) –, de même que le contenu et le lieu de l'intervention sont adaptés aux besoins individuels de chaque bénéficiaire.
Durée	D'intensité proportionnelle aux besoins du bénéficiaire, la durée de la PCI n'est pas limitée dans le temps, mais ne s'étend pas, en principe, au delà de la majorité du bénéficiaire (18 ans). Pour toute prolongation, le préavis de l'OM doit être requis pour permettre au SES de prendre une décision.
Financement	La PCI est assimilée à un accueil en externat, et est facturée au répondant légal à hauteur de Fr. 8.- par intervention convenue, conformément à l'art. 4 de la DIPPEMin. Elle compte comme une demi-journée de présence pour l'institution, qui en rapporte le détail dans la liste nominative des pensionnaires annexée à la demande de subvention cantonale. Dans les cas de PCI mis en place en faveur d'enfants provenant d'autres cantons, la moitié du prix coutant journalier est facturée, moyennant une garantie financière de la part du canton placeur.

La présente circulaire entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011 et remplace :

- la circulaire OES N0. 18, du 20 octobre 1989, relative à la PCE;
- la circulaire OES No. 18.1, du 17 décembre 1990, traitant du même sujet;
- la directive SES du 25 août 2004, intitulée "Procédure lors d'une PCE et d'une PCI".

Jacques LAURENT

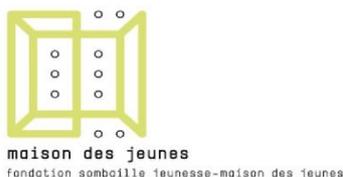
Chef de service

Distribution :

- Direction du SAS et de l'ODAS, pour information aux services communaux d'aide sociale
- Direction du SMT et des OM, pour information aux assistants sociaux
- Direction du SEO, pour information à qui de droit
- Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), Secteur Enfance et adolescence
- Direction des Fondations Borel et Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes
- Direction des autres institutions pour mineurs, pour information
- Service psycho-éducatif de la Croix-Rouge
- Autorités tutélaires des tribunaux de district

Annexes : Maison des Jeunes

Annexe 11. Règlement interne de la Maison des Jeunes

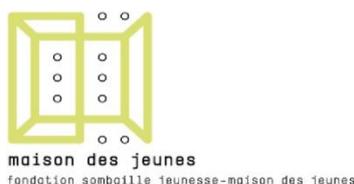


Règlement interne de la Maison des Jeunes

Inscription	Article premier : Les inscriptions sont présentées à la direction pour une année scolaire. Selon disponibilité, une période plus courte peut être acceptée.
Admission	Art. 2 : La direction décide de l'admission sur la base des renseignements fournis et du dossier constitué.
Tarifs	Art. 3 : Le prix de la pension est fixé avant l'admission selon les tarifs en vigueur.
Repas	Art. 4 : Durant la semaine, les pensionnaires doivent prendre au minimum un repas par jour à la Maison des Jeunes.
Départ	Art. 5 : a) Principe : En dehors des échéances prévues par l'article premier du présent règlement, les départs ne sont admis que pour des raisons de force majeure. b) Modalités : Le congé doit alors être donné par écrit deux mois à l'avance pour la fin d'un mois, la pension convenue étant due pour toute la période de dédite.
Absences	Art. 6 : Les absences doivent être signalées 24 heures à l'avance.
Facturation	Art. 7 : Les factures sont établies mensuellement et payables au comptant ou dans les trente jours au plus tard. Le non-paiement ou un retard de paiement peut entraîner un renvoi de la Maison des Jeunes.
Dépôt de garantie	Art. 8 : Un dépôt de garantie correspondant à un mois de location est demandé avant l'entrée effective. Ce montant sera restitué le jour du départ, une fois l'état des lieux effectué et pour autant que toutes les factures soient dûment honorées.
Déductions	Art. 9 : Sous réserve des dispositions prévues à l'art. 6, seules les absences de six jours ouvrables consécutifs au moins entraînent une suppression de la facturation des repas (par exemple durant les périodes de vacances scolaires ou lors de stages).
Garantie de paiement	Art. 10 : Le pensionnaire, s'il est majeur, ainsi que ses parents, son représentant légal ou son répondant financier doivent s'engager à payer la pension au sens des articles premier, 3 à 7 et 9 du présent règlement.
Assurances	Art. 11 : L'institution n'assure pas ses pensionnaires, que se soit contre la maladie, contre les accidents ou en responsabilité civile. Chacun d'entre eux doit donc, si ce n'est pas déjà fait, conclure avant son entrée à la Maison des Jeunes les assurances nécessaires, notamment une responsabilité civile de particulier (RC).



- Dégâts** **Art. 12** : Les pensionnaires sont responsables des dégâts causés à l'établissement, au matériel et aux installations, intentionnellement ou par accident.
- Vols** **Art. 13** : La Maison des Jeunes décline toute responsabilité en cas de vol ou de disparition d'objets personnels ou de sommes d'argent. Les pensionnaires sont invités à fermer la porte de leur chambre à clé, même lors de courtes absences. Les valeurs peuvent par ailleurs être déposées au coffre de la direction et de ce fait entrer dans le cadre de l'assurance de notre établissement.
- Téléphones** **Art. 14** : L'usage de téléphones portables est interdit à la salle à manger.
- Fumée** **Art. 15** : La fumée est tolérée dans les chambres pour autant que la sécurité n'en soit pas mise en demeure et que les voisins directs n'en soient pas incommodés.
- Ordre intérieur** **Art. 16** : L'ordre et la propreté sont de rigueur. Le pensionnaire veillera notamment à :
- a) avoir une tenue correcte dans les lieux communs,
 - b) aérer normalement la chambre,
 - c) faire son lit (la literie est fournie par l'institution),
 - d) fermer les fenêtres et les robinets,
 - e) éteindre la lumière et les appareils électriques en quittant la pièce,
 - f) respecter, dès 22h00, le calme et la tranquillité qui doivent régner dans toute la maison.
- De plus, chaque semaine, l'entretien de la chambre n° se fera le, sauf imprévu. Afin de faciliter le travail du personnel de ménage, nous vous prions de bien vouloir mettre de l'ordre dans votre chambre ce matin-là.
- Interdictions** **Art. 17** : Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'ordre général, il est interdit, dans les chambres :
- a) de laver et faire sécher du linge,
 - b) d'utiliser des appareils électriques tels que réchauds, fers à repasser, chauffages électriques d'appoint, etc.,
 - c) de loger, à titre onéreux ou non, une tierce personne,
 - d) de recevoir des visites sans autorisation préalable, les salons et locaux communs étant à disposition à cet effet,
 - e) de commettre des dégâts et déprédations aux locaux, mobilier ou matériel (le cas échéant, ces dégâts seront réparés aux frais de leur auteur),
 - f) de détenir des animaux.
- L'usage de bâtons d'encens et de bougies n'est pas autorisé dans notre établissement.
- Fermeture des portes à clé** **Art 18** : La fermeture des portes d'entrée de l'immeuble s'effectue à 22h30 du dimanche au jeudi et à 23h30 le vendredi et le samedi.



- Prêt d'une clé** **Art. 19** : Les pensionnaires majeurs peuvent obtenir une clé de la porte d'entrée de l'immeuble en prêt.
- Comportement inadéquat et renvoi immédiat** **Art. 20** : La direction dispose du droit de renvoyer rapidement, au besoin avec effet immédiat, les pensionnaires dont le comportement le justifierait (inobservation du présent règlement, consommation ou trafic de drogues, consommation abusive d'alcool, vols, indiscipline, etc.).
- Activités externes** **Art. 21** : Tout en restant à disposition pour aider dans la mesure de ses possibilités, la direction n'assume aucune responsabilité à l'égard des activités externes des pensionnaires (études, apprentissage, travail, fréquentations, etc.). Tout au plus doit-elle, en cas de besoin, alerter les parents ou les responsables légaux si elle a le sentiment que le comportement d'un pensionnaire n'est pas ou n'est plus ce qu'il devrait être.
- Rôle de la direction et du personnel** **Art. 22** : D'une manière générale, la direction et le personnel sont à disposition des pensionnaires et mettent tout en œuvre pour leur assurer un séjour sympathique et agréable.
- Rôle du pensionnaire** **Art. 23** : Chaque pensionnaire veillera, par son comportement, à contribuer au maintien d'une ambiance sympathique dans la maison.
- Recours contre les décisions de la direction** **Art. 24** : Les décisions de la direction peuvent faire l'objet d'un recours écrit auprès du Conseil de Fondation dans les 20 jours.
Les recours doivent être motivés et ne sont en aucun cas suspensifs.

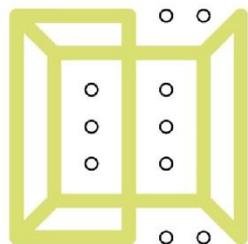
La Direction

Le pensionnaire et son représentant légal déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en accepter la teneur et à le respecter.

Lieu et date

Le pensionnaire Le représentant légal

Annexe 12. Tarifs 2015 de la Maison des Jeunes



maison des jeunes

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

Maison des Jeunes – Tarifs valables jusqu'au 31.12.2015

Chambre – forfait mensuel **CHF 700.00**

pour les pensionnaires neuchâtelois

Chambre – forfait mensuel **CHF 770.00**

pour les pensionnaires provenant d'autres cantons ou de l'étranger

Ces tarifs comprennent :

- chambre individuelle
- charges (électricité, chauffage, etc.)
- nettoyages
- accès à internet par wi-fi + TV câblée
- surveillance, conseils, aide et soutien, 24h/24h, 365/365 jours
- 20 repas (midi ou soir)
- tous les petits déjeuners
- accès à la lessiverie self-service

Remarques :

Lors d'absence durant les périodes de vacances ou de stage, une déduction forfaitaire pour la pension de **CHF 70.00** par semaine est comptabilisée.

Un dépôt de **CHF 700.–/CHF 770.–** sera demandé lors de l'entrée effective du pensionnaire au sein de la Maison des Jeunes, montant qui sera restitué le jour du départ, une fois l'état des lieux effectué et pour autant que toutes les factures soient dûment honorées.

En option pour les locataires des chambres :

- repas supplémentaire **CHF 8.50**

Annexes : Préformation et Job-Coaching

Annexe 13. Contrat de Préformation



La Chaux-de-Fonds, le

Contrat de Préformation entre et

la Préformation de la Fondation Sombaille-Jeunesse-Maison des Jeunes

Les ateliers-classe de Préformation proposent un éventail d'activités dont la finalité est l'insertion sociale et économique de l'apprenti(e). Au travers des activités en cuisine, en atelier et en classe, l'apprenti pourra acquérir des connaissances pratiques et théoriques. Il pourra également améliorer sa personnalité et ses compétences sociales.

Le passage à travers les différents groupes demande une souplesse d'adaptation, tant au niveau des matières abordées que des horaires variables. Ce qui inclut parfois du travail en soirée et sur les week-ends.

La durée de la préformation se déroule en trois étapes principales :

- La première étape, centrée sur le développement affectif et cognitif des apprenti(e)s. Les activités sont proposées de façon individuelle en relation avec le bilan de compétences établi en fin de période d'observation et avec l'accord des partenaires soussignés.
- Une deuxième phase, axée sur l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.
- Une troisième phase centrée sur la concrétisation du projet professionnel et la préparation à celui-ci.

Les ateliers-classe de Préformation privilégieront l'intégration de l'apprenti(e) à un apprentissage conventionnel ou à un processus de qualification professionnelle.

Il faut toutefois que l'apprenti(e) soit apte à assumer les exigences liées à une formation ou un travail, en particulier au niveau de son attitude sur la place de travail.

préformation et job-coaching / Sombaille 8 / 2300 La Chaux-de-Fonds
tel. +41(0)32.967.65.30 / - Fax +41(0)32.722.07.97 / simi@ne.ch / www.sombaille-jeunesse.ch



Pour ce faire, une collaboration active est instituée avec les responsables légaux, le CNPea, l'Office de Protection de l'Enfant ou d'autres intervenants extérieurs. Lorsque cela se révèlera nécessaire, d'autres collaborations seront demandées.

Les signataires s'engagent à collaborer de façon constructive à la période de préformation proposée à l'apprenti(e) et de respecter les règles usuelles du droit du travail.

Durée prévue de la préformation

La période prévue dans le cadre de ce contrat commence ce jour et se terminera le

Il sera possible, en tout temps, de négocier une date de fin de préformation en fonction de l'évolution de la situation, des objectifs et des buts fixés. Cette négociation réunira les personnes engagées par le présent contrat.

Remarques particulières :

La Chaux-de-Fonds, le

L'apprenti(e) :

.....

Les pré-formateurs :

.....

.....

Le représentant légal

.....

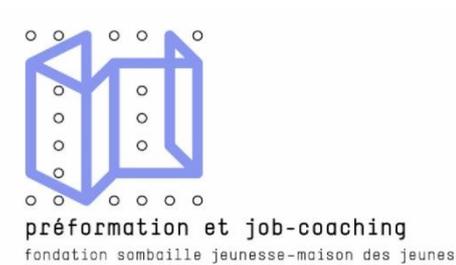
La direction :

.....

L'Office de protection de l'enfance; l'assistant(e) social(e), l'AI

.....

Annexe 14. Convention de prestation de coaching



CONVENTION DE PRESTATIONS DE COACHING

La présente convention représente un accord de partenariat établi dans le but de favoriser la réussite de la formation professionnelle de l'apprenti au moyen d'un soutien adapté. Elle définit une répartition des rôles de chaque signataire. Elle peut être résiliée ou modifiée à n'importe quel moment après concertation des parties contractantes nommées ci-dessous.

L'apprenti

Les responsables légaux

L'entreprise formatrice

Job-coaching

L'apprenti s'engage à

- respecter les termes du contrat conclu avec son employeur.
- effectuer consciencieusement le travail qui lui est demandé.
- respecter l'horaire convenu et informer sans faute l'entreprise en cas d'absence.
- respecter les horaires fixés avec le coach et aviser ce dernier rapidement en cas d'empêchement, faute de quoi les prestations prévues lui seront facturées.
- se responsabiliser globalement par rapport aux priorités et au contenu du travail à effectuer.

Préformation / Job-Coaching | Sombaille 8
tél+41(0)329676530

|2300 La Chaux-de-Fonds
|www.sombaille-jeunesse.ch



L'employeur s'engage à :

- s'enquérir régulièrement des résultats scolaires de l'apprenti afin de pouvoir communiquer au coach la nécessité d'approfondir spécifiquement certains domaines d'apprentissage.
- Informer spontanément le coach de tout problème important concernant l'apprenti dans le but de favoriser une intervention ciblée et réactive.
- favoriser les interventions et visites du coach sur la place de travail.

Le coach offre à l'apprenti :

- un soutien scolaire individualisé et centré sur l'apprentissage effectué.
- un soutien personnel individualisé sous forme d'entretiens.
- un suivi de la situation en collaboration avec les parents ou les responsables légaux ainsi que les divers offices engagés.
- un appui dans la résolution de problèmes tant pour l'apprenant que pour le responsable en entreprise sous forme d'entretiens.

Le coach offre à l'employeur :

- la possibilité d'intervenir rapidement en cas de problème et sur demande.
- une médiation entre les différents intervenants si nécessaire.

Les signataires s'engagent en outre mutuellement à respecter la sphère privée d'autrui et à agir honnêtement dans l'intérêt de chacun. Les frais du Job-Coaching, soit CHF 8.00 par intervention, seront facturés à l'apprenti selon les directives du Service des Institutions pour Adultes et Mineurs (SIAM).

L'apprenti

Le responsable de l'apprentissage

Les responsables légaux

Fondation Sombaille Jeunesse –
Maison des Jeunes
Le coach, Jean-Bernard Collaud:

Fondation Sombaille Jeunesse –
Maison des Jeunes
Claude Butscher - Directeur

Annexe : Accompagnement occupationnel et observation

Annexe 15. Cahier des charges du Maître Socioprofessionnel-Polyvalent

FONDATION **SOMBAILLE JEUNESSE – MAISON DES JEUNES**

CAHIER DES CHARGES **de la fonction** **Maître Socioprofessionnel-Polyvalent**

I Dispositions générales

1. Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent, est employé par la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes.
2. La CCT-ES, détermine ses conditions de travail.

II Statut personnel

1. Le MSP est directement subordonné au directeur général
2. Il doit tout son temps à sa fonction.
3. Il est soumis à la confidentialité la plus stricte.

III Missions

Missions « MSP-P » :

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent

assure le suivi de jeunes pris en charge par la Fondation :

- mis à pied ou exclus de l'école,
- en rupture de contrat d'apprentissage ou de formation,
- dans l'attente d'une intégration scolaire, ou professionnelle,
- dans le cadre et en collaboration avec la Préformation-Job coaching de la Fondation
- à la demande, validée par la direction pédagogique, de l'équipe éducative ou du jeune lui-même.

Il organise, coordonne et supervise le travail des jeunes précités dans le cadre de tous les services de la Fondation en collaboration avec le personnel desdits services.

Il leur propose un travail adapté à leurs compétences qui les confronte avec bienveillance aux réalités du monde du travail.

Il rédige des rapports d'observations, propose des pistes de compréhension, voire participe à l'orientation professionnelle des jeunes qui lui sont confiés.

Au besoin, il participe aux synthèses et aux réunions de réseau dans un cadre défini en collaboration avec la direction pédagogique et l'équipe éducative concernée.

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent
assure le suivi global des apprentis employés de la Fondation.

Il supervise le suivi offert par les maîtres d'apprentissage des différents secteurs de la Fondation.

En collaboration avec le collège de direction et les maîtres d'apprentissage, il initie et participe à la mise en place de processus de formation de qualités au sein de la Fondation.

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent
assure, dans la mesure du possible, le remplacement du personnel de la Préformation (en particulier lors de formations).

Missions « agent d'entretien technique » :

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent assure l'entretien, les réparations, les rénovations et les améliorations des bâtiments, des alentours et des installations techniques de la Fondation.

Il vérifie ou fait vérifier par les personnes compétentes, l'état de marche des dispositifs d'alarmes incendies ainsi que des extincteurs.

Il vérifie que les véhicules de la Fondation sont entretenus de manière correcte et sont conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Il effectue occasionnellement des transports d'enfants.

Il effectue ou organise le déneigement des accès aux bâtiments de la Fondation.

Il effectue ou organise le tri et l'évacuation des déchets.

Il participe exceptionnellement à des travaux de nettoyages.

Il est garant du maintien de la sécurité des usagers des bâtiments. Le cas échéant, il prend ou propose les mesures nécessaires afin de sécuriser les bâtiments et leurs accès.

Les tâches décrites ci-dessus servent de support à l'accomplissement de la mission MSP.

IV Organisation

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent fait équipe et partage une partie de ses tâches avec l'agent d'entretien et le personnel de la Préformation Job-coaching.

Il propose les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer :

- L'entretien des immeubles, des alentours et du mobilier de la Fondation.
- La sécurité des employés et des bénéficiaires de prestations de la Fondation.

V Relations extérieures

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent participe à la bonne intégration de la Fondation sur le plan communal et cantonal.

VI Compétences, obligations et responsabilités

Les compétences, obligations et responsabilités du Maître Socioprofessionnel-Polyvalent sont définies par :

- les statuts et règlements de la Fondation,
- son contrat de travail,
- l'organigramme de la Fondation,
- le concept pédago-thérapeutique,
- le présent cahier des charges,
- les directives des autorités compétentes,
- le budget de la Fondation,
- la CCT-ES.

VII Suppléance

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent peut être remplacé par le personnel de la Préformation Job-coaching, l'agent d'entretien technique et par les employés de maison. Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent peut être amené à remplacer le personnel de la Préformation Job-coaching, l'agent d'entretien technique, les employés de maison.

VIII Modifications et entrée en vigueur

1. Le collège de direction peut en tout temps modifier ou compléter le présent cahier des charges après avoir entendu l'agent d'entretien.
2. Le présent cahier des charges fait partie intégrante du contrat de travail.

Fondation
Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes

Claude Butscher Raymond Perret
Directeur général Directeur administratif

Lu et approuvé, à La Chaux-de-Fonds, le

Le Maître Socioprofessionnel-Polyvalent :